

Schéma de Cohérence Territoriale
Causses et Cévennes

PROJET d'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE





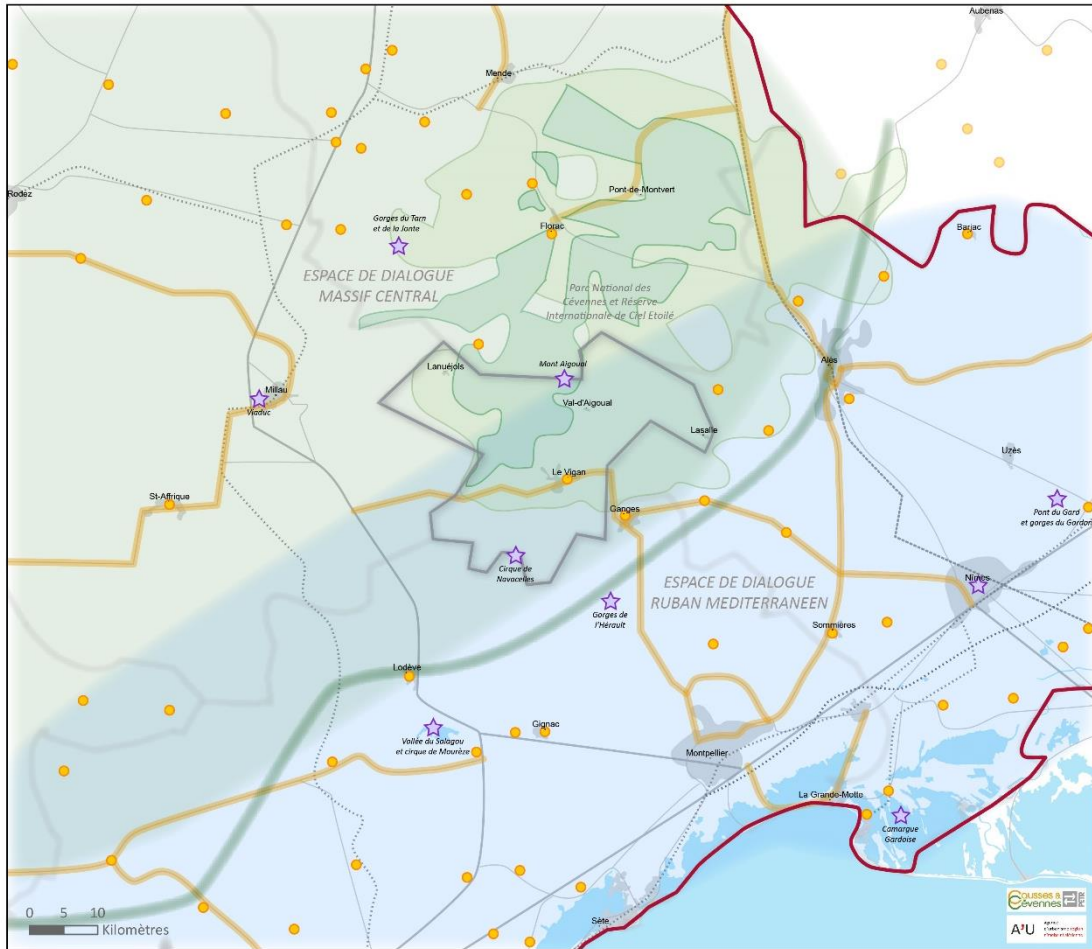
SOMMAIRE

PREAMBULE	4
FAIRE DIFFERENCE	4
AMBITION 1 : REVELER LA DIVERSITE DU PATRIMOINE NATUREL ET BATI	11
1.1 S'adapter aux changements climatiques et aux risques	12
1.1.1 Diversifier les pratiques agricoles et forestières	12
1.1.2 Prévenir la vulnérabilité face aux risques	12
1.1.3 Favoriser un aménagement favorable à la santé des populations	13
1.2 Préserver et garantir la ressource en eau	14
1.2.1 Coordonner la gestion de la ressource en eau entre acteurs	14
1.2.2 Optimiser l'utilisation de la ressource en eau	14
1.2.3 Renforcer le stockage de l'eau	15
1.2.4 Améliorer la qualité de l'eau et des rivières	16
1.3 Valoriser les paysages	17
1.3.1 Garantir l'intégration paysagère du développement urbain	17
1.3.2 Préserver Les paysages ouverts	17
1.3.3 Maintenir l'identité patrimoniale cévenole et caussenarde	18
1.3.4 Valoriser le patrimoine remarquable du territoire et les labels	19
1.4 Accélérer la transition énergétique	21
1.4.1 Minorer les consommations énergétiques	21
1.4.2 Renforcer les énergies renouvelables en cohérence avec la préservation de l'environnement et des paysages	22
1.4.3 Accompagner les citoyens et les acteurs du territoire dans la transition énergétique	22
1.5 Assurer l'équilibre entre espaces naturels agricoles, forestiers et l'activité humaine	24
1.5.1 Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité	24
1.5.2 Préserver les zones humides et les milieux aquatiques	25
1.5.3 Gérer les ressources naturelles et forestières	26
1.5.4 Garantir la pérennité des espaces agricoles	27
1.5.5 Adapter les modèles de développement urbain pour assurer la transition écologique	27
AMBITION 2 : ADAPTER LES FAÇONS D'HABITER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	31
2.1 Soutenir une croissance démographique	32
2.1.1 Accueillir les habitants, construire des territoires à vivre	32
2.1.2 Reconnaître les singularités du territoire dans les bassins de proximité	33
2.2 Garantir l'offre de logements pour tous	36
2.2.1 Développer une offre de logements en cohérence avec l'ambition démographique	36
2.2.2 Privilégier l'accueil de la population au sein du bâti existant	36
2.2.3 Diversifier les formes d'habitat pour dynamiser la croissance démographique	37
2.2.4 Répondre aux besoins de tous les ménages	38

2.3	Renforcer la qualité urbaine des espaces bâtis	39
2.3.1	Respecter la qualité urbaine, propre à la situation cévenole et caussenarde, sans figer ou muséifier les bourgs	39
2.3.2	Encourager la réhabilitation et la restauration des anciens bâtiments et optimiser le foncier	40
2.3.3	Maitriser la réhabilitation des hameaux cévenols historiques	41
2.3.4	Améliorer le cadre de vie et les façons d’habiter pour rendre le territoire des causses et cevennes plus attractif	42
AMBITION 3 : RELIER LES BASSINS DE VIE		45
3.1	Proposer des solutions de mobilité adaptée en milieu peu dense et de montagne	46
3.1.1	Améliorer l’accès au territoire	47
3.1.2	Développer les transports collectifs sur les principaux corridors de déplacements	47
3.1.3	Favoriser la mobilité solidaire	48
3.1.4	Développer la pratique du vélo et de la marche au sein du SCoT	49
3.2	Développer l’offre en services et en équipements pour toutes les catégories de la population	52
3.2.1	Assurer une répartition équilibrée des équipements et services	52
3.2.2	Renforcer l’accès aux services de santé et lutter contre les déserts médicaux	52
3.2.3	Garantir un aménagement numérique et durable du territoire	53
3.3	Soutenir les commerces de proximité et la logistique	54
3.3.1	Favoriser les commerces de proximité	54
3.3.2	Organiser la logistique urbaine pour améliorer la qualité et le cadre de vie de l’ensemble des usagers	55
3.4	Agir pour une culture sociale et inclusive	56
AMBITION 4 : FAVORISER L’EXPERIMENTATION ET L’INNOVATION		59
4.1	Réinvestir les ressources spécifiques au territoire	60
4.1.1	Diversifier la filière Forêt-bois	60
4.1.2	Renforcer l’économie sociale et solidaire	61
4.1.3	Développer la filière verte	61
4.1.4	Consolider le tissu artisanal	62
4.2	S’appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire	64
4.2.1	Renforcer l’attractivité du territoire	64
4.2.2	Développer les filières innovantes	65
4.2.3	S’inscrire dans une économie circulaire	66
4.3	Intégrer l’agriculture comme un pilier du développement	68
4.3.1	Soutenir l’économie agricole	68
4.3.2	Conforter et développer l’activité pastorale	69
4.3.3	Encourager l’alimentation locale et les circuits-courts	69
4.4	Garantir un tourisme durable, qui concilie enjeux de préservation et de fréquentation	71
4.4.1	S’appuyer sur les sites emblématiques pour diffuser les flux touristiques au sein du SCoT	71
4.4.2	Adapter le tourisme face au changement climatique	72
4.4.3	Favoriser un tourisme vert de qualité	73
LEXIQUE		76

PREAMBULE

FAIRE DIFFERENCE



Le SCoT au sein du grand territoire

Les ambitions du SRADDET

Renforcer les coopérations au sein des espaces de dialogue

- Ruban méditerranéen
- Massif central

Connecter les pôles urbains et économiques depuis le RRIR (Réseau Routier d'Intérêt Régional)

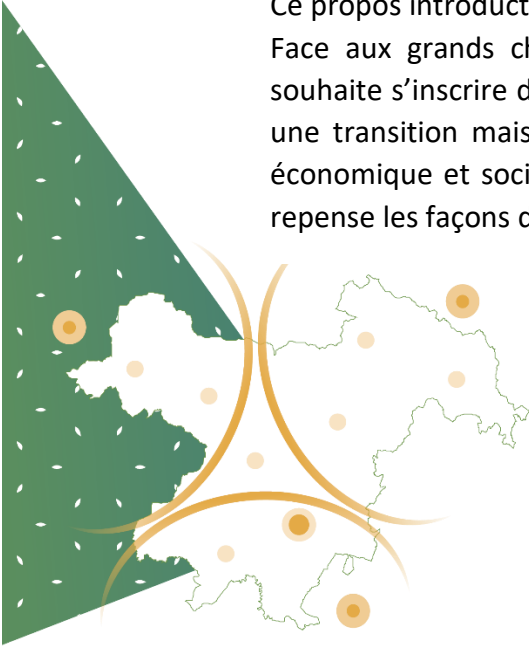
Développer une montagne attractive, ouverte et innovante

Revitaliser et valoriser les territoires

- Démarches Petites Villes de Demain et Opération de Revitalisation du Territoire
- Grands sites touristiques et Grands Sites de France
- Parc National des Cévennes

Ce propos introductif met en évidence les lignes directrices du PAS.

Face aux grands changements à l'échelle globale, le SCoT Causse et Cévennes souhaite s'inscrire dans une dynamique de transitions. L'objectif n'est pas de mener une transition mais des transitions, à la fois en matière écologique, énergétique, économique et sociale, avec un modèle de développement résilient et durable qui repense les façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.



Le SCoT a pour ambition d'accompagner les transitions engagées et d'en impulser de nouvelles. A cette fin, il identifie des thèmes transversaux, qui se retrouvent dans toutes les thématiques du projet et correspondent à des enjeux locaux forts. Le PAS met en exergue **6 thèmes transversaux** qui guident la vision stratégique du territoire à horizon 2040 : les changements climatiques, la ressource en eau, la transition écologique, l'économie circulaire, le patrimoine et la gouvernance.

- Changements climatiques

Du fait de la diversité et de la fragilité de ses écosystèmes, le territoire des Causse et Cévennes est particulièrement vulnérable au changement climatique. Face à ce constat, l'enjeu pour le territoire est double : mobiliser **les leviers d'atténuation*** en réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre, et déployer **l'adaptation*** afin d'atténuer les impacts sur les personnes et l'environnement. Il s'agit d'un thème transversal dans la mesure où le changement climatique impacte un grand nombre de domaines : les cycles biologiques, l'agriculture, la santé publique, la disponibilité des ressources, les risques, l'économie et le tourisme, etc. La prise en compte des évolutions climatiques, la mise en place de politiques multisectorielles alternatives et adaptées et la gestion économe des ressources apparaissent donc comme des sujets majeurs.

- Ressource en eau

Le territoire des Causse et Cévennes présente aujourd'hui des déséquilibres chroniques de la ressource en eau sur certains secteurs. L'eau est un bien précieux à la fois pour le maintien de la fonctionnalité des milieux et de la biodiversité mais aussi pour les activités humaines avec l'alimentation en eau potable, l'irrigation pour l'agriculture ou encore l'eau pour les activités économiques. L'accès à la ressource en eau et sa préservation constituent donc un enjeu majeur et transversal pour le territoire et guide l'ensemble des réflexions portées par le projet.

- Transition écologique

La transition écologique est une évolution vers un modèle économique et social qui intègre la protection de l'environnement. Le constat est aujourd'hui fait d'une fragilité accrue de la biodiversité, d'une augmentation des risques naturels et d'un modèle énergétique dépendant des énergies fossiles. Le territoire a pour ambition de poursuivre sa transition vers des modes de production et de consommation davantage compatibles avec les grands enjeux écologiques, et en renforçant les solidarités. La transition écologique est un enjeu commun transversale à de nombreux domaines : l'énergie, l'agriculture, les transports, le logement, etc.

- Economie circulaire

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Dans l'objectif d'inscrire le territoire

dans une trajectoire de durabilité et de **sobriété***, l'économie circulaire et la promotion du recyclage dans tous les domaines sont des piliers transversaux du SCoT. D'ores et déjà riche de nombreuses initiatives, le territoire souhaite véritablement déployer ce pan de son économie, qui concerne à la fois les déchets, l'énergie, l'inclusion sociale, la préservation de l'environnement, etc.

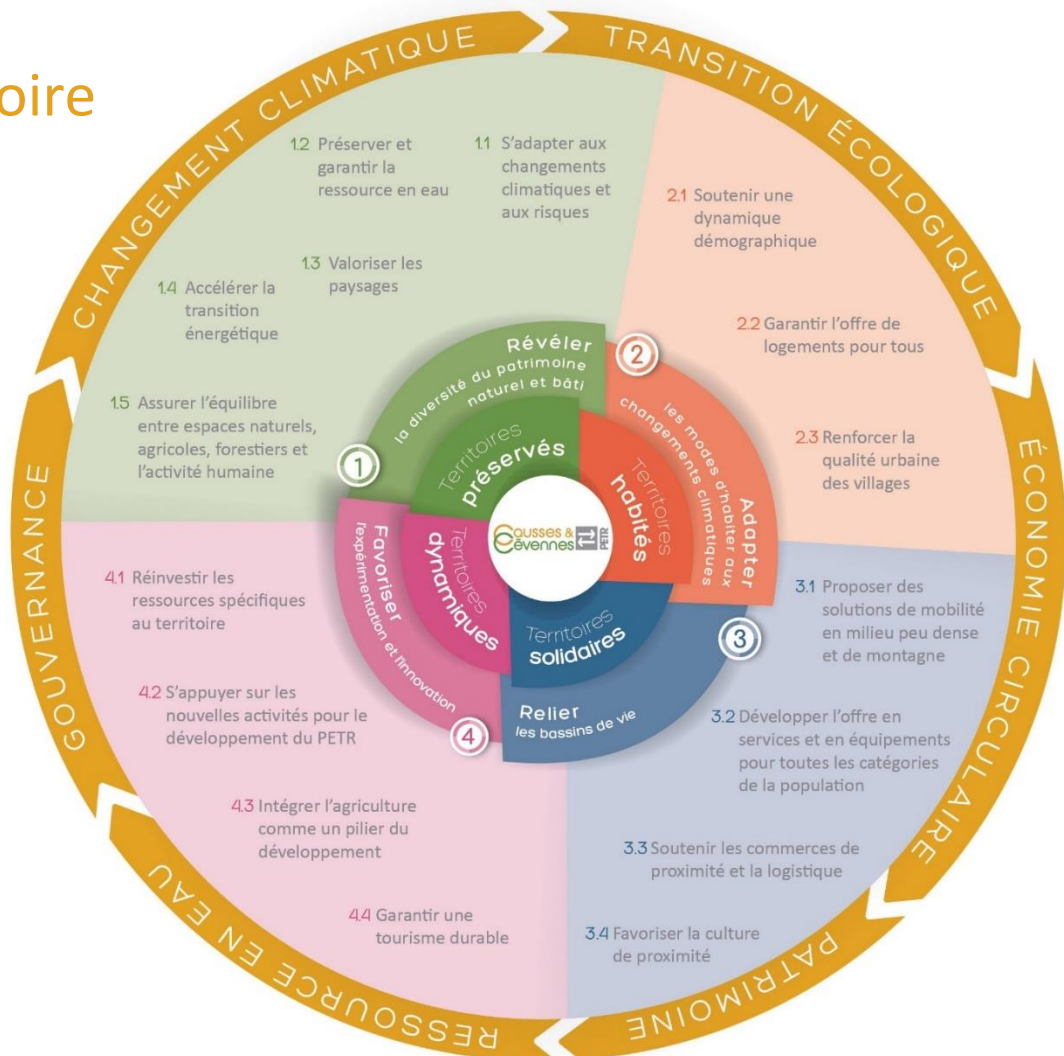
- Patrimoine

Les Causses et Cévennes disposent d'un patrimoine riche et parfois méconnu, constitué à la fois de sites emblématiques naturels, de paysages emblématiques ou encore de petit patrimoine vernaculaire, parfois délabré et inutilisé, qui ponctuent le territoire. Au-delà de ses attributs remarquables, ce patrimoine est également un facteur de développement, notamment touristique. De plus, porteur d'identité, il permet de faire société en fédérant les acteurs autour de sa préservation, de sa valorisation et de sa transmission. En lien avec le patrimoine, des actions dans les domaines de l'éducation, la culture, l'art et la médiation scientifique sont également des leviers que souhaite actionner le SCoT pour fédérer l'ensemble des acteurs du territoire et la population dans une dynamique de transition.

- Gouvernance

Les Causses et Cévennes s'inscrivent au sein d'un système régional plus large, à la frontière entre ruban méditerranéen et massif central et en connexion avec les territoires voisins. La réflexion autour du projet de SCoT est menée en tenant compte des dynamiques à l'œuvre à une échelle supra-territoriale et poursuit l'objectif de s'inscrire dans une cohérence globale de l'échelle régionale à l'échelle locale. De plus, le SCoT a pour ambition d'être un document partagé et vivant, porteur d'objectifs qui fédèrent les acteurs à toutes les échelles, depuis les acteurs institutionnels jusqu'à la population locale. L'aspect transversal de la gouvernance rejoint également l'aspect social des transitions, avec l'objectif de renforcer la solidarité territoriale à toutes les échelles et de promouvoir le vivre-ensemble.

Un territoire partagé





Ce **scénario prospectif** a été co-construit avec les élus, le conseil de développement et les partenaires associés à l'élaboration du SCoT.

Il synthétise les perspectives souhaitables exprimées sur la base de 3 scénarios fictifs, contrastés. Cet exercice itératif a permis de construire un récit représentatif du modèle de développement souhaitable pour le SCoT en 2040. Il n'a pas de valeur réglementaire, mais propose simplement plusieurs repères, qui pourront guider la construction et la déclinaison du projet d'aménagement stratégique (PAS).

En 2040, la croissance démographique s'est développée de manière modérée et maîtrisée. L'organisation du territoire a permis de trouver un juste équilibre, réduisant les inégalités territoriales et permettant au SCoT de se développer de manière concertée en préservant le socle environnemental.

Les **paysages et le petit patrimoine sont entretenus et préservés**, évitant ainsi le mitage et la banalisation des paysages. La biodiversité et les milieux naturels sont protégés, notamment par l'implantation de « ceintures vertes et agricoles » autour de villages ou de groupe de village. Elles permettent de maintenir des espaces de respiration et de tendre vers **l'autonomie alimentaire**. Pour cela, le PETR a su rénover son système d'irrigation pour renforcer les cultures en terrasses. La promotion de ce système de réhabilitation n'est plus à faire et sa renommée dépasse maintenant les frontières régionales ! Le territoire a su, en partenariat avec le milieu de la recherche, la formation et le développement de savoirs faire locaux, dynamiser son économie, développer son système de préservation de la ressource en eau et réduire le risque inondation.

Toutes les **activités liées à la forêt et au bois** se sont révélées être des activités économiques majeures, permettant au SCoT d'être autonome pour les matériaux de construction et le chauffage bois. Le défi visant à gérer la forêt dans une approche multifonctionnelle est ainsi relevé. Certaines voiries ont été rénovées pour adapter le trafic des poids lourds aux configurations géographiques. La plupart des bâtiments communaux et intercommunaux ont été rénovés et les secteurs du SCoT développent des centrales à bois. Le PETR est « labélisé » **territoire « bas carbone »** et devient un des premiers territoires à énergie positive d'Occitanie. Notons également un **développement important de l'économie circulaire, sociale et solidaire**, renforçant l'emploi local et le vivre-ensemble. Le très haut débit (THD) recouvre la majorité du territoire, mais quelques zones blanches subsistent et sont parfois recherchées par de nouveaux habitants.

Concernant le développement urbain, le SCoT Causses et Cévennes se structure à partir de **complémentarités entre communes** au sein de plusieurs secteurs. Les communes mutualisent tantôt un groupe scolaire, une salle polyvalente, une déchetterie, un centre de télé-médecine, une salle de spectacle. Le SCoT se démarque par son **innovation** dans certains domaines tels que l'éducation (écoles intergénérationnelles), la **culture de proximité** avec la création de nouveaux festivals, la valorisation du patrimoine bâti et paysager cévenol. La production de logements a permis **de diversifier le type d'habitat et les formes urbaines**, à la fois à l'aide de la rénovation des centres anciens mais aussi avec un développement raisonné de l'habitat nouveau. La maîtrise de la politique d'habitat a permis de conserver un **territoire vivant, et non muséifié**, tout en préservant le patrimoine et les

milieux naturels. Des logements adaptés pour les jeunes ménages et les personnes âgées ont été réalisés. **Quelques hameaux ont pu être rénovés** et renforcés compte tenu de leurs dimensions historiques ou patrimoniales.

Le PETR est ouvert sur l'extérieur et les polarités voisines, mais reste acteur de son développement. Des complémentarités avec les partenaires institutionnels et les territoires limitrophes ont pu être trouvées en installant des **modes de fonctionnement et de coopération adaptés** autour de sujets majeurs pour le SCoT : l'alimentation, la filière-forêt-bois, l'agro-pastoralisme, le tourisme durable, les mobilités.

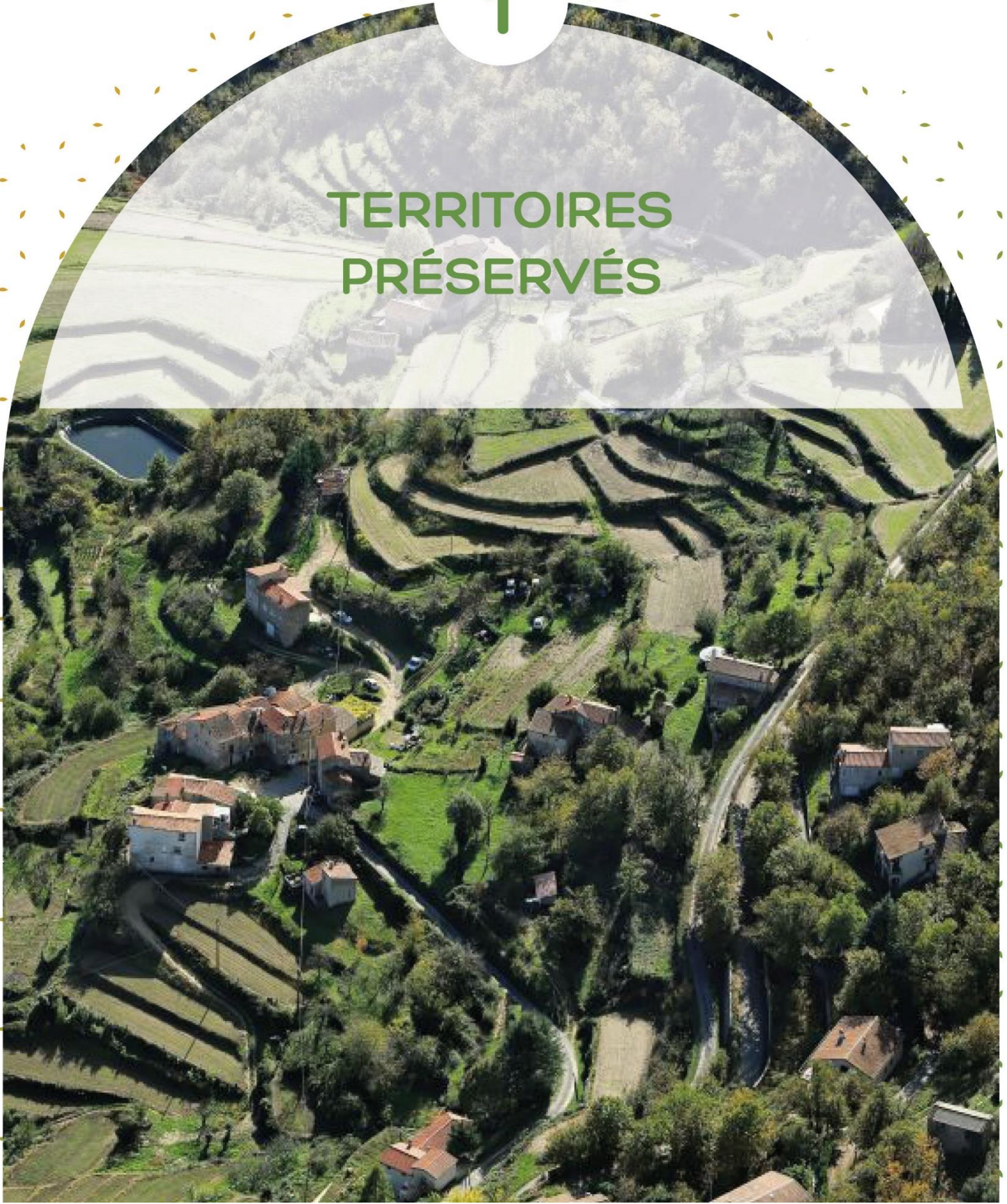
Des navettes de transports à la demande associées à un système de covoiturage efficace permettent de connecter les vallées du SCoT au **pôle d'échange multimodal*** du Vigan et à d'autres pôles d'échange multimodaux ruraux. Les autres secteurs de vallées sont reliés par des lignes LIO renforcées en direction de ces centralités voisines : Saint-Jean du Gard, Anduze, Alès, Ganges, Saint-Hippolyte-du-Fort, Nant et Millau en Aveyron, mais également vers la Métropole de Montpellier, Nîmes et la Lozère. Ce sont donc plusieurs bassins de mobilité qui s'entrecroisent, et le pari du Conseil régional de **développer une région accessible en tout point à 30 mn** en transports collectifs est réussi, facilitant ainsi les déplacements du quotidien.

Bien que bénéficiant de sites de renommée mondiale, le territoire a souhaité privilégier **une stratégie de développement touristique de proximité**, reconnue par des visiteurs en quête de nature et d'authenticité. Son tourisme de qualité, en particulier ses grands paysages préservés, la qualité des produits de son terroir et l'obtention de nouveaux labels sont particulièrement appréciés. Son dynamisme sur le plan culturel et sportif et **la diversification des activités proposées**, telle que les différentes activités de pleine nature ou l'agro-tourisme, viennent compléter cette offre renforcée.

Le territoire a donc réussi le pari fixé dès l'approbation du SCoT de concilier : vitalité démographique et développement maîtrisé, respect des paysages et valorisation du patrimoine, préservation de la ressource en eau. Le PETR s'est affirmé comme un **territoire ouvert, vivant et innovant**. Il peut envisager sereinement de nouveaux horizons pour ses habitants et les jeunes qui peuplent et enchantent ce territoire cévenol.

1

TERRITOIRES PRÉSERVÉS



AMBITION 1 : REVELER LA DIVERSITE DU PATRIMOINE NATUREL ET BATI

Localisé entre influences méditerranéennes et montagnardes, le SCoT Causses et Cévennes dispose d'un patrimoine naturel et bâti reconnu à l'échelle internationale. Dans un contexte actuel de changements, le territoire fait aujourd'hui face à des défis multiples : fragilité de la ressource en eau, menace du changement climatique, augmentation des risques naturels, fermeture du paysage, etc. A travers le SCoT, les élus portent l'ambition de révéler toute la diversité du patrimoine existant et de faciliter l'adaptation du territoire aux changements en cours et à venir, en initiant des dynamiques de transitions, notamment en matière écologique, énergétique et sociale.

Afin de répondre à cette ambition de révéler la diversité du patrimoine naturel et bâti, cinq objectifs ont été définis :

- S'adapter aux changements climatiques et aux risques,*
- Préserver et garantir la ressource en eau,*
- Valoriser les paysages,*
- Accélérer la transition énergétique,*
- Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles et forestiers.*

1.1 S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUX RISQUES

La **résilience*** face au changement climatique est un des enjeux majeurs pour le territoire et constitue un sujet transversal à toutes les thématiques. Les Causses et Cévennes présentent un climat contrasté – entre influences méditerranéennes et montagnardes – qui a déjà significativement évolué ces dernières années, avec une nette hausse des températures et le renforcement des événements climatiques extrêmes. Ces dernières ont des impacts multiples sur le territoire et ses écosystèmes sensibles et vulnérables. Considérant les changements en cours et à venir, le SCoT souhaite s'inscrire pleinement dans une politique d'anticipation et d'adaptation en encourageant à la diversification des pratiques actuelles et en veillant à la sécurité des personnes et des biens.

1.1.1 DIVERSIFIER LES PRATIQUES AGRICOLES ET FORESTIERES

Objectif n°01 : Encourager le déploiement de cultures plus durables, faiblement gourmandes en eau

Du fait de la hausse des températures et de l'imbrication étroite des problématiques agricoles avec celles liées à la ressource en eau, l'agriculture est un secteur qui va subir les effets du changement climatique. Le SCoT souhaite encourager et accompagner la mise en place de cultures adaptées au climat local, actuel et futur, nécessitant un faible apport en eau et des pratiques culturales durables favorisant la biodiversité, l'infiltration des eaux et respectueuses des sols. Concernant spécifiquement les cultures fourragères, il s'agit d'encourager l'adaptation et la diversification des espèces et des variétés.

Objectif n°02 : Développer l'agroforesterie

Au sein des Causses et Cévennes, l'agriculture se caractérise par une large proportion de surfaces toujours en herbe et de parcours. Du fait du changement climatique qui risque de générer des sécheresses estivales plus précoces et plus longues et d'affecter les cycles de la végétation, l'évolution des systèmes fourragers est incertaine. L'une des pistes d'adaptation face à ces changements est le développement de l'agroforesterie. Il s'agit notamment de déployer des espaces de pâturages ou de cultures sous des strates boisées afin de protéger les troupeaux ou les cultures des aléas climatique grâce à l'ombrage fourni par le feuillage et au meilleur accès aux ressources hydriques fourni par les racines.

Objectif n°03 : Diversifier les pratiques sylvicoles

La forêt représente 2/3 du territoire du SCoT, majoritairement en propriété privée. Omniprésente sur les Causses et Cévennes est elle aussi exposée au changement climatique, avec des sécheresses amenées à s'accroître et une amplification du risque feu de forêt. Dans l'objectif de rendre les forêts plus résilientes face à ces changements, il est nécessaire de diversifier les pratiques sylvicoles. Il s'agit d'adopter des sylvicultures qui permettent d'alimenter la filière bois tout en préservant l'écosystème des forêts et leur multifonctionnalité. Il est prévu de ne pas multiplier les plantations de résineux inflammables et de préserver et d'encourager la diversification des forêts avec la régénération naturelle des peuplements emblématiques, tout en favorisant la plantation d'essences adaptées au climat futur.

1.1.2 PREVENIR LA VULNERABILITE FACE AUX RISQUES

Objectif n°04 : Ne pas aggraver l'exposition des populations aux risques naturels et technologiques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens

Localisés à la croisée des influences méditerranéennes et montagnardes, avec un passé minier et industriel, les Causses et Cévennes constituent un territoire soumis à des risques naturels et technologiques multiples. Le SCoT a pour ambition de promouvoir une politique de gestion des risques qui intègre les effets aggravants et amplificateurs du changement climatique et s'attache au déploiement de la culture du risque auprès des citoyens.

Objectif n°05 : Promouvoir un développement urbain prenant en compte le risque inondation à travers la mise en œuvre des dispositions des PPRi, la limitation du ruissellement et la préservation de zones agricoles et naturelles en bordure des cours d'eau

Le risque naturel le plus important sur le territoire est le risque inondation, que ce soit par débordement ou ruissellement, notamment du fait du caractère extrême du climat qui alterne sécheresse estivale et violentes précipitations automnales. Les épisodes cévenols engendrent régulièrement des dommages humains et matériels importants dans les vallées du territoire. Le SCoT a pour ambition d'améliorer la connaissance des aléas et des risques pluviaux. Il ambitionne également de limiter les nouvelles constructions en zone de risques et de déployer des dispositifs réduisant la vulnérabilité tels que la préservation des champs d'expansion des crues et des axes d'écoulement pluviaux en amont de secteurs à enjeux urbains ainsi que l'entretien des cours d'eau. Concernant tout particulièrement la problématique du ruissellement, il s'agit d'améliorer la gestion des eaux pluviales, de développer des sols perméables et de systématiser, à l'exemple des « tancats », les recours à des principes d'aménagements qui favorisent l'infiltration en amont et une bonne gestion des écoulements.

Objectif n°06 : Eviter les nouvelles opérations d'urbanisation en zone d'aléa incendie fort à très fort et déployer les mesures appropriées d'atténuation du risque

La région méditerranéenne est particulièrement sensible aux feux de forêt, du fait à la fois de sa végétation composée d'essences inflammables et de la sécheresse de ses étés. Dans un contexte de changement climatique, avec des épisodes de sécheresse estivales qui devraient être de plus en plus nombreux, ce risque pourrait s'aggraver dans les années à venir et s'étendre vers les montagnes cévenoles. C'est pourquoi, au-delà du respect des obligations légales de débroussaillage, il s'agit de mettre en œuvre des mesures telles que la création de coupes-feux, l'entretien des massifs forestiers et des ouvrages de Défense des forêts contre les incendies (DFCI) et la facilitation de l'accès aux hydrants, notamment aux services de secours. Les nouvelles opérations d'urbanisation en zone d'aléa incendie fort à très fort doivent être évitées et la réalisation d'interfaces aménagées entre les espaces habités et la forêt dans les secteurs de projet les plus à risque est recommandée. De manière générale, il conviendra d'intégrer les principes généraux du PAC feux de forêt dans les documents d'urbanisme.

Objectif n°07 : Intégrer les aléas miniers dans la planification territoriale

Les Causses et Cévennes comptent un certain nombre de cavités souterraines liées à l'extraction minière passée. Ces dernières peuvent présenter des risques d'effondrement pouvant affecter la sécurité des personnes et des biens et porter atteinte à l'environnement (pollution des eaux, émissions de gaz asphyxiants ou toxiques, radioactivité, etc.). Face à cette problématique, il s'agit de prendre en compte les études engagées et de mettre en place des solutions adaptées. Concernant l'urbanisation, les nouvelles constructions doivent être proscrites dans les zones d'aléa fort. Si un secteur pollué ne présente pas de risque d'effondrement, le développement d'EnR peut y être envisagé.

1.1.3 FAVORISER UN AMENAGEMENT FAVORABLE A LA SANTE DES POPULATIONS

Objectif n°08 : Proposer un aménagement favorable à la santé et limiter l'exposition des habitants aux pollutions et aux nuisances

Si la santé des populations repose en partie sur les caractéristiques biologiques et le comportement individuel, elle dépend également de déterminants sociaux, environnementaux et liés au cadre de vie. Les politiques d'aménagement du territoire, en modifiant l'environnement immédiat, peuvent permettre d'améliorer la santé de la population. Pour ce faire, le SCoT ambitionne d'actionner de multiples leviers : favoriser la qualité de l'eau et de l'air, limiter l'exposition aux bruits, tout particulièrement auprès des populations sensibles, végétaliser les espaces urbains avec la promotion des îlots de fraîcheur, et des espaces de nature en ville, vecteurs de biodiversité et de bien-être (voir objectif n°41), développer les liaisons douces, limiter la pollution lumineuse (voir objectif n°42). Le développement de la cohésion sociale et la lutte contre l'isolement (objectifs n°77 et n°83) ainsi que la promotion d'une alimentation saine et de proximité (objectifs n°129 à 131) sont également prévus. De plus, le SCoT incite à anticiper la localisation des zones industrielles et artisanales à l'écart des zones d'habitation et touristiques présentant une sensibilité environnementale.

1.2 PRESERVER ET GARANTIR LA RESSOURCE EN EAU

Territoire à cheval sur deux grands bassins versants, le SCoT Causses et Cévennes se situe sur la ligne de partage des eaux entre Méditerranée et Atlantique. Si l'état des masses et des cours d'eau est globalement bon, des déséquilibres quantitatifs sont aujourd'hui présents sur plusieurs parties du territoire. Ces derniers seront probablement amenés à s'aggraver dans les années à venir dans un contexte de changement climatique et de raréfaction de la ressource en eau. Le SCoT a pour ambition de préserver la ressource en eau face au changement climatique, en mettant en œuvre des politiques adaptées de coordination, d'optimisation des usages et de veille qualitative.

1.2.1 COORDONNER LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ENTRE ACTEURS

Objectif n°09 : Favoriser la coordination entre les acteurs institutionnels impliqués sur la question de la ressource en eau, quelle que soit leur échelle d'intervention

La gestion de l'eau potable cristallise plusieurs enjeux, à la fois sanitaires, environnementaux et économiques. Les échelles de gestion sont multiples, depuis l'échelle nationale, aux échelles des bassins ou sous-bassins, des intercommunalités et jusqu'à celle des communes. C'est pourquoi la coordination entre acteurs est extrêmement importante pour mener une politique de l'eau cohérente et globale. Le SCoT s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés par les SDAGE, les SAGE et les contrats de rivière et participe à la remontée des problématiques et des avancées locales en matière d'eau potable.

Objectif n°10 : Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrographique du territoire et de la disponibilité des ressources en eau

Le SCoT Causses et Cévennes étant situé en tête de bassin, la connaissance fine des ressources en eau n'est pas toujours exhaustive sur le territoire. Afin d'améliorer la connaissance du fonctionnement hydrographique du territoire, il est notamment prévu le développement et la mise à jour de la couverture en schémas directeurs d'alimentation en eau potable. Ces derniers, en complément des études menées par les EPTB, pourront permettre d'estimer la ressource disponible, d'identifier les dysfonctionnements du réseau et d'évaluer les marges de manœuvre possibles et les possibilités d'approvisionnement alternatives.

Objectif n°11 : S'assurer de la disponibilité de la ressource en eau pour tout projet de développement

L'alimentation en eau potable est nécessaire pour le bien-être sanitaire des populations. Il est prévu de veiller au maintien d'un équilibre entre les prélèvements en eau pour chaque type d'usage, présent et à venir, et la disponibilité de la ressource en eau, qui doit être suffisante pour ne pas mettre en péril la fonctionnalité des milieux ou l'alimentation des populations. Certaines parties du territoire connaissent d'ores et déjà des difficultés d'approvisionnement, notamment le bassin des Gardons qui est classé en zone de répartition des eaux, c'est-à-dire faisant état d'un déséquilibre chronique de la ressource par rapport aux besoins. Il s'agira d'être particulièrement vigilant sur tous les secteurs ayant une fragilité de leur ressource en eau. Dans le cas d'un déséquilibre quantitatif, des solutions alternatives doivent être prospectées, telles que la recherche de nouvelles ressources, la réhabilitation de celles existantes, ou l'interconnexion avec des réseaux voisins.

1.2.2 OPTIMISER L'UTILISATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Objectif n°12 : Améliorer le rendement des réseaux

Une baisse généralisée des cours d'eau est attendue les prochaines années, avec une augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes d'étiages. Au sein du Parc National des Cévennes, une diminution de l'ordre de 25 à 45% des débits annuels serait attendue d'ici 2070. Dans ce contexte de raréfaction de la ressource en eau, un des enjeux majeurs est d'en optimiser son utilisation, en limitant les gaspillages. Pour ce faire, le SCoT a pour ambition d'actionner plusieurs leviers. Au sein du territoire, bien que des travaux sur les réseaux aient été initiés, les pertes en eau potable sont aujourd'hui encore relativement importantes. Le SCoT a donc pour objectif d'améliorer le rendement des réseaux. Pour cela, il est prévu de renouveler les conduites les plus vétustes et d'intensifier la recherche des fuites.

Objectif n°13 : Favoriser la réutilisation des eaux usées, notamment pour l'entretien des espaces verts, l'irrigation agricole ou encore l'usage industriel

Afin d'atténuer les tensions sur la ressource en eau, le SCoT souhaite approfondir la question de la réutilisation des eaux usées. Cette dernière pourrait permettre à la fois d'améliorer la gouvernance de l'eau, en favorisant la planification des usages, d'impulser une culture générale du recyclage et de l'économie circulaire, d'encourager la mutualisation d'équipements et de stimuler le développement de dispositifs innovants tels que les systèmes d'épuration écologique, l'adaptation des dispositifs d'irrigation aux eaux usées traitées, dans le respect des enjeux sanitaires.

Objectif n°14 : Encourager les économies d'eau en sensibilisant les particuliers et les entreprises

Enfin, la réduction des gaspillages passe également par l'échelle individuelle, c'est pourquoi, il est prévu de déployer la sensibilisation sur ce sujet. Cette dernière doit se faire pour tous les usages de l'eau, en incitant aux bonnes pratiques à travers une communication renforcée et des animations ciblées. Ces dernières visent à renforcer la perception de l'eau en tant que bien commun précieux et non en tant que ressource renouvelable infinie. De plus, il s'agit d'encourager la récupération des eaux de pluie, notamment sur les constructions neuves.

1.2.3 RENFORCER LE STOCKAGE DE L'EAU

La problématique du stockage de l'eau est très ancienne au sein du secteur cévenol et caussenard. Si le territoire dispose d'une pluviométrie abondante, notamment en automne, l'eau disparaît rapidement dans les vallées en aval et dans les réseaux karstiques des Causses. La dépendance à la ressource en eau a guidé les pratiques sur le territoire cévenol, comme en témoignent les nombreux ouvrages du patrimoine vernaculaire. Dans un contexte de changement climatique, l'enjeu d'utilisation pragmatique et durable de la ressource en eau, est toujours plus urgent et majeur pour le territoire.

Objectif n°15 : Développer des petites retenues d'eau dans les vallées cévenoles, qui permettent à la fois de réguler le surplus d'eau automnal et de stocker l'eau en prévision des pénuries estivales

Au-delà du fait de favoriser le stockage de l'eau dans la nature (restauration des zones humides, végétalisation, (voir objectifs n°41 et n°44), le SCoT ambitionne, sous réserve de ne pas porter atteinte à la fonctionnalité des milieux et d'avoir mobilisé en priorité le patrimoine existant, de créer ou réhabiliter des ouvrages de stockage de l'eau alimentés directement par les cours d'eau permanents ou temporaires, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires. Il s'agit, parallèlement à la sensibilisation à la nécessaire sobriété hydrique, de promouvoir des stockages de petite capacité destinés aux usages locaux à une échelle semi-collective, celle d'un hameau par exemple. Ces ouvrages seront préférentiellement localisés hors des cours d'eau et il s'agira de veiller à leur bonne intégration paysagère et à leur faible impact environnemental. Ils pourront s'inspirer des ouvrages hydrauliques vernaculaires et contribuer à la réduction des tensions sur la ressource en eau en période d'étiage. De plus, en matière de stockage, la récupération des eaux de pluie à l'échelle individuelle est également encouragée par le SCoT, dans le respect des enjeux sanitaires.

Objectif n°16 : Favoriser le stockage de l'eau en mobilisant le patrimoine hydraulique vernaculaire, notamment sur les Causses

Du fait du passé agricole du territoire, un certain nombre d'ouvrages de stockage de l'eau, destinés à l'irrigation, sont d'ores et déjà présents sur le territoire : béals, seuils, lavognes, etc. Il s'agit de réhabiliter et de remettre en fonctionnement ces ouvrages, en lien avec l'objectif n°15 et l'objectif n°26 concernant la valorisation du paysage et un impact moindre sur les milieux et la biodiversité. La réhabilitation d'ouvrages tels que les lavognes qui se remplissent à l'eau de pluie peut permettre aux agriculteurs et aux éleveurs de bénéficier d'une ressource en eau à usage agricole et ainsi de limiter l'impact sur les prélèvements.

1.2.4 AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU ET DES RIVIERES

Objectif n°17 : Sensibiliser la population et les acteurs économiques au maintien de la qualité de l'eau et à la limitation des pollutions.

Les cours d'eau et les masses d'eau du territoire présentent globalement des bons états chimiques et écologiques. Toutefois, des dégradations ponctuelles sont enregistrées notamment en raison de présence de nitrates, de métaux (plomb, cadmium) ou autres polluants. A travers la mise en place d'actions préventives et curatives et d'une communication renforcée et d'animations, l'ambition est de réduire les rejets polluants et leurs impacts, qu'il s'agisse de pollutions domestiques, diffuses, accidentelles ou liées aux activités économiques du territoire. Le maintien de la qualité microbiologique, notamment dans les secteurs de baignade ou en amont de ces secteurs, est également un objectif poursuivi par le SCoT.

Objectif n°18 : Re-végétaliser les cours d'eau et les rivières

La protection de la qualité des plans d'eau et des rivières passe également par leurs végétalisations. En effet, les végétaux participent à la création ou au maintien d'un maillage écologique, constituent un soutien à l'épuration de l'eau, une aide à son infiltration et permettent de lutter contre l'érosion des sols. Le SCoT a pour ambition de réintroduire de la végétation endémique en bordure des cours d'eau dégradés, en privilégiant la diversification des essences et des strates. Les espèces aquatiques seraient à privilégier au fond du lit pour un fonctionnement naturel, des arbustes pourraient être implantés sur les pentes afin de maintenir les sols, et des arbres pourraient favoriser l'ombrage et la diversité biologique.

1.3 VALORISER LES PAYSAGES

Le territoire du SCoT dispose de paysages et de patrimoines préservés reconnus à l'échelle internationale à travers plusieurs labels et inscriptions. Le socle paysager du territoire est très diversifié avec à la fois des vallées en pente schisteuses, à la végétation variable selon l'altitude, des paysages de cours d'eau en vallée ou en gorges et des grands plateaux ouverts en altitude. L'occupation de l'homme a façonné ce territoire qui est ponctué de nombreux éléments patrimoniaux remarquables. Le SCoT a pour ambition de sauvegarder et mettre en valeur ces paysages et ce patrimoine emblématiques, tout en conservant un territoire vivant.

1.3.1 GARANTIR L'INTEGRATION PAYSAGERE DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Objectif n°19 : Préserver les coupures d'urbanisation entre les bourgs et requalifier les entrées de ville

Le SCoT Causses et Cévennes dispose d'une grande qualité paysagère, dont le maintien et la valorisation passe également par la gestion et le traitement des abords des bourgs et des espaces d'interfaces entre milieu bâti et espaces naturels, agricoles et forestiers. Il s'agit de conserver des espaces de respirations entre les villages ou hameaux et de veiller à la qualité paysagère des entrées de villes, qui, en tant que portes d'entrées des espaces urbains, ont un rôle très important en matière de perception et d'attractivité du territoire.

Objectif n°20 : Préserver des ceintures agricoles autour des villages et des hameaux

Afin de maintenir la lisibilité paysagère de son territoire et de préserver les espaces ouverts, le SCoT prévoit de limiter l'urbanisation résidentielle ou industrielle des terres agricoles. Le maintien d'espaces ouverts (agricoles ou pastoraux) autour des villages et des hameaux présente un double enjeu, d'une part paysager avec la mise en valeur des points de vues sur le noyau bâti, et d'autre part d'autonomie alimentaire avec la valorisation d'espaces agricoles de proximité porteurs de cultures ou d'élevage.

Objectif n°21 : Limiter le mitage urbain et promouvoir une extension maîtrisée de l'urbanisation, en greffe de l'existant et dans le respect de la trame urbaine

Bien que le territoire, essentiellement rural, fasse état d'une consommation d'espaces modérée ces dernières années, certains secteurs, notamment au sein des espaces de vallées ou de plateau, ont pu voir se développer de l'habitat pavillonnaire ou des installations faiblement insérées dans le paysage. Le SCoT ambitionne de réaliser un développement urbain respectueux des caractéristiques urbaines existantes et du paysage. Il est prévu de ne pas dénaturer les noyaux bâtis anciens, et de les valoriser, tout en permettant de nouvelles constructions adaptées à l'environnement urbain et paysager.

1.3.2 PRESERVER LES PAYSAGES OUVERTS

Objectif n°22 : Pérenniser l'ouverture des milieux ouverts et semi-ouverts, en assurant leur gestion, conservation et si besoin leur restauration

Les milieux ouverts et semi-ouverts, dominés par des formations végétales basses, herbacées et/ou arbustives sont très diversifiés au sein du SCoT. Ils participent grandement à la biodiversité et l'ambiance paysagère du territoire, avec de grands espaces de pelouses d'allure steppique et de prairies semi-sèches sur les causses, des prairies de montagne sur les sols siliceux des monts Aigoual et Lingas, des milieux agricoles dans les fonds de vallée ou en terrasses sur les coteaux et des milieux buissonnants de landes, des garrigues et maquis disséminés. Ces milieux accueillent une flore et une faune très riches, colorent les paysages en période de floraison et ouvrent de larges panoramas sur le grand paysage. Le SCoT souhaite pérenniser l'ouverture de ces milieux ouverts et semi-ouverts. Il s'agit notamment de se doter d'outils de suivi et de gestion des paysages. Ces derniers ont pour vocation de surveiller la progression des friches et des boisements, vecteurs de fermeture du paysage et d'étudier les actions préventives à mettre en œuvre.

Parmi les espaces ouverts, une attention particulière est à apporter aux paysages ouverts de fond de vallée. En effet, ces derniers sont menacés à la fois par la fermeture des milieux mais aussi par l'urbanisation. Ils constituent pourtant des espaces essentiels tant en matière de lutte contre le risque inondation, d'alimentation locale que de structure paysagère. Concrètement il s'agit :

- Maintenir la vocation de ces espaces naturels et/ou agricoles,
- Préserver les fonds de vallée inondables d'intérêts agricoles et paysagers.

Objectif n°23 : Sauvegarder l'agropastoralisme et ses paysages

Les paysages culturels vivants des Causses et Cévennes sont marqués par les pratiques agropastorales, à l'origine d'une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les éléments patrimoniaux qui caractérisent ce territoire reflètent le pastoralisme traditionnel : mosaïque de parcelles de fauche, de pâturage, de cultures (certaines aménagées en terrasses), grandes fermes en pierre, terrasses, nombreuses jasses, drailles, etc. La préservation de ces paysages est indissociable de l'action de l'homme et des troupeaux. L'agropastoralisme est aujourd'hui confronté à plusieurs difficultés liées à la fermeture des milieux, la rareté foncière et la raréfaction de la ressource fourragère avec le changement climatique. Dans l'objectif de sauvegarder l'agropastoralisme et ses paysages, il s'agit d'encourager la reconquête de pâturages abandonnés, de favoriser l'installation de nouveaux éleveurs et d'aider à la transmission des activités pastorales existantes. Les structures paysagères liées à cette activité seront réhabilitées et entretenues et une attention particulière sera portée au maintien de l'ouverture des milieux. De plus, le Pacte Pastoral, adopté par la CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires a vocation à être élargi à la totalité du territoire du SCoT (voir partie 4.3.2). Ces activités devront permettre une action de l'homme vertueuse et respectueuse des paysages, en vue de leur préservation, de la valorisation de l'identité du territoire et de son dynamisme agricole.

1.3.3 MAINTENIR L'IDENTITE PATRIMONIALE CEVENOLE ET CAUSSENARDE

Le SCoT Causses et Cévennes dispose d'une identité paysagère et patrimoniale forte, liée aux pratiques ancestrales et ancrée dans son environnement naturel. Ce paysage « vivant » est ainsi représenté sur l'ensemble du territoire selon un triptyque espace agricole, site ou ouvrage bâti et espace naturel. La richesse patrimoniale des Causses et Cévennes repose à la fois sur sa diversité (de formes et d'époques) et sa capacité à mailler l'ensemble du territoire.

Objectif n°24 : Préserver les silhouettes villageoises et s'appuyer sur les typologies d'implantation des villages pour valoriser leurs spécificités et guider leur développement

A l'échelle du grand paysage, il est possible de distinguer quatre types d'implantation des villages : en fond de vallée, en plateau, en versant et perchée. Ces formes urbaines historiques sont caractéristiques de l'identité bâtie du territoire et le SCoT souhaite les préserver et valoriser. De manière générale, il s'agit de valoriser les points de vue sur les villages, de travailler sur les silhouettes et le front bâti et de mettre en valeur le patrimoine bâti par des restaurations de qualité respectant l'architecture traditionnelle locale et par des nouvelles constructions insérées dans le paysage (voir objectif n°21).

Les villages implantés en fond de vallée sont caractérisés par une proximité et un accès au cours d'eau tout en étant situés en dehors des secteurs inondables. Les rues sont étroites et le bâti haut afin de capter la lumière et d'optimiser l'espace. Dans le prolongement des espaces bâtis, des terrasses s'étagent sur le coteau, et en bordure de cours d'eau il est possible de repérer de grands et longs bâtiments industriels. L'évolution récente de ce type de village s'est souvent traduite par un mitage des coteaux autour des bourgs d'origine, sous forme d'habitat pavillonnaire venant parfois altérer les versants boisés et les paysages de terrasses. Pour ces villages le SCoT souhaite en particulier maîtriser les extensions périphériques, requalifier les entrées de villes et valoriser le dialogue avec l'eau en favorisant les accès aux cours d'eau depuis la ville ainsi que l'aménagement et la mise en valeur des abords des cours d'eau dans le respect du risque inondation.

Les villages de plateau correspondent à des implantations au sein de paysages ouverts en altitude, avec un relief peu marqué. Le bâti est compact, presque aussi haut que large et le tissu urbain est aéré. Ces conditions ont favorisé un développement en périphérie de grands volumes bâtis à usage agricole parfois mal insérés dans le paysage environnant. Pour ces villages, il s'agit en particulier de maîtriser le développement de l'urbanisation, de conserver des sites bâtis isolés, d'intégrer les hangars agricoles dans le paysage et de préserver les espaces ouverts.

Les villages perchés sont caractérisés par un habitat groupé en position dominante sur croupe en belvédère. Les vues depuis le village sont dégagées et sa silhouette est perceptible de loin. Ces villages ont un caractère isolé et

sont souvent situés loin des cours d'eau et des axes routiers principaux. Pour ces villages, il s'agit en particulier de mettre en valeur les abords du village et son écrin paysager ainsi que de maintenir sa silhouette et son vélum bâti en maîtrisant la hauteur des constructions.

Les villages de versant présentent des implantations dans la pente, généralement à mi-versant et dans un valat. Le bâti est étagé en suivant les courbes de niveau et des terrasses cultivées sont positionnées en continuité du bâti. Pour ces villages, le SCoT souhaite promouvoir une urbanisation concentrée, selon un principe d'étagement du bâti et préserver les boisements et les terrasses existantes.

Objectif n°25 : Valoriser et faire vivre le patrimoine vernaculaire

Les Causses et Cévennes regorgent de nombreux éléments patrimoniaux disséminés sur tout le territoire, pour certains remontant jusqu'au néolithique. La nature de ces patrimoines est extrêmement diversifiée : architecture vernaculaire, patrimoine industriel, hydraulique, religieux, « petit » patrimoine, etc. Afin de valoriser et faire vivre ce patrimoine, il est prévu d'en développer la connaissance et l'appropriation en mettant en œuvre des actions de restauration, de préservation et de valorisation de ce dernier. Cette valorisation pourrait être développée à la fois à destination de la population mais aussi à destination des touristes, en lien avec la stratégie touristique du territoire (balisage de randonnées, création de panneaux explicatifs...) (voir 4.4).

Objectif n°26 : Réhabiliter les terrasses agricoles et le patrimoine hydraulique pour préserver l'identité paysagère historique du territoire et limiter l'impact des risques naturels

Le paysage des Causses et Cévennes est façonné par les pratiques agropastorales passées et constitue un espace vivant puisqu'habité, cultivé et soumis aux intempéries. Le patrimoine lié aux pratiques agricoles et pastorales est important et diversifié sur le territoire : terrasses, trencats, lavognes, béals, drailles, jasses, clapas, etc. La terrasse en est un élément fondamental et témoigne d'un juste équilibre entre l'habitat, l'agriculture et la nature. Le SCoT souhaite soutenir les activités agricoles liées aux terrasses, réhabiliter les murets en pierre sèche qui les soutiennent, dans le respect des techniques traditionnelles, et réhabiliter et valoriser les ouvrages hydrauliques (objectif n°16). La remise en valeur des terrasses pourra passer par la mise en place de nouvelles cultures en évitant la monoculture, par exemple celle de l'oignon doux, mais aussi les petits fruits ou encore des cultures moins gourmandes en eau telles que les plantes médicinales et aromatiques ou le seigle (objectifs n°01, n°122 et n°125). Cette dynamique de préservation et de restauration contribuera à perpétuer ou retrouver un savoir-faire traditionnel et à répondre aux besoins des agriculteurs. Il permettra également de limiter l'exposition aux risques naturels en limitant le ruissellement et en stockant l'eau au plus près des parcelles agricoles.

1.3.4 VALORISER LE PATRIMOINE REMARQUABLE DU TERRITOIRE ET LES LABELS

Objectif n°27 : Valoriser les outils de protection et de gestion du patrimoine, en mettant en lumière les spécificités qu'ils portent et en améliorant leur visibilité et leur identification par le grand public

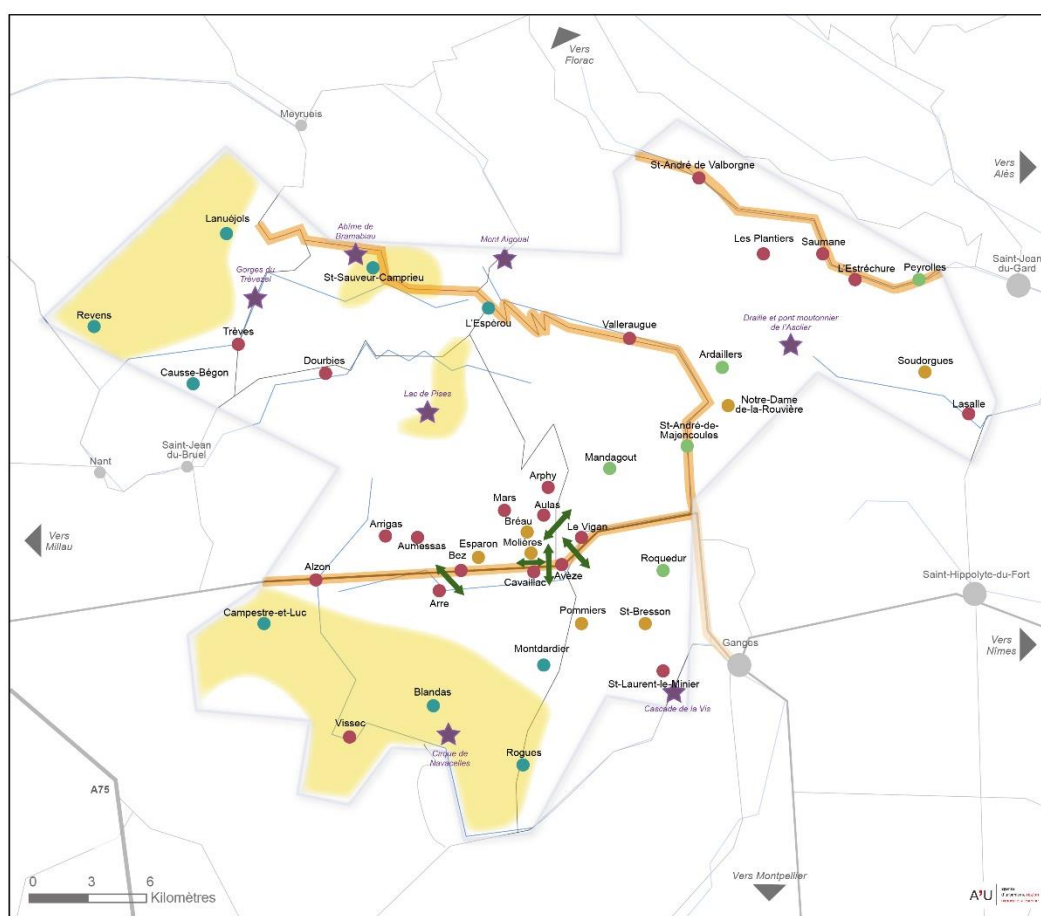
Le SCoT Causses et Cévennes compte de nombreux labels et outils de protection du patrimoine bâti et naturel qui témoignent de son importance paysagère et patrimoniale. La qualité exceptionnelle du territoire est reconnue par deux labels UNESCO : le label réserve de biosphère pour la richesse et la diversité de la biodiversité et des milieux et le label patrimoine mondial Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen. Une large partie du territoire est également reconnue Parc National des Cévennes et Réserve Internationale de Ciel Etoilé, et la forêt de l'Aigoual est labélisée Forêt d'Exception. Enfin, d'autres périmètres de protection et de gestion plus ponctuels sont également existants : Grand Site de France, sites classés et sites inscrits, Monuments Historiques, etc. Ces labels et protections permettent de préserver et de mettre en valeur les attributs universels du territoire, patrimoniaux et paysagers, de concilier préservation de l'environnement et fréquentation, de gérer durablement le territoire, etc. Ils disposent pour cela de documents de gestion, de cahiers des charges ou de chartes architecturales et paysagères qui proposent des règles ou des principes d'aménagement, dont le SCoT pourrait s'inspirer pour l'ensemble de son territoire. Le SCoT souhaite améliorer la visibilité de ces labels et autres dispositifs de protection du patrimoine, et favoriser la création d'une culture commune à l'ensemble des acteurs locaux et du grand public sur le patrimoine en créant des espaces de dialogue et des actions de sensibilisation. Cette démarche de valorisation se fera en lien étroit avec la promotion de la culture locale (voir 3.4) et l'ambition touristique du territoire (voir 4.4 et objectif n°132).

Objectif n°28 : Préserver et valoriser l'ensemble des sites remarquables du territoire

Les Causses et Cévennes disposent toutefois d'une reconnaissance inégale de leur patrimoine naturel et bâti et de leur mise en valeur. Plusieurs sites remarquables ne disposent pas nécessairement d'outils de protection ou de gestion spécifique et peuvent être menacés par la destruction ou la surfréquentation. Le SCoT souhaite valoriser l'ensemble des sites remarquables du territoire, qu'il s'agisse de sites labellisés ou non (voir objectif n°133). L'objectif n'est pas de multiplier les dispositifs de protection mais d'améliorer la visibilité du patrimoine local pour accompagner sa valorisation et inciter à des interventions respectueuses des qualités architecturales, urbaines et paysagères.

Objectif n°29 : Améliorer la connaissance et la mise en valeur du petit patrimoine

Le territoire des Causses et Cévennes compte un petit patrimoine riche, maillant le territoire et souvent méconnu. Il s'agit pourtant de témoignages de l'histoire locale, qui participent pleinement à l'identité du territoire. La présence de ces éléments patrimoniaux, notamment ceux liés à l'eau, peuvent faciliter la résilience face au changement climatique. Le SCoT a pour ambition d'améliorer la connaissance du patrimoine vernaculaire local, à travers son recensement et sa mise en valeur. Pour ce faire, il est prévu de fédérer les acteurs locaux autour de la question du petit patrimoine en encourageant au recensement participatif et en favorisant des animations qui mutualisent la connaissance acquise. Des actions de restauration, de réhabilitation et de protection pourront par la suite être mise en œuvre par les acteurs compétents.



Valoriser les paysages

Préserver les silhouettes villageoises

- Villages implantés en fond de vallée
- Villages implantés sur plateau
- Villages implantés en versant
- Villages perchés

Préserver les paysages ouverts

- Les grands milieux ouverts à maintenir

Valoriser le patrimoine remarquable

- ★ Les sites remarquables à préserver

Garantir l'intégration paysagère du développement urbain

- ↔ Les principales coupures d'urbanisation à préserver
- Axes routiers majoritairement fréquentés : entrées de ville prioritaires à requalifier/valoriser

1.4 ACCELERER LA TRANSITION ENERGETIQUE

Territoire de transitions, les Causses et Cévennes souhaitent mettre en place une stratégie efficace **d'atténuation*** du changement climatique et construire un territoire résilient et vertueux. La réalisation de cette ambition passe notamment par une évolution des modèles économiques et sociaux d'offre et de demande d'énergie, avec l'accélération de la sobriété et de l'efficacité énergétique, le développement de la production d'énergies renouvelables et la fédération des acteurs locaux autour de la question énergétique.

1.4.1 MINORER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

La réduction des consommations énergétiques passe non seulement par la rénovation du bâti et des émissions liées au transports, mais aussi par la sobriété dans les usages et les consommations (voir 1.4.3).

Objectif n°30 : Rénover les passoires énergétiques du parc de logement existant

Le secteur résidentiel est le secteur plus consommateur d'énergie au sein du SCoT Causses et Cévennes. Cette consommation importante est notamment due à un parc de logements composé en grande partie par un bâti ancien fortement énergivore en raison de son altération au fil du temps et de son inadaptation aux usages actuels. Dans l'objectif de réduire les passoires énergétiques, il est prévu de déployer la sensibilisation des particuliers aux dispositifs d'aides existants, de fournir un appui à la mise en place de diagnostics énergétiques et de promouvoir l'intérêt d'une intégration de la dimension énergétique dans tous les projets de travaux. La rénovation thermique des bâtiments s'effectuera dans le respect de la qualité de l'air intérieur et en prenant en compte les recommandations liées au risque radon. Le SCoT Causses et Cévennes se fixe pour ambition de réduire la consommation d'énergie liée aux bâtiments de 25%, en s'inscrivant pleinement dans la stratégie Région à énergie positive (REPOS) de la région Occitanie.

Objectif n°31 : Systématiser l'amélioration de l'isolation des bâtiments publics en favorisant l'intervention des artisans locaux et l'utilisation de ressources locales

La maîtrise immobilière étant facilitée sur les bâtiments publics, ces derniers constituent un parc prioritaire sur lequel intensifier l'effort de rénovation thermique. Des travaux ont d'ores et déjà été entrepris localement et plusieurs rénovations énergétiques sur des bâtiments techniques communaux et des écoles sont en projet au sein du territoire. Afin de répondre à cet objectif, le SCoT souhaite s'appuyer sur son tissu artisanal local et favoriser l'utilisation de ressources produites sur le territoire (voir objectif n°108).

Objectif n°32 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires en limitant les besoins en climatisation et en chauffage

La consommation énergétique du secteur tertiaire, bien que ne représentant que 11%, est en augmentation ces dernières années au sein du SCoT Causses et Cévennes. Tout comme pour les particuliers, l'atteinte de l'objectif de réduction de la consommation énergétique passe par la sensibilisation des publics et l'appui des partenaires locaux.

Objectif n°33 : Favoriser les bâtiments basse-consommation, passifs et/ou à énergie positive dans la construction neuve

Si le SCoT se donne pour ambition de rénover ses bâtiments existants, il est également nécessaire d'agir sur les nouvelles constructions en privilégiant des solutions écologiques et durables, pour créer des bâtiments à énergie passive voire positive. Il s'agit de s'approcher au maximum de la neutralité énergétique en menant une réflexion sur l'exposition et les dimensions des bâtiments mais aussi sur les matériaux utilisés. Les pratiques constructives faiblement consommatrices et émettrices, l'utilisation de matériaux écologiques et locaux, les bâtiments bioclimatiques et l'accompagnement des nouvelles constructions par des dispositifs d'énergies renouvelables seront encouragés (voir 1.4.2).

La réduction des consommations liées au secteur des transports s'appuiera sur l'objectif n°80 lié au déploiement de la mobilité solidaire (voir partie 3.1.3) et l'encouragement des mobilités décarbonées.

1.4.2 RENFORCER LES ENERGIES RENOUVELABLES EN COHERENCE AVEC LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES

Objectif n°34 : Développer une production diversifiée d'énergies renouvelables pour favoriser l'autonomie énergétique du territoire

Pour développer une politique de maîtrise de l'énergie, le territoire des Causses et Cévennes souhaite non seulement diminuer les consommations énergétiques mais aussi encourager le développement des énergies renouvelables, en limitant ses impacts sur le paysage et les espaces naturels. L'objectif est de développer une production diversifiée (solaire photovoltaïque et thermique, chaleur renouvelable, bois-énergie, hydroélectrique, géothermie, etc.) pour limiter la dépendance aux produits pétroliers et tendre vers l'indépendance énergétique. Ce développement se fera avec une réflexion globale à l'échelle du territoire, en privilégiant la gestion durable et les petites installations, dans le respect de l'environnement et du paysage local.

Objectif n°35 : Renforcer l'énergie solaire sur les constructions et les espaces déjà artificialisés ou en friche urbaine

Le territoire disposant d'un bon ensoleillement, le SCoT souhaite développer sa production d'énergie solaire. Il est prévu d'accorder la priorité aux équipements de production d'énergies renouvelables développés à l'échelle domestique et localisés en zone urbaine ou sur des terrains dégradés, en friche urbaine ou industrielle, c'est-à-dire n'impactant pas les espaces naturels et agricoles. Ce développement photovoltaïque passe donc par la promotion d'une architecture de qualité, intégrée aux formes urbaines, respectueuse des sites bâtis existants et du paysage.

Le développement et la structuration de la filière-bois énergie est également un des objectifs du SCoT (voir 4.1.1, **objectif n°101**), qui permettra à la fois de produire de l'énergie renouvelable et de valoriser le bois de moindre qualité.

Objectif n°36 : Reconsidérer l'énergie hydroélectrique, en explorant de nouvelles possibilités de développement en tenant compte de la raréfaction de la ressource dans un contexte de changement climatique

Le développement de l'énergie hydroélectrique nécessite la conjugaison de l'équipement avec le maintien des continuités écologiques, ce qui fait que la majorité des cours d'eau du territoire sont considérés comme du potentiel non mobilisable. Le SCoT souhaite ne pas s'arrêter à ce constat et relancer la recherche en la matière, à une échelle locale. Deux directions principales de recherches sont envisagées : la réflexion à des modalités de conciliation entre continuités écologiques et production hydroélectrique et l'exploration de nouveaux domaines tels que l'exploitation des seuils et béals ou la mobilisation de la force motrice de l'eau des canaux, canalisations et chutes d'eau sous réserve d'une intégration respectueuse de paysage.

1.4.3 ACCOMPAGNER LES CITOYENS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE

Afin d'accompagner les acteurs du territoire et la population dans la transition énergétique des actions de sensibilisation et d'expérimentations peuvent être ciblées sur des thématiques transversales en matière **sobriété*** (déchet, mobilité, énergie, alimentation...).

Objectif n°37 : Sensibiliser la population aux gestes économes en énergie

L'accélération de la transition énergétique nécessite de fédérer les acteurs autour du sujet afin de développer les bonnes pratiques en la matière. Il est important de développer la sensibilisation à ce sujet, en passant par la mise en place d'animations et d'accompagnements, à la fois à destination des acteurs économiques mais aussi des citoyens, des familles et des enfants. Des opérations sont prévues en ce sens et visent l'information et les conseils aux habitants pour diminuer leurs consommations énergétiques, ou encore l'appui aux acteurs du territoire sur la maîtrise de la demande en énergie.

Objectif n°38 : Soutenir les projets innovants et encourager les initiatives citoyennes

Enfin, le SCoT a pour ambition de favoriser la transition énergétique à l'échelle locale. Les démarches collectives à l'échelle des hameaux ou îlots/quartiers en zone urbaine sont favorisées autant que possible, notamment en matière de production et d'utilisation des énergies renouvelables. Le SCoT souhaite appuyer les projets d'énergies renouvelables citoyens et toutes les initiatives citoyennes relevant de la transition énergétique, y compris sur les projets déjà en cours. Le développement de l'habitat participatif, qui incite les citoyens à mutualiser des espaces et des outils, dans une optique de modération de la consommation de ressources naturelles et d'autonomisation (énergétique et alimentaire) est également encouragé (voir objectif n°65).

1.5 ASSURER L'ÉQUILIBRE ENTRE ESPACES NATURELS AGRICOLES, FORESTIERS ET L'ACTIVITE HUMAINE

Le territoire du SCoT Causses et Cévennes dispose d'une biodiversité exceptionnelle, reconnue à l'échelle nationale voire internationale à travers de nombreuses labellisations et protections telles que la réserve internationale de biosphère, la réserve internationale de ciel étoilé ou le parc national des Cévennes. Plus des 2/3 du territoire sont classés en Natura 2000 et la forêt de l'Aigoual est labellisée Forêt d'Exception. Au-delà de cette biodiversité exceptionnelle, le territoire tel qu'il est donné à voir aujourd'hui est le résultat d'une interaction permanente entre la nature et l'homme, ce dernier ayant façonné les paysages et participé à l'entretien des différents milieux du territoire. Le SCoT a pour ambition de faire perdurer et de valoriser cet équilibre harmonieux entre activités humaines et espaces agricoles, naturels et forestiers, à travers un développement humain respectueux de la richesse écologique du territoire.

1.5.1 VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES ET LA BIODIVERSITE

Objectif n°39 : Protéger les continuités écologiques du territoire

Les espaces agricoles, naturels, aquatiques et forestiers maillent le territoire et forment un réseau, la trame verte, bleue et noire, qui permet aux espèces de se déplacer et de réaliser les différentes étapes de leur cycle de vie. Ces continuités sont composées de plusieurs types d'espaces : les réservoirs de biodiversité qui sont des zones refuges au sein desquelles les espèces peuvent accomplir la totalité de leur cycle de vie ; et les corridors écologiques qui relient entre eux les réservoirs et correspondent aux zones de déplacements potentiels des espèces. Au sein du SCoT Causses et Cévennes, deux types de réservoirs ont été distingués. Les réservoirs de type I correspondent à des espaces au sein desquels les espèces et les écosystèmes ont vocation à être protégés strictement avec un encadrement important des activités humaines. Les réservoirs de type II comportent de forts intérêts de conservation et ont également vocation à être préservés mais présentent davantage de compatibilité avec les activités humaines. Plusieurs corridors ont été identifiés sur le territoire, connectant le versant sud du Lingas aux causses sud et la forêt de l'Aigoual à la bordure est du territoire. Le SCoT souhaite sauvegarder ces corridors écologiques et les renforcer sur les secteurs où la continuité est menacée.

Objectif n°40 : Veiller au maintien de la diversité des milieux

Du fait de la diversité climatique du territoire, les Causses et Cévennes disposent de nombreux habitats naturels avec divers faciès liés aux expositions, aux substrats rocheux et aux altitudes, ce qui engendre une grande richesse biologique. Le territoire compte à la fois des milieux ouverts emblématiques, notamment avec des pelouses à Brome semi-sèche ou sèche, des milieux forestiers (chênaie, hêtraie, châtaigneraie), des formations buissonnantes, des pentes rocheuses et falaises calcaires, des ripisylves en fond de vallée, etc. Le SCoT souhaite maintenir cette diversité des milieux dans la mesure où elle est propice à l'accueil de nombreuses espèces d'intérêt communautaire, qu'il s'agisse de chauve-souris ou d'espèces de **l'avifaune rupestre***.

Objectif n°41 : Préserver les espaces naturels ordinaires, y compris les espaces de nature en ville

Si la préservation des milieux remarquables est essentielle, les milieux naturels ordinaires ont également une importance dans le fonctionnement des continuités écologiques. En effet, bien que moins remarquables ou moins rares, ces espaces jouent un rôle majeur dans la stabilité des écosystèmes, tant dans leur fonctionnement que leur capacité à fournir des services (qualité de l'eau, fertilité des sols, pollinisation, résilience face aux risques, etc.). La qualité des espaces périphériques aux villes et villages vise à être maintenue voire restaurée, parallèlement à la préservation des ceintures agricoles autour des villages et des hameaux (voir objectif n°20). De plus, une réflexion sur les espaces de nature au sein des espaces urbains a vocation à être intégrée aux projets d'aménagement (parcs, boisements, alignements d'arbres, etc.). La nature en milieu urbain apporte de nombreux services tels que le maintien de la biodiversité, l'infiltration des eaux de pluie et apporte un impact bénéfique sur la santé des habitants.

Objectif n°42 : Conserver la qualité exceptionnelle du ciel nocturne et pérenniser les actions engagées pour la protéger, notamment à travers la diminution de l'éclairage

La gestion de l'éclairage nocturne est également un élément à prendre en compte pour assurer les continuités écologiques et préserver la biodiversité nocturne. La pollution lumineuse a des impacts multiples, à la fois sur les rythmes biologiques de la faune et de la flore mais aussi sur la santé humaine (perturbation du sommeil, apparition de maladies) et l'observation du ciel nocturne. Une large partie du territoire, correspondant au Parc National des Cévennes est labellisée Réserve Internationale de Ciel Etoilé du fait de la grande qualité du ciel nocturne. L'ambition du SCoT est de pérenniser les actions engagées pour conserver cette qualité exceptionnelle du ciel nocturne. Il s'agit de prendre en compte l'éclairage dans les aménagements existants ou en projet, en adoptant des dispositifs vertueux (surface éclairée, intensité, consommation, spectre lumineux, etc.), en pensant l'éclairage public dès la phase amont des nouveaux projets, en développant une gestion différenciée par secteur et/ou en élaborant des stratégies d'extinction en cœur de nuit.

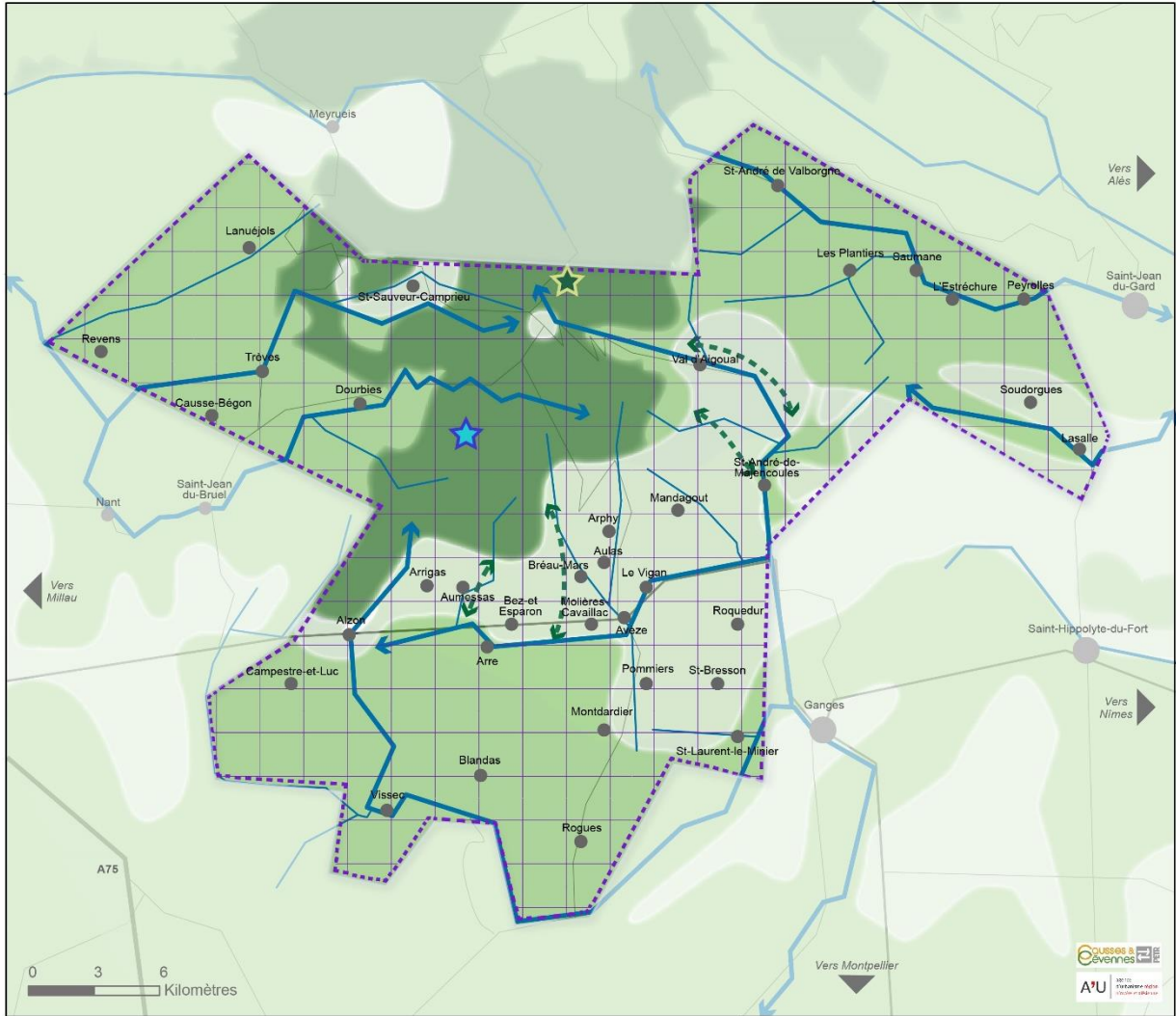
1.5.2 PRESERVER LES ZONES HUMIDES ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif n°43 : Préserver les milieux aquatiques

Dans un territoire aux influences multiples, entre climat méditerranéen et montagnard, localisé sur la ligne de partage des eaux entre méditerranée et atlantique, l'eau constitue un enjeu majeur, à la fois en termes d'approvisionnement et d'usages (voir 1.2) mais aussi en termes d'intérêt écologique et de biodiversité. Le SCoT Causses et Cévennes est maillé par un dense réseau de cours d'eau, divisés en trois bassins versants principaux : l'Hérault, les Gardons et le Tarn. Il est prévu de préserver les milieux aquatiques en portant une attention spécifique au maintien de la continuité écologique des cours d'eau ainsi qu'au maintien et à la restauration de leur bon état écologique.

Objectif n°44 : Sauvegarder et restaurer les zones humides, tout particulièrement les zones tourbeuses d'altitude

Le territoire des Causses et Cévennes compte également de nombreux types de zones humides : mares, **lavognes***, **ripisylves***, **tourbières acidiphiles*** de l'Aigoual, **tourbières alcalines*** des causses, zones humides intermittentes. Ces zones humides rendent des services environnementaux très importants : fonctions hydrologiques de stockage et restitution de l'eau, de régulation des crues, d'alimentation des cours d'eau, ressource pastorale, stockage carbone, etc. Elles constituent des "éponges naturelles" qui permettent de préserver l'eau en quantité et représentent de puissants réservoirs propices à la biodiversité. C'est pourquoi leur sauvegarde et leur restauration constituent un des objectifs du SCoT, avec une attention particulière portée aux zones tourbeuses d'altitude. Ces dernières, notamment présentes sur le plateau du Lingas, ont été drainées et reboisées pour les besoins de la sylviculture par le passé. Dans le cadre de la restauration d'espaces en clairières, leur remise en état est un enjeu important, pour la diversité des milieux naturels et des paysages et l'atténuation du changement climatique à travers le stockage carbone qu'elles assurent. Globalement, une bonne connaissance des zones humides de petites tailles non inventoriées à ce jour permettra de faciliter la mise en œuvre d'actions de préservation et de restauration adéquates, quelque soit leur typologie.



Assurer l'équilibre entre espaces naturels, agricoles, forestiers et l'activité humaine

Valoriser les ressources naturelles et la biodiversité

- Les réservoirs de biodiversité de type I
- Les réservoirs de biodiversité de type II
- Les corridors potentiels
- L'Aigoual, Forêt d'exception

Préserver les continuités aquatiques et les zones humides

- Les continuités aquatiques principales
- Les continuités aquatiques secondaires
- Lacs et zones tourbeuses d'altitude

Préserver les espaces ordinaires

- Les espaces naturels ordinaires

Péréniser les actions engagées

- La protection de la qualité exceptionnelle du ciel nocturne

1.5.3 GERER LES RESSOURCES NATURELLES ET FORESTIERES

Objectif n°45 : Gérer durablement les ressources naturelles du territoire en conciliant vitalité des écosystèmes et activités humaines

Le territoire dispose de nombreuses ressources naturelles porteuses d'habitats et d'espèces diversifiées : ressources forestière, agricole, aquatique, etc. L'homme exploite ou utilise un certain nombre de ces ressources et dans certains cas, c'est l'usage pour les activités humaines qui ont contribué à façonner les milieux et les écosystèmes qui les accompagnent. Il est nécessaire de prolonger la gestion durable et transversale des ressources naturelles du territoire.

Objectif n°46 : Promouvoir une gestion équilibrée de la ressource forestière, qui allie préservation de la biodiversité et développement local

Les milieux forestiers représentent une large part du territoire du SCoT Causses et Cévennes. Milieux porteurs de biodiversité, régulateurs du climat et favorables au stockage-carbone, ils constituent également une ressource économique à travers les pâturages boisés et l'exploitation de la production de bois (voir 4.1.1), et sociale à travers l'accueil de public. La forêt de l'Aigoual, notamment, dispose du label Forêt d'Exception de l'ONF. Ce dernier distingue l'excellence de la gestion de ces forêts, reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur. Il favorise la collaboration des acteurs locaux autour de la gestion forestière et l'innovation dans les pratiques afin de prendre en compte au mieux la diversité des usages des forêts. Le SCoT souhaite promouvoir une gestion équilibrée de sa ressource forestière. Il est visé une gestion multifonctionnelle des forêts du territoire, en mettant en œuvre une sylviculture s'inspirant de l'évolution naturelle des forêts et anticipant les impacts potentiels de l'exploitation forestière (érosion par exemple). La définition d'une stratégie forestière adaptée, s'appuiera sur l'objectif n°100 (partie 4.1.1) lié à l'élaboration d'une charte forestière de territoire visant à mieux valoriser le patrimoine forestier de l'ensemble du territoire.

1.5.4 GARANTIR LA PERENNITE DES ESPACES AGRICOLES

Objectif n°47 : Pérenniser les espaces agricoles existants

L'agriculture au sein du territoire prend des formes diverses, tant au niveau des cultures (prairies, fourrages, vergers, cultures, etc.) que des implantations (en fond de vallée, en terrasses, sur plateau, etc.). Ces espaces agricoles, en complémentarité avec les milieux qui les entourent, sont porteurs d'une riche biodiversité animale comme végétale, et rendent des services variés tels que la régulation de la qualité de l'eau ou la limitation des crues. Le maintien d'une agriculture dynamique et respectueuse de l'environnement est une priorité pour le territoire. La communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires s'est par ailleurs déjà engagée dans un pacte pastoral et mène actuellement une réflexion pour l'élargir à un pacte agroenvironnemental pour englober toutes les productions agricoles.

Objectif n°48 : Permettre l'implantation de constructions agricoles nécessaires à l'activité tout en veillant à la qualité des bâtiments et de leurs abords

Afin de pouvoir mettre en œuvre une agriculture pérenne et dynamique, la construction de bâtiments agricoles et/ou pastoraux est nécessaire (voir objectif n°127). Toutefois, le choix des sites d'implantation de ces bâtiments demande une réflexion en amont afin de ne pas dégrader les espaces agricoles existants et de proposer une intégration paysagère harmonieuse. Les nouvelles installations devront avoir une localisation et une architecture intégrée au paysage, en apportant un soin particulier aux matériaux et aux volumes, et à l'aménagement de leurs abords (terrassements, plantations, chemin d'accès, transition avec les prés).

1.5.5 ADAPTER LES MODELES DE DEVELOPPEMENT URBAIN POUR ASSURER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Objectif n°49 : Réduire la consommation d'espaces d'environ 45% à horizon 2040

Le SCoT prévoit un développement du territoire qui soit compatible avec la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers. Le contexte global de changement climatique et d'adaptation à ses effets vient renforcer la nécessité d'un développement vertueux, qui limite la consommation d'espaces. Dans ce cadre, le SCoT Causses et Cévennes définira deux trajectoires à horizons 2031 puis 2040 pour traduire localement la trajectoire du **Zéro Artificialisation Nette*** (ZAN) prévue à horizon 2050 par la loi Climat et Résilience et déclinée dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, SRADDET 2 Occitanie, aujourd'hui en cours d'élaboration.

L'analyse de la consommation foncière ces dernières années (2011-2021) révèle une consommation de 73 ha sur le territoire des Causses et Cévennes, ce qui correspond à un rythme annuel moyen de 7,3 ha/an. Sur cette

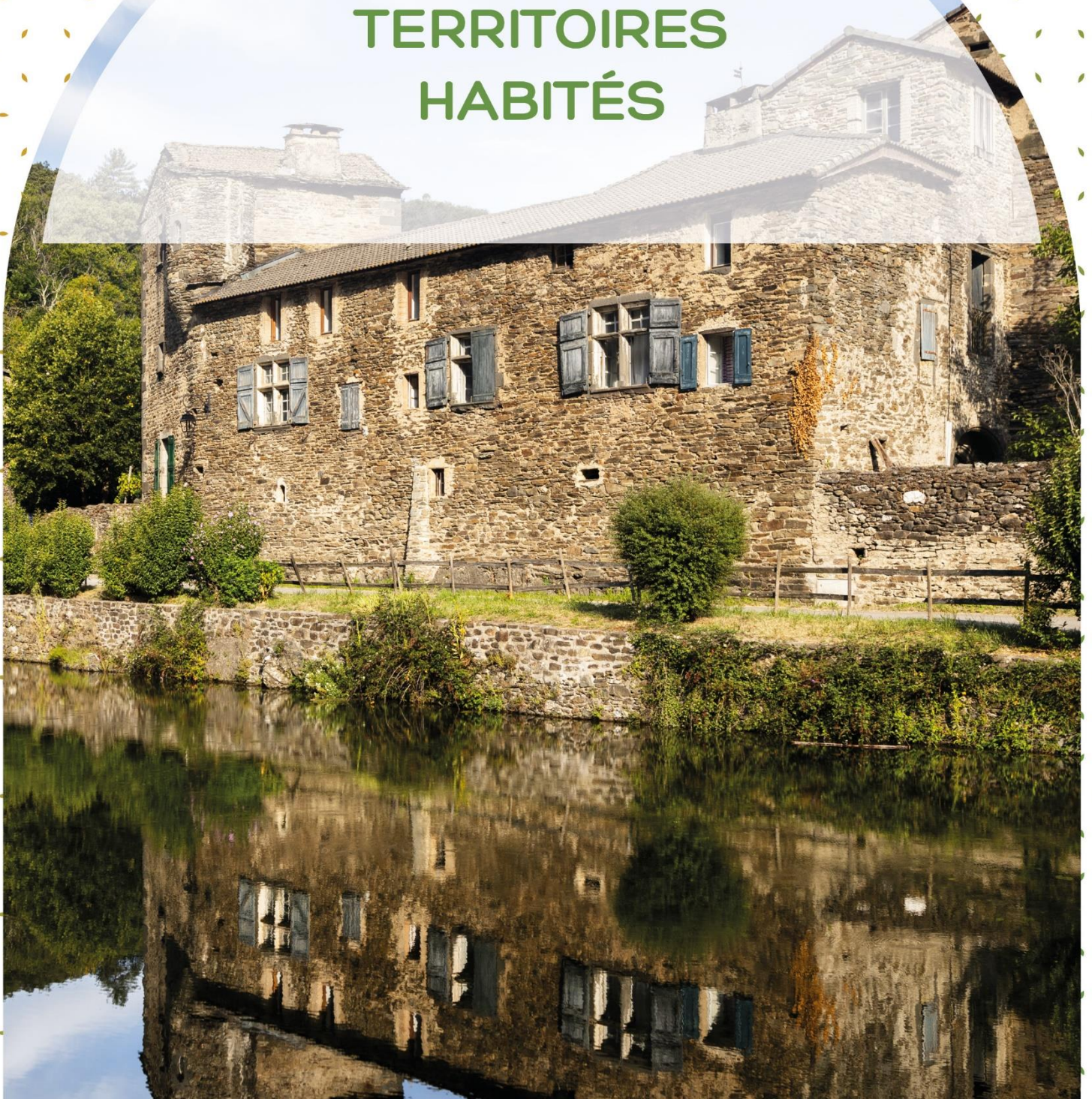
période, les nouveaux territoires artificialisés l'ont été pour 62% au détriment des espaces naturels et pour 38% au détriment des espaces agricoles.

Plusieurs objectifs du SCoT répondent à l'ambition de pérenniser et d'accentuer la gestion économe de la consommation foncière. Le territoire souhaite ainsi réinvestir l'existant avec d'une part, la restructuration du parc de logements, notamment dans les centres-bourgs (voir objectif n°59), et d'autre part la mobilisation des logements vacants (voir objectif n°60). L'accueil dans les disponibilités existantes au sein des enveloppes urbaines est un objectif partagé. Cet accueil devra se faire par le biais d'opérations urbaines de qualité, bien intégrées au tissu urbain existant et vertueuses d'un point de vue écologique et énergétique (voir 1.4 et objectifs associés). Enfin, la diversification des formes urbaines, économes en espaces est également l'un des objectifs du projet. Le cas échéant, les extensions nécessaires à la réalisation du projet d'accueil du SCoT seront réalisées en continuité de l'urbanisation existante.

A l'aide de ces différents leviers, il est prévu de réduire la consommation d'espaces d'environ 40% entre 2021 et 2031 par rapport à 2011-2021 et en compatibilité avec le SRADDET en cours de modification. Concernant la tranche, 2031- 2040 le SCoT poursuivra l'ambition de s'inscrire dans une trajectoire de réduction de l'artificialisation en cohérence avec les attentes du législateur. Il effectuera ainsi un changement de méthode entre la consommation d'espace et l'artificialisation.

2

TERRITOIRES HABITÉS



AMBITION 2 : ADAPTER LES FAÇONS D'HABITER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les Causses et Cévennes sont marqués par une adaptation de l'homme aux caractéristiques géographiques locales qui a laissé une empreinte unique sur le paysage et créé des modes d'habiter spécifiques. Ces dernières années, la population du territoire est en recul, notamment du fait d'un vieillissement important. Le SCoT a pour ambition d'inverser cette tendance de recul démographique tout en restant profondément ancré dans ses racines cévenoles. L'enjeu est d'accueillir de nouveaux habitants de manière modérée, en leur proposant une offre en logement de qualité, adaptée aux enjeux de transition énergétique. Le territoire souhaite se positionner comme un modèle rural alternatif et dynamique, qui s'adapte aux changements à l'œuvre tout en conservant sa singularité.

Afin de répondre à cette ambition d'adapter les modes d'habiter aux changements climatiques, trois objectifs ont été définis :

- Soutenir une croissance démographique*
- Garantir l'offre en logement pour tous*
- Renforcer la qualité urbaine des espaces bâtis*

2.1 SOUTENIR UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

ACCUEILLIR, UN DEFI QUI S'IMPOSE

Le SCoT Causses et Cévennes compte 15 240 habitants en 2020 dont plus d'un tiers au sein du pôle viganais. On observe une stagnation de l'évolution démographique depuis le début des années 2000. Le solde naturel reste structurellement négatif. Le solde migratoire est à l'équilibre mais ne permet pas de compenser une croissance démographique négative entre 2012 et 2019 avec un taux de variation annuelle moyen de - 0,46%. L'ambition démographique portée par le territoire entend inverser cette tendance, en favorisant un accueil de nouveaux habitants au sein d'une organisation territoriale structurée autour de 5 bassins de proximité en interaction forte avec les territoires voisins.

2.1.1 ACCUEILLIR LES HABITANTS, CONSTRUIRE DES TERRITOIRES A VIVRE

Objectif n°50 : accueillir 1350 habitants supplémentaires à horizon 2040

Afin de renouer avec une croissance démographique positive et renforcer la vitalité du territoire, le SCoT s'est fixé un rythme annuel de + 0,4%, soit 64 nouveaux habitants par an qui viendront assurer l'augmentation de la population. L'ambition politique et les projets engagés et à venir permettront ainsi d'accueillir 1 350 habitants supplémentaires d'ici 2040. Ce scénario, crédible et atteignable, entend répondre à l'enjeu de renouvellement des actifs dans la décennie à venir. Il s'inscrit également dans les orientations du SRADDET Occitanie dont un des trois défis repose sur un rééquilibrage territorial permettant notamment de redynamiser les territoires ruraux les plus fragiles.

Objectif n°51 : Structurer une organisation territoriale équilibrée

Le SCoT souhaite bâtir une organisation territoriale équilibrée pour créer les conditions d'un développement cohérent sur l'ensemble du territoire. Le SCoT est maillé par un réseau de bourgs-centres et de hameaux qui accueillent services et population. Les services du quotidien tels que les services scolaires sont présents dans plusieurs communes et les intercommunalités ont déjà engagé des initiatives dans les domaines de la culture, du tourisme, de l'artisanat et du commerce. Pour autant, le territoire reste dépendant des pôles voisins pour les services de rangs supérieurs (santé, études supérieures, etc...). C'est pourquoi il est nécessaire de construire une armature territoriale adaptée aux conditions de déplacements et aux configurations géographiques du territoire.

Différents éléments ont permis de structurer l'organisation territoriale des Causses et Cévennes à horizon 2040. Il s'agit de caractéristiques fonctionnelles et de critères qualitatifs tels que les unités paysagères. Le statut d'une commune dans l'armature territoriale a été défini de manière objective à partir du croisement des critères suivants :

- le nombre d'emplois,
- le nombre d'habitants,
- le nombre d'équipements de gamme de proximité, intermédiaire et supérieure,
- le niveau d'équipements de santé,
- la présence d'équipements culturels et patrimoniaux,
- le niveau d'équipement, la diversité du tissu commercial et son niveau d'accessibilité,
- le niveau de desserte actuel et futur,
- l'offre en transports collectifs, et les aménagements cyclables existants ou projetés,
- la prise en compte des unités paysagères et éléments de la trame verte et bleue.

Deux critères essentiels ont également été pris en compte :

- les projets de développement du territoire à horizon 2030 et 2040,
- les orientations politiques pour dessiner le devenir du territoire.

L'organisation territoriale est composée de quatre niveaux :

Objectif n°52 : Conforter le rôle moteur du pôle viganais

Le Vigan qui compte près de 4 000 habitants, doit retrouver une trajectoire démographique positive grâce au dispositif « Petites villes de demain », aux opérations de rénovation de l'habitat et à la création du Pôle d'Echange Multimodal (PEM). Le Vigan retrouvera pleinement son statut de centralité historique du SCoT Causses et Cévennes en développant des synergies avec les communes d'Avèze et Molières-Cavaillac.

Objectif n°53 : Renforcer les centralités sectorielles

D'ici 2040, le territoire fait le pari de s'appuyer sur les communes de Val d'Aigoual et Lasalle (centralités existantes) et Lanuéjols (centralité en devenir) pour constituer des pôles de services et opérer un rééquilibrage nord-sud.

Ces communes devront répondre aux besoins de la vie courante des habitants des bassins. La dimension touristique sera particulièrement importante à Val d'Aigoual qui devra proposer une offre de services tout au long de l'année. Les efforts en termes de programmation d'équipements et d'emplois seront particulièrement soutenus dans la commune de Lanuéjols, qui dispose à l'heure actuelle d'un niveau d'équipement, de services et d'emplois plus modeste que les autres pôles.

Objectif n°54 : S'appuyer sur les villages relais pour faciliter les complémentarités entre les centralités sectorielles et les polarités d'interface externes au territoire

Le territoire s'appuie sur un maillage fin de 4 pôles relais : Trèves, L'Espérou, Saint-André-de-Valborgne, Alzon. Ces communes ou hameaux rempliront une fonction essentielle au sein des bassins : mettre à disposition des habitants les équipements et services intermédiaires nécessaires à la vie du quotidien entre les centralités sectorielles et les pôles extérieurs d'interface. En effet, l'aménagement du territoire du SCoT Causses et Cévennes ne peut se concevoir sans prendre en compte les synergies avec les territoires voisins. Ainsi, les communes de : Saint-Jean-du-Gard, Saint-Hippolyte-du-Fort, Ganges, Saint-Jean-du-Bruel, Nant, Millau et Meyrueis figurent dans l'organisation territoriale du SCoT et répondent en partie aux besoins des habitants des Causses et Cévennes. La polarité du Vigan doit être projetée en complémentarité avec celle de Ganges.

Objectif n°55 : Assurer un développement mesuré dans les villages cévenols

Les villages et hameaux jouent un rôle de proximité auprès des habitants et viennent compléter le dispositif de l'organisation territoriale. Certaines de ces communes peuvent voir leur poids démographique se renforcer sous réserve de développer une structure urbaine adaptée, dans le respect des formes architecturales et du patrimoine existant. De nouveaux équipements et services ainsi que l'implantation d'activités dans le tissu urbain existant pourront également dynamiser la vie de la commune et renforcer la cohésion sociale.

2.1.2 RECONNAITRE LES SINGULARITES DU TERRITOIRE DANS LES BASSINS DE PROXIMITE

Hors polarité, les communes sont regroupées en bassins de proximité au regard de leur dynamisme démographique, économique, des flux domicile-travail, des entités paysagères et des logiques de crêtes et de bassins-versants. Dans le document d'orientations et d'objectifs (DOO) du SCoT, les objectifs d'accueil et de production de logements seront répartis par bassin.

Objectif n°56 : s'appuyer sur 5 bassins de proximité pour un aménagement du territoire partagé

- **Bassin Causses Sud**

Secteur le moins peuplé du PETR il est dépendant du reste du territoire.. Il est tourné vers le Vigan, Ganges, Montpellier ou encore vers l'A75 à l'ouest. Il bénéficie des paysages et de la fréquentation touristique du cirque de Navacelles.

- **Bassin d'attraction du pôle viganais**

Ce bassin réunit 17 communes dont le pôle relais d'Alzon et bénéficie de l'attractivité du Vigan. Les communes de Molières-Cavaillac et Avèze connaissent une croissance démographique positive et

devraient être de plus en plus intégrées dans le fonctionnement du pôle viganais. L'ensemble des communes du secteur sont tournées vers le Vigan et disposent d'un temps d'accès aux équipements et services satisfaisant, c'est à dire à moins de 20 à 30 minutes en voiture. Le rythme de production de logements dans ce secteur sera soutenu. Un ou plusieurs équipements structurants pourront être implantés dans ce secteur.

- **Bassin Causses nord**

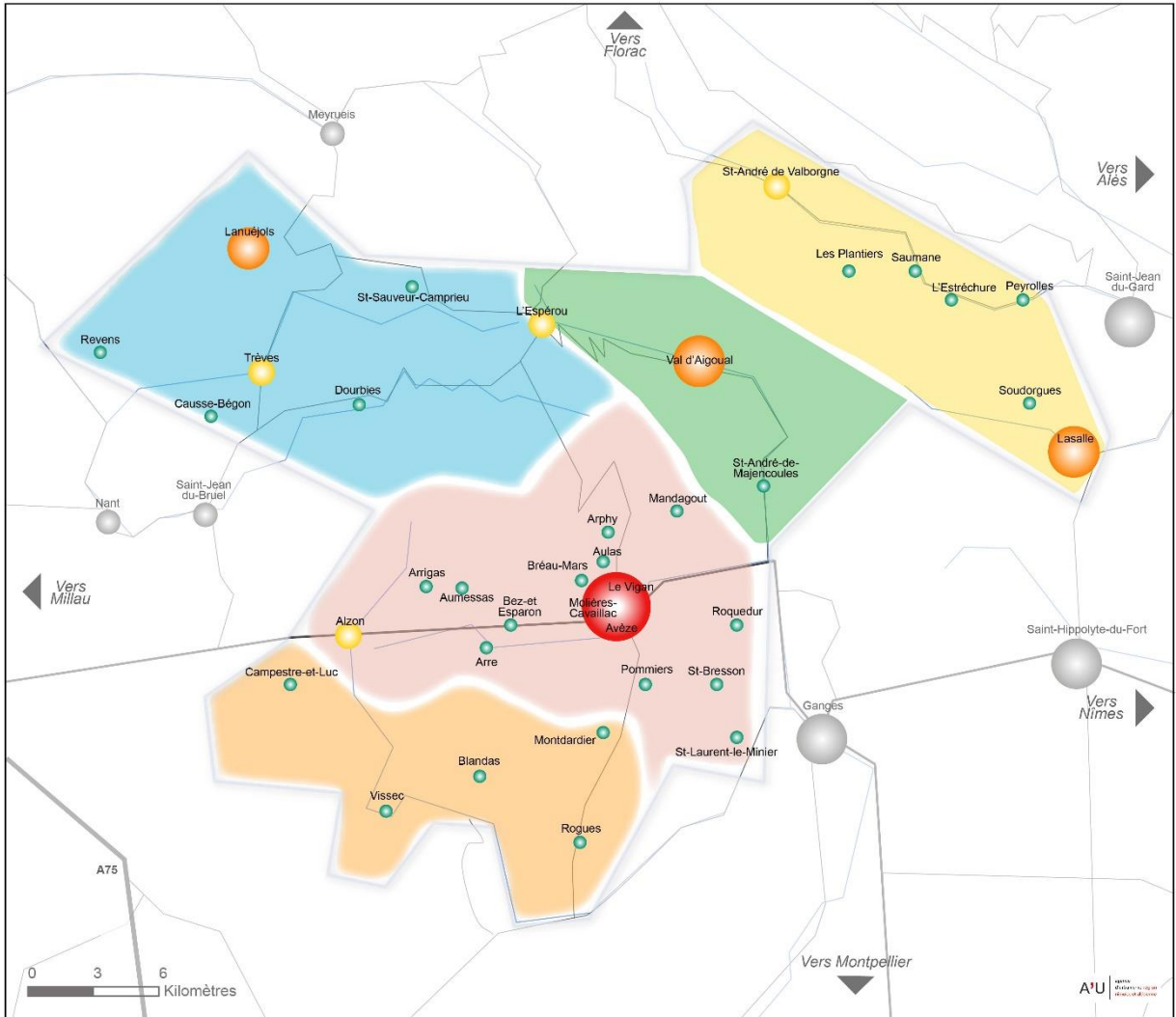
L'entité Causses nord réunit 6 communes, dont la centralité sectorielle de Lanuéjols et le pôle relais de Trèves. Cette entité se caractérise par la présence de petits hameaux caussenards et cévenols, une part élevée de résidences secondaires, très peu de flux motorisés au sein du secteur et une ouverture sur l'Aveyron et la Lozère, en particulier vers Meyrueis pour accéder au collège.

- **Bassin Haut Hérault**

A l'interface entre la vallée Borgne et le bassin Causses nord, ce secteur rayonne depuis Val d'Aigoual, promue centralité sectorielle. Val-d'Aigoual, commune nouvelle, composée de Notre Dame-de-la-Rouvière, de Valleraugue et d'autres hameaux s'étend sur un territoire entre l'observatoire du Mont Aigoual (1 567 mètres d'altitude) et la vallée dans un environnement situé en partie en zone cœur du Parc national des Cévennes. Le fleuve Hérault qui y prend sa source a creusé une vallée caractéristique du paysage schisteux cévenol. De nombreux sentiers de randonnée sillonnent le territoire, dont les plus connus sont le GR 6 qui relie Vézénobres à Meyrueis, en passant par la crête entre la vallée de l'Hérault et la vallée Borgne, et le GR 7, qui traverse les Cévennes du Nord-Est au Sud-Ouest par le Vigan. La célèbre randonnée des 4000 Marches est l'élément phare de tout un réseau d'itinéraires multi-activités, développé dans le cadre du Pôle nature 4 saisons mis en place sur l'ensemble de la Communauté de Communes Aigoual Cévennes Terres Solidaires. La qualité de l'environnement et l'écotourisme sont au cœur de la démarche touristique de la commune qui est labellisée « station verte ». Ainsi, d'ici 2030 puis 2040, Val d'Aigoual proposera aux résidents et aux touristes, des activités et services tout au long de l'année. Le parc de logements, aujourd'hui vétuste sera rénové et remis sur le marché pour des résidences principales. L'offre d'hébergement touristique sera également renforcée. Il en est de même, mais dans des proportions moindres pour le hameau de l'Espérou, qui devient pôle relais du SCoT et joue un rôle d'interface entre le territoire du SCoT et le département de la Lozère.


- **Bassin de la vallée Borgne et de la Salindrenque**

Entité historiquement peuplée et dynamique, elle est tournée à la fois vers le secteur de Val d'Aigoual et vers la vallée de Jean-du-Gard. La commune de Lasalle constitue une polarité sectorielle en devenir, destinée à accueillir des commerces de proximité des équipements du quotidien, mais également une spécialisation dans les équipements et l'offre culturelle. Le village de Saint-André-de-Valborgne constitue pour sa part une commune-relais ouverte sur la Lozère et sur le bassin de proximité de la vallée Borgne et de la Salindrenque. Ainsi, à terme les 5 autres communes du bassin pourront se tourner vers ces deux polarités et vers Saint-Jean-du-Gard. Pour autant, les villages des Plantiers, Saumane, l'Estréchure et Peyrolles pourront également mutualiser certains équipements nécessaires aux habitants.


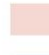





Construire un territoire à vivre

Structurer une organisation territoriale équilibrée

-  Conforter le rôle moteur du **pôle viganais**
-  Renforcer les **centralités sectorielles**
-  S'appuyer sur les **villages relais** pour faciliter les complémentarités entre les centralités sectorielles et les polarités d'interface
-  Assurer un développement mesuré dans les **villages**
-  Polarités extérieures d'interface

Reconnaître les singularités du territoire dans les bassins de proximité

-  Bassin Causses sud
-  Bassin Causses nord
-  Bassin Haut Hérault
-  Bassin de la Vallée Borgne et de la Salindrenque
-  Bassin d'attraction du pôle viganais

2.2 GARANTIR L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR TOUS

L'ambition démographique d'accueil que se fixe le SCoT Causses et Cévennes va générer des besoins en logements pour répondre aux besoins de la population déjà présente et de celle qui viendra s'installer sur le territoire. L'évolution des modes de vie et de la composition des ménages ainsi que les enjeux liés au changement climatique et à la transition énergétique nécessitent de réinventer l'offre en logements, dans ses formes urbaines et dans sa localisation. Le SCoT doit permettre de garantir une offre de logements pour tous et de proposer une répartition équilibrée, en cohérence avec l'organisation territoriale du territoire souhaitée.

2.2.1 DEVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS EN COHERENCE AVEC L'AMBITION DEMOGRAPHIQUE

Objectif n°57 : Produire 2260 logements à horizon 2040

Le SCoT s'inscrit dans l'ambition volontariste d'accueillir 1350 habitants supplémentaires à horizon 2040, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de +0,4% sur la période. Pour répondre aux besoins liés à cette ambition démographique, le SCoT a pour objectif de produire 2260 logements à horizon 2040, soit 120 logements par an, en priorisant le réinvestissement du parc de logements déjà existant puis la construction neuve. Cette production devra à la fois tenir compte des besoins internes au territoire et répondre aux besoins des nouveaux arrivants. Le SCoT permettra un développement équilibré de l'offre, en cohérence avec l'organisation territoriale souhaitée à horizon 2040.

Objectif n°58 : Tenir compte des besoins internes au territoire et des besoins liés aux nouveaux arrivants

Par le passé, le besoin en logements a principalement été généré par l'augmentation des résidences secondaires et des logements vacants, ainsi que par le desserrement des ménages. La forte dynamique de renouvellement urbain à l'œuvre, ainsi que le recul démographique, ont diminué ces besoins. Le SCoT calibre le nombre de logement à produire en prenant en compte ces phénomènes.

La nouvelle offre de logements doit tenir compte des besoins internes au territoire, liés :

- Au desserrement des ménages, dont la conséquence est la diminution de la taille des ménages et qui nécessite de produire plus de logements pour loger le même nombre d'habitants,
- Au renouvellement du parc, qui correspond aux mouvements de créations/démolitions/restructurations du parc de logements déjà existant,
- A l'évolution des **résidences secondaires*** et des **logements vacants***, dont les variations vont influencer sur les besoins en logements générés : une résidence principale qui devient secondaire ou vacante augmente d'autant le besoin.

Pour répondre aux besoins quantitatifs, au regard des dynamiques passées et des ambitions portées par le territoire, 70% des logements à produire devront répondre aux besoins internes au territoire, soit environ 1600 logements à horizon 2040 (83 par an).

L'effet démographique, lié à l'accueil de nouveaux arrivants, va également générer des besoins en logements. Pour répondre aux besoins liés à cet apport, 30% des logements à produire répondront à la demande, soit environ 500 logements (26 par an).

2.2.2 PRIVILEGIER L'ACCUEIL DE LA POPULATION AU SEIN DU BATI EXISTANT

Privilégier l'accueil de la population existante et à venir au sein du bâti existant est un réel levier pour agir sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs ainsi que sur la lutte contre l'étalement urbain.

Objectif n°59 : Restructurer les logements existants

Dans l'objectif d'un réinvestissement des centres-villes et centres-bourg, dans le souci de mener une politique plus économe en foncier et d'adapter le parc ancien énergivore, le SCoT ambitionne de privilégier l'accueil de la population et d'offrir de nouveaux logements au sein du bâti déjà constitué, par la restructuration de logements dans l'ancien aujourd'hui inadaptés ou vétustes. Engagé dans cette dynamique à travers plusieurs dispositifs (Petite ville de demain et l'Opération programmée de rénovation de l'habitat, OPAH au Vigan), le SCoT souhaite poursuivre l'effort entrepris en encourageant les actions de restructuration du bâti inadapté aux modes de vie

actuels et en permettant la création de nouveaux logements. Plusieurs leviers peuvent concourir à mettre en œuvre ces restructurations, notamment la surélévation, les restructurations au sein d'un même bâtiment (verticales) ou entre deux bâtiments contigus. Cet objectif contribuera à dynamiser le renouvellement du parc et à offrir des tailles de logements plus adaptées aux ménages qui souhaitent s'installer en centres-villes et centres-bourgs. Dans cette perspective et avec le concours des dispositifs à l'œuvre, le SCoT affiche une ambition forte en la matière.

Objectif n°60 : Réinvestir les logements vacants

Près d'1 logement sur 10 est vacant sur le territoire du SCoT. La vacance structurelle est particulièrement localisée en milieu urbain, en cœur de villes et résulte le plus souvent d'une vacance de succession ou d'inadaptation du bâti, liée à l'état du bien. Le SCoT souhaite remobiliser les logements vacants issus de la vacance structurelle, pour atteindre à horizon 2040 un taux de vacance de 7%. Cette volonté sera facilitée par la mise en œuvre des dispositifs tels que Petites Villes de Demain (PVD) et son Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) sur le Vigan, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ainsi que par d'autres solutions adaptées, telles que la sensibilisation des propriétaires à remettre ces biens sur le marché.

Objectif n°61 : Proposer une offre nouvelle

Le SCoT ambitionne d'accueillir préférentiellement la production de logements au sein du bâti existant. Toutefois, le territoire doit également proposer une offre en nouveaux logements au regard des besoins identifiés et des différentes aspirations des ménages. Ainsi, 57% des logements à produire seront issus de la construction neuve. Ces nouveaux logements, plus diversifiés dans leur formes et typologies et vertueux en matière environnementale, seront réalisés en priorité dans les espaces libres des tissus déjà urbanisés, dans les dents creuses, lorsque la configuration du site le permet ou en continuité du tissu urbanisé existant.

2.2.3 DIVERSIFIER LES FORMES D'HABITAT POUR DYNAMISER LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

La diversification du parc de logement permet de relancer la croissance démographique. Plusieurs leviers sont mobilisables pour tendre vers cet objectif : proposer une diversité dans les tailles, les formes et les types de logements, en prenant en compte l'intégration paysagère de ces nouveaux logements.

Objectif n°62 : Proposer des tailles de logement adaptés à l'évolution des modes de vie

A l'image des dynamiques nationales à l'œuvre, le territoire est marqué par une diminution de la taille des ménages. Ce desserrement est imputable à plusieurs phénomènes sociétaux, notamment le vieillissement de la population, l'essor de familles mono parentales et la décohabitation des jeunes. Au-delà des besoins quantitatifs en logements générés par ces phénomènes, l'essor des personnes seules et l'évolution du nombre de personnes en résidences principales conduit le territoire à s'interroger sur les formes urbaines proposées, les tailles de logements offertes et les possibilités de développement de logements en collectif et intermédiaire. Le SCoT a pour objectif de permettre la diversification de son parc de logements, en proposant des logements de plus petite taille, ce qui permettra de rééquilibrer l'offre et de répondre à la demande de ces ménages. L'essor de petites opérations en collectif et la production de logements intermédiaires, insérées dans le paysage bâti, pourra également répondre aux aspirations de ces ménages. Cette offre nouvelle devra être proposée dans les secteurs qui s'y prêtent.

Objectif n°63 : Développer le locatif

Le SCoT est un territoire marqué par la prédominance de propriétaires et par une part moins représentée de locataires. L'accès à la propriété est fortement tributaire du niveau de vie des acquéreurs. Aussi, pour fluidifier les parcours résidentiels, dynamiser la croissance démographique et impulser une rotation de la population et des classes d'âges sur l'ensemble du territoire, le SCoT a l'objectif de soutenir le développement d'une offre de logements locatifs, qui constitue un rôle majeur dans les trajectoires résidentielles. Plus souple d'accès, il constitue fréquemment une alternative dans la mobilité résidentielle à tous les âges.

Objectif n°64 : Permettre le développement de l'habitat léger de façon raisonnée et encadrée

Diversifier les formes d'habitat, c'est également permettre le développement de formes alternatives atypiques, des logements non conventionnels, tels que les yourtes, les Tiny-house, les tipis ... permettant à la population de réduire son empreinte écologique et de consacrer un budget moins onéreux à sa résidence principale. L'habitat léger est généralement mobile, démontable, voir réversible. Le SCoT souhaite encadrer le développement de cet habitat., Il pourra se développer sous réserve de répondre à des critères de sobriété énergétique, qu'il soit écologique, qu'il ne compromette pas la qualité des paysages urbains et naturels, et qu'il respecte la loi montagne et les réglementations auxquelles les habitations traditionnelles sont soumises, notamment en termes d'adduction d'eau et d'assainissement.

Objectif n°65 : Promouvoir l'habitat participatif

Le contexte de crise économique impacte fortement la question du logement et de son accession. L'habitat participatif peut apporter un élément de réponse dans la mesure où il permet à des groupes de personnes de construire un logement qui correspond à leurs besoins et aspirations, de réduire leur empreinte écologique en consommant autrement (mutualisation de certains équipements et espaces) et de partager un mode de vie écologique communautaire à moindre cout (économies de charges, etc.). Le SCoT souhaite promouvoir ces démarches citoyennes, qui placent l'écologie et les habitants au cœur du projet immobilier, sur des secteurs propices au développement de cet habitat. L'habitat participatif est au cœur des principes du fonctionnement des éco-hameaux (voir objectif n°70).

2.2.4 REPONDRE AUX BESOINS DE TOUS LES MENAGES

Objectif n°66 : Accompagner le vieillissement de la population en proposant des logements adaptés

Le territoire est marqué par un vieillissement accéléré, à l'œuvre sur le territoire avec des incidences sur les besoins en matière d'habitat. Pour faciliter les trajectoires résidentielles à ces âges de la vie (voir objectifs n°90 et 91), le SCoT a pour objectifs :

- De faciliter l'adaptation des logements à la réduction de la mobilité des personnes âgées en permettant le maintien à domicile,
- De développer des maisons en partage, à proximité des lieux de vie et des équipements, sur les secteurs où le besoin se fait ressentir,
- D'encourager le développement d'une offre plus innovante, telle que les maisons intergénérationnelles et les colocations.

Objectif n°67 : Développer l'offre en logements pour les « jeunes »

La structure actuelle du parc, dominée par une offre en accession et de grands logements est inadaptée au public des « jeunes » présent sur le territoire. Décohabitants, étudiants en stage, apprentis, mais également travailleurs saisonniers, ces publics sont caractérisés par une forte mobilité résidentielle et une faible solvabilité. Le SCoT souhaite inciter les collectivités à approfondir les éléments de connaissance relatifs aux logements de ces jeunes en vue de proposer une réponse adaptée à leurs besoins. Pour les travailleurs saisonniers, des logements spécifiques pourront être proposés à proximité des sites touristiques, en partenariat avec les employeurs. Pour maintenir les jeunes sur le territoire et répondre aux besoins des entreprises en présence, un accompagnement pourra être mis en place pour permettre à ce public de suivre les formations et apprentissages proposées : logements, transports...

Objectif n°68 : Contribuer à la production de logements abordables

Pour assurer des conditions de logements optimales aux ménages à revenus modestes et œuvrer à plus de mixité sociale, le SCoT a l'objectif de contribuer à la production de logements abordables par le développement d'un parc locatif social et privé. Dans la construction neuve, il s'agira de permettre l'émergence de petites opérations qualitatives et intégrées. Dans le parc privé existant, le développement d'une offre sociale participera à la requalification du bâti et viendra conforter l'atteinte des objectifs de restructuration de logements du territoire. Au-delà d'une offre locative, il s'agira de développer l'accession sociale à la propriété. Le développement de cette offre permettra aux ménages de se loger en adéquation avec leurs moyens. Cette offre nouvelle de logements abordables devra se réaliser sur les secteurs en demande, notamment à proximité des équipements et services du territoire.

2.3 RENFORCER LA QUALITE URBAINE DES ESPACES BATIS

Une grande partie des espaces bâtis sont caractérisés par leur structuration originelle fondée sur les contraintes des sites, et par leur efficacité pour tirer le meilleur parti d'un contexte géographique (climat, relief, qualité de la terre, ressource en eau...), pour y vivre. Ces espaces témoignent du fait que l'homme a su s'adapter et composer avec son environnement et avec les ressources disponibles. Cette attitude constitue une formidable expérience de résilience. Elle a produit des spécificités qui ont perduré et font encore aujourd'hui l'originalité et l'identité des Causses et Cévennes. Toutefois, ces spécificités parfois fragiles tendent à s'altérer voire disparaître. Les espaces bâtis produits depuis une cinquantaine d'années, sont en rupture avec les logiques d'aménagement qui ont prévalu pendant des siècles. Les urbanisations récentes, avec l'évolution des besoins, des modes de construction, des matériaux, et la mise en œuvre facilitée par les engins, courent le risque d'être banalisées par méconnaissance des pratiques et savoir-faire locaux. Pour remédier à cela et faire face aux défis environnementaux, le SCoT mise sur une réinvention, à partir de cette expérience de l'adaptation de l'homme à son territoire, des modes d'aménagement et de construction, tout en s'appuyant sur les chartes architecturales et paysagères du Parc National des Cévennes, du Grand Site de France Navacelles et du Plan de gestion de l'Entente interdépartementale des Causses et Cévennes 2015-2020.

2.3.1 RESPECTER LA QUALITE URBAINE, PROPRE A LA SITUATION CEVENOLE ET CAUSSENARDE, SANS FIGER OU MUSEIFIER LES BOURGS

Objectif n°69 : Garantir l'insertion des nouvelles constructions dans leur environnement paysager et urbain

Les sites bâtis originels cévenols ou caussenards témoignent d'une logique d'organisation traditionnelle qui constitue une référence pour concevoir et réaliser des aménagements en accord avec l'existant. Il est prévu de conforter la compacité des villages en évitant la diffusion des constructions et d'appuyer les nouvelles implantations sur les lignes de force qui composent la silhouette, pour ne pas altérer sa perception (voir objectif n°24). Il s'agit également de s'adapter au maillage des voies rues et chemins existants en les prolongeant, et de déployer la trame végétale existante pour créer des continuités (voir objectif n°41). Les modèles architecturaux en lien avec le bâti traditionnel et les savoir-faire locaux devront être favorisés.

Les tissus habités n'ont pas cessé d'évoluer au cours des siècles, sans pour autant que l'on distingue aujourd'hui les agrandissements, les ajouts, les suppressions, grâce à la permanence des savoir-faire. Avec l'évolution des modes de construction et des besoins, la qualité des constructions s'est affaiblie au profit d'une architecture standardisée et inadaptée au contexte patrimonial. L'adaptation du projet aux éléments préexistants permettra de garantir une greffe urbaine harmonieuse. Il est recommandé de s'appuyer sur les chartes architecturales et paysagères, qui respectent la cohérence et l'identité des tissus bâtis anciens des Cévennes et des Causses, avant de concevoir un projet de construction. Concernant l'aménagement des espaces extérieurs privés (parkings, cours, jardins, bassins de rétention, piscines...), il s'agira d'accompagner l'insertion paysagère des ouvrages et de garantir un bon fonctionnement écologique, notamment en réduisant l'artificialisation des espaces non bâtis et en favorisant leur végétalisation.

Objectif n°70 : Réinventer les hameaux en permettant le développement d'éco-hameaux

Le SCoT encourage les projets de réhabilitation et le réinvestissement des hameaux existants, dans le respect du paysage et de l'environnement. Sous réserve d'une intégration paysagère de qualité, le SCoT s'inscrit dans la volonté d'accompagner et d'encadrer les projets de création de nouveaux hameaux. L'objectif est de permettre le développement d'activités dans le respect des paysages et espaces naturels et agricoles et le développement d'éco-hameaux, qui visent l'autosuffisance et reposent sur les principes suivants :

- Une organisation communautaire
- Un modèle économique alternatif : autonomie énergétique, troc, recyclage, mutualisation de savoirs
- Le respect de l'environnement : constructions écologiques, énergies renouvelables, agroécologie, permaculture, etc.

Objectif n°71 : Promouvoir une qualité architecturale du bâti ancien comme contemporain, adaptée au contexte local

Si le territoire est jalonné de réhabilitations et de restaurations d'anciens bâtis réalisées dans les règles de l'art, il reste néanmoins des cas d'interventions variées, de qualités médiocres et sans rapport avec le contexte local, nuisant à la qualité architecturale d'un ensemble, y compris dans les tissus récents. Le SCoT souhaite infléchir cette tendance, qui porte préjudice à son image. Il encourage les adaptations des bâtis anciens en accord avec le caractère de l'architecture locale, et promeut notamment sa réinterprétation dans l'architecture contemporaine, qui valorise des savoir-faire adaptables à toutes les époques.

La réhabilitation des bâtis anciens ou la création d'une nouvelle architecture contemporaine respectueuse du patrimoine vernaculaire local (volumétrie, teinte des matériaux...) seront facilitées. Les porteurs de projet pourront s'appuyer sur les savoir-faire qui ont perduré à la faveur de niches d'activités, encouragées par des associations, des initiatives privées ou des pouvoirs publics (pierre sèche, enduits à la chaux, construction terre, etc.). La production d'une qualité architecturale adaptée au contexte local ira de pair avec la dynamisation d'une économie locale riche d'un réseau d'artisans et de créateurs liés à des savoir-faire ancestraux (voir objectif n°108). L'utilisation du bois, de la laine, de matériaux locaux, ou bio-sourcés, ainsi que l'architecture bioclimatique ou passive (voir objectif n°33) sont privilégiés.

La promotion de l'architecture locale implique l'organisation d'événements, d'expositions, de conférences, de visites guidées ou encore d'ateliers participatifs pour partager les connaissances, sensibiliser et inciter à la qualité architecturale des projets (voir partie 3.4).

2.3.2 ENCOURAGER LA REHABILITATION ET LA RESTAURATION DES ANCIENS BATIMENTS ET OPTIMISER LE FONCIER

Objectif n°72 : Initier une reconquête des bâtis anciens, au sein des centres-bourgs pour la production de logements

Le SCoT envisage d'infléchir la tendance qui prévaut depuis plusieurs années quant au désintérêt pour l'habitat dans les centres-bourgs. L'enjeu est aujourd'hui d'attirer des habitants comme de jeunes couples porteurs de projets de vie et de projets économiques, des personnes ayant la possibilité de télé-travailler, et des retraités et personnes âgées, qui souhaitent revenir au Pays ou s'installer au plus près des commodités offertes par les bourgs-centre. La reconquête des bâtis anciens vacants, sous-utilisés, insalubres, voire dégradés devra être privilégiée afin d'offrir à ces habitants l'occasion de ré-habiter les centres-bourgs et les faire revivre (voir objectifs n°59 et n°60). Cela requiert l'adaptation des bâtis anciens aux usages et exigences de confort actuels. Il s'agit donc de permettre leur réhabilitation et leur amélioration, pour favoriser leur attractivité. Elles pourront porter sur :

- La restructuration des espaces intérieurs pour agrandir les pièces,
- L'aménagement d'espaces communs en rez-de-chaussée dans le cas de logements collectifs (à partir de 2 logements) pour les rangements de vélos, de poussettes, des ordures ménagères, de garage(s), etc.
- L'amélioration de la luminosité des logements en autorisant la pose de châssis en toiture dans des proportions cohérentes avec la taille et la disposition des toitures ou bien encore la transformation des ouvertures en façades, en harmonie avec l'architecture traditionnelle,
- La création d'espaces extérieurs (courettes, terrasses, coursives...), dans les cas où cela ne porte pas atteinte au caractère architectural ni au paysage,
- La rénovation énergétique (voir objectif n°29) notamment à grâce à l'isolation thermique, le remplacement des fenêtres, la mise en place de dispositifs de chauffage/climatisation ou encore l'installation de panneaux solaires insérés à l'architecture et au paysage. Il s'agit d'assurer un compromis entre le confort thermique, la réduction des consommations énergétiques et la restauration patrimoniale, et ce, avec un modèle économique réaliste.

Pour améliorer l'attractivité des logements sans extérieurs privés, il est prévu d'assurer un « prolongement » de l'habitat avec une offre d'espaces publics confortables et de favoriser le vivre-ensemble, ainsi qu'un accès à la

nature environnante facilité (sentiers de randonnées, voies vertes...) et à des stationnements accessibles à pied, situés à une distance acceptable des logements.

L'objectif de reconquérir le bâti ancien au profit de la production de logements implique l'accompagnement des collectivités dans le cadre d'OPAH-RU (*ex : dispositif OPAH en cours au Vigan*) et en complément, l'adoption d'une stratégie foncière. Cette stratégie devra viser le repérage et l'analyse du foncier potentiellement mobilisable avec la définition d'une programmation pour réaliser les acquisitions foncières nécessaires (voir objectif n°73).

Objectif n°73 : Optimiser le foncier disponible, dévalorisé ou sous-utilisé, pour développer des projets

La présence de bâtis, d'époques variées, dans un état médiocre, en voie de dégradation ou de ruines, plus ou moins à l'abandon, en particulier dans des secteurs historiquement dynamiques, porte ponctuellement atteinte à l'image du territoire. C'est pourquoi le SCoT promeut une stratégie d'optimisation de ces espaces, qu'ils soient compris dans les enveloppes urbaines des villages ou diffusés le long des routes. Le SCoT encourage les projets de réhabilitation, et si nécessaire, de démolition-reconstruction, qui soient capables de mettre en valeur des éléments d'intérêt architectural, de résorber des altérations du paysage urbain et de redonner une deuxième vie à des espaces délaissés. Pour passer à l'opérationnel, la question de la maîtrise foncière est cruciale et le SCoT souhaite la mise en place d'une stratégie foncière. Différents types de fonciers sont concernés : anciens bâtis comme les filatures, magnaneries, équipements, institutions, logements, mais aussi espaces en voie de délaissement, ou en partie déjà démolis, du 20ème siècle : ateliers artisanaux, garages, surfaces commerciales, dépôts divers, hôtels, etc.

2.3.3 MAITRISER LA REHABILITATION DES HAMEAUX CEVENOLS HISTORIQUES

Objectif n°74 : Remettre en état les hameaux, sans faire disparaître la structure urbaine préexistante et l'architecture d'origine

Conscient de la valeur identitaire des ensembles bâtis des Causses et Cévennes, dans les secteurs convenablement équipés (ressource en eau, accès routier), le SCoT encourage les démarches de réhabilitation dans les hameaux et les fermes/mas cévenols. L'objectif est d'encourager la rénovation pour continuer de vivre dans les hameaux avec le confort moderne. La sauvegarde des hameaux les plus intègres constitue un enjeu prioritaire et il convient d'y favoriser une restauration dans les règles de l'art. Il s'agit de veiller au respect des volumes, matériaux et expressions des bâtiments, qui devront s'accorder avec la typologie existante.

Objectif n°75 : Evaluer l'opportunité de produire de nouveaux logements dans les hameaux

Avec le constat d'un confort moderne souvent difficile à apporter dans certains hameaux et l'ambition de préservation des silhouettes originelles, il est prévu de réaliser un développement des hameaux avant tout à travers la résorption de la vacance, la réhabilitation de bâtis dégradés, ou le réinvestissement de ruines. Toutefois, afin de maintenir la vitalité dans certains hameaux, le SCoT envisage aussi leur évolution dans le respect de l'existant, avec un développement en extension réalisé de manière mesurée et maîtrisée. Il s'agit d'évaluer la faisabilité de l'extension, et notamment la production de logements et l'apport de nouveaux habitants supplémentaires, en fonction du degré d'équipements du hameau : accès (route, chemin), eau potable, assainissement, électricité, expositions aux risques, etc.

Objectif n°76 : Encourager la restauration des terrasses et leur entretien autour des hameaux

Dans le but de valoriser la perception des hameaux installés dans les pentes cévenoles grâce au subtil traitement des terrasses, le SCoT encourage la restauration des murs en pierres sèches étagés, des bassins et ouvrages hydrauliques, et l'ouverture du paysage autour des hameaux (voir objectif n°26). La reconquête des terrasses ouvertes ou cultivées, représente aussi un enjeu pour lutter contre le risque d'incendie, ralentir le ruissellement pluvial, rendre la terre plus propice à la culture, diversifier les milieux et enrichir la biodiversité. Par rapport aux habitants des hameaux, qui ne disposent pas toujours d'extérieurs directs privés, les terrasses entretenues constituent un complément du logement, sous forme de jardin de loisir ou espace nourricier familial ou professionnel, qui participe de l'intérêt du mode de vie dans les hameaux. Le territoire pourra développer de nouveaux outils de gestion permettant l'entretien et la restauration des terrasses et murs de soutènement.

2.3.4 AMELIORER LE CADRE DE VIE ET LES FAÇONS D'HABITER POUR RENDRE LE TERRITOIRE DES CAUSSES ET CEVENNES PLUS ATTRACTIF

Objectif n°77 : Reconquérir les espaces publics, au profit du confort et du bien vivre ensemble

Le manque de qualité d'usage des espaces publics, souvent dégradés ou vieillissants et envahis par l'automobile, ne favorise pas l'attractivité du territoire. La requalification des espaces publics assure à la fois la mise en valeur du paysage urbain, la cohérence des usages et facilite l'accès direct à la nature. C'est pourquoi le SCoT incite à la reconquête de ces espaces pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité des logements. Un soin particulier devra être apporté à la présence de végétation et à la perméabilité des matériaux dans l'espace public, au confort et à la sécurité des piétons, à la convivialité et les ambiances des lieux, en fonction des différentes typologies et usages des tissus urbains.

Objectif n°78 : Restructurer des trames urbaines dans les tissus les plus récents

Les tissus urbains composés au fur et à mesure des cinquante dernières années, où l'intégration de la voiture a prévalu dans l'organisation de la trame viaire et des espaces communs, sont souvent les plus banalisés et les moins accueillants pour le visiteur, comme pour l'utilisateur ou l'habitant. Face à ce constat, la reconquête de l'espace public permettra de reconstruire un nouveau paysage urbain, mieux ancré dans sa typicité. La restructuration progressive d'une trame viaire paysagère rurale pour les secteurs d'urbanisation les plus diffus ou les plus hétérogènes permettra d'intégrer les modes actifs. L'objectif est aussi de retravailler cette trame d'espaces publics lors d'opérations de renouvellement urbain. Enfin, la végétalisation des abords et l'intégration de la gestion des eaux pluviales permettront de redessiner et hiérarchiser les espaces publics urbains, au bénéfice d'un meilleur fonctionnement et d'une image améliorée.

Objectif n°79 : Améliorer la qualité paysagère des traversées de bourg

Le SCoT Causses et Cévennes dispose de divers bourgs de grande qualité, dont la valorisation passe par la perception que l'on en a lors de leur traversée par une rue principale, en lien avec les entrées de ville (objectif n°19). Malgré la structuration du bâti ancien soulignant souvent l'axe principal, quelques traversées de certains bourgs présentent des altérations et s'avèrent peu accueillantes pour le visiteur, comme pour l'utilisateur à pied et en vélo. Le SCoT incite à la requalification de ces traversées, stratégiques pour l'image et l'attractivité du territoire. Il est prévu de veiller à la valorisation du bâti ancien visible depuis la rue principale, de réduire la dangerosité de la circulation des véhicules motorisés, et de mettre en scène l'espace public avec un mobilier urbain intégré. En zone de cœur du Parc National, une réglementation plus ferme sera mise en œuvre.

3

TERRITOIRES
SOLIDAIRES



AMBITION 3 : RELIER LES BASSINS DE VIE

Territoire d'accueil et de résilience, le PETR Causses et Cévennes ancre la solidarité territoriale comme fondement du projet de SCoT. Le PETR Causses et Cévennes ne se cantonne pas à être un territoire mais bien à « faire territoire » pour ses habitants au sein de bassins de vie et en synergie avec les EPCI voisins.

Le SCoT se structure à partir de complémentarités entre communes au sein de plusieurs secteurs. Il propose une offre de service, d'équipements et de commerces de proximité adaptée à la nouvelle trajectoire démographique souhaitée. Engagé dans le défi de la mobilité inclusive, le PETR définit une stratégie pour donner une place aux Causses et Cévennes en Occitanie.

Afin de répondre à cette ambition et « relier les bassins de vie », quatre objectifs ont été définis :

- Proposer des solutions de mobilité adaptée en milieu peu dense et de montagne*
- Développer l'offre en services et équipements pour toutes les catégories de la population*
- Soutenir les commerces de proximité et la logistique*
- Agir pour une culture sociale et inclusive*

3.1 PROPOSER DES SOLUTIONS DE MOBILITE ADAPTEE EN MILIEU PEU DENSE ET DE MONTAGNE

VERS UNE STRATEGIE TERRITORIALE MOBILITE

Le SCoT est à la fois tourné vers le reste du département du Gard, le département de l'Hérault, de la Lozère et de l'Aveyron. Il se situe à l'interface de plusieurs EPCI, mais seul le Syndicat Mixte des Transports du Bassin d'Alès (SMTBA) est Autorité Organisatrice de la mobilité (AOM) gestionnaire de réseau de bus urbain. Le SCoT est desservi par le réseau régional inter-urbain Lio Occitanie, mais avec un niveau de service qui ne permet pas de répondre aux besoins de déplacements des habitants. La dépendance à la voiture particulière reste prégnante. C'est pourquoi l'offre de déplacement mérite d'être renforcée en définissant avec réalisme de nouvelles solutions dans un territoire peu dense et de montagne.

Lors des ateliers pour l'élaboration du SCoT, la question de l'accès à la mobilité pour tous s'est révélée comme un sujet majeur, raison pour laquelle le PETR s'engage dans l'élaboration d'un schéma de mobilité. Ainsi, le volet mobilité du projet d'aménagement stratégique (PAS) tiendra lieu dans ce SCoT modernisé et intégrateur de « stratégie territoriale mobilité ». Elle sera complétée par un plan d'action intégré en annexe du SCoT.

L'objectif général affiché permettra de diminuer la **part modale*** de la voiture très significativement pour atteindre 65% des déplacements liés au travail en 2040.

Focus sur la compétence mobilité :

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) redéfinit les outils juridiques qui permettent la construction et la mise en œuvre d'une politique de mobilité locale en fonction des besoins de chaque territoire.

Le plan de mobilité simplifié (PdMS), pilotée par une Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM), est conçu comme un outil simple et agile pour les territoires peu denses tels que les villes moyennes et les territoires ruraux et de montagne.

Le cadre juridique du plan de mobilité simplifié est volontairement limité afin de permettre une souplesse dans sa déclinaison et une grande adaptabilité aux enjeux de chaque territoire. Il s'appuie sur leur capacité à innover, fédérer, concerter et créer des synergies entre la politique de mobilité et les autres politiques publiques, telles que l'urbanisme, l'environnement, la santé ou la politique sociale.

Le PETR Causses et Cévennes n'étant pas Autorité organisatrice de la mobilité (AOM), il ne pourra pas s'inscrire dans ce dispositif. Pourtant, selon la LOM, l'ensemble du territoire national doit désormais être couvert par des autorités organisatrices de mobilité : EPCI, Syndicat de transports ou à défaut, les régions aujourd'hui chef de fil de la mobilité.

C'est la raison pour laquelle, le PETR a fait le choix, de manière volontariste, et en partenariat avec l'AOM Région, de bâtir une stratégie territoriale de mobilité. Compte tenu de sa souplesse et de son efficacité, la méthode proposée par l'agence s'inspirera de celles préconisées pour les PdMS et visera, comme pour les Plans de mobilité (PDM), à proposer des alternatives « au tout voiture » par la recherche de solutions innovantes et adaptées aux configurations du territoire.

3.1.1 AMELIORER L'ACCES AU TERRITOIRE

Objectif n°80 : Créer des pôles d'échanges multimodaux ruraux

Le réseau viaire est structuré depuis les vallées cévenoles qui convergent vers le Vigan et Ganges. Ces deux polarités concentrent la majorité des pôles générateurs de déplacements des 5 bassins de vie qui structurent l'organisation du SCoT. Le niveau de trafic le plus élevé (5500 véhicules/jours) est enregistré le long de la RD999 entre Ganges, le Vigan et plus à l'ouest, l'accès à l'A75.

Les secteurs de vallées du SCoT souffrent d'un certain isolement et les temps de parcours pour accéder aux grands équipements et emplois ne sont pas compétitifs. S'il y a très peu de congestionnement en heures de pointes, l'utilisation de la voiture reste problématique car coûteuse pour les ménages (permis de conduire, acquisition, utilisation et entretien), plus encore aujourd'hui compte tenu de l'augmentation des prix de l'énergie. L'enquête mobilité réalisée par le PETR auprès des élus et des habitants montre d'ailleurs que le premier frein aux déplacements correspond au coût de la mobilité (28%). 25% des ménages ne sont pas véhiculés. Il convient donc de proposer un panel de solutions alternatives pour pouvoir se déplacer de manière écologique et économique quel que soit les motifs de déplacements : travail, achat, études, loisirs, tourisme (voir objectif n°140).

Le projet de création d'un pôle d'échange multimodal routier au Vigan, dont les études sont déjà engagées, permettra de relier les lignes en transports collectifs renforcées, des box vélos sécurisés à un parking relais aménagé comprenant des emplacements réservés au covoiturage ainsi que des bornes de recharge pour véhicules propres (véhicules électriques, hybrides...). Pour compléter cette offre et mailler le territoire, 6 PEM ruraux seront créés sur les communes de Lasalle, Lanuéjols et Alzon, et dans les hameaux de Pont d'Hérault, Valleraugue et L'Espérou. Moins dimensionnant que celui du Vigan, ils offriront toutefois les services suivants, à graduer selon la taille du PEM rural : petit parking sécurisé et espaces de covoiturage, arrêts LiO renforcés, stationnement vélo sécurisés, bornes polyvalentes de recharge voitures et vélo, kit de réparation vélo, point d'information touristique.

Objectif n°81 : Entretien le réseau routier pour l'usage quotidien et touristique

Améliorer l'accès du territoire nécessite également, en bonne articulation avec le schéma départemental de la mobilité, d'assurer l'entretien du réseau routier notamment sur les axes empruntés par les poids lourds qui viennent dégrader leur revêtement.

De plus, une attention particulière doit être portée aux engins agricoles et liés à l'exploitation forestière pour faciliter l'accessibilité aux principales zones de production, de transformation et de commercialisation dans le respect du partage de la voirie et de la sécurité pour tous les usagers (voir 4.1.1).

Enfin, certains axes sont difficilement praticables selon la saisonnalité, comme en hiver par exemple sur l'axe Trèves-Saint-Jean-du-Bruel-Nant ou en été, le long de la vallée de la Vis Et devront faire l'objet d'aménagement de voirie pour sécuriser le trafic.

Globalement, la coordination entre réseaux routiers gardois et héraultais est importante pour assurer la continuité de l'entretien et des travaux nécessaires.

3.1.2 DEVELOPPER LES TRANSPORTS COLLECTIFS SUR LES PRINCIPAUX CORRIDORS DE DEPLACEMENTS

Objectif n°82 : Améliorer les connexions en transports collectifs avec les territoires voisins

La grande majorité des actifs occupés (76%) travaillent au sein du territoire du SCoT. Concernant les 24% d'actifs occupés qui travaillent à l'extérieur du territoire, ils sont en priorité tournés vers Montpellier Méditerranée Métropole, suivi des Cévennes Gangeoises et Suménoises, puis de Nîmes Métropole, Alès Agglomération et le Piémont Cévenol.

Malgré cette position stratégique à la croisée des chemins, le SCoT ne bénéficie pas de temps de parcours concurrentiels pour se connecter aux grandes infrastructures de déplacements. L'amélioration de l'accès à l'A75

et avec les pôles d'interfaces limitrophes que sont Saint-Hippolyte-du-Fort, Ganges, Saint-Jean-du-Gard, Meyrueis, Saint-Jean du-Bruel constitue un enjeu déterminant pour l'attractivité du SCoT. Il est donc essentiel de faire monter en gamme les arrêts structurants de transports collectifs pour le confort des usagers. C'est pourquoi, le SCoT porte l'ambition de :

- Développer des cars à haut niveau de service pour renforcer plusieurs lignes inter-urbaines positionnées sur le Réseau Routier d'intérêt Régional (RRIR) correspondant aux axes :
 - o Alzon-Pont d'Hérault-Ganges-RD999 vers Nîmes,
 - o Alzon-Pont d'Hérault-Ganges-RD986 vers Saint-Gély-du-Fesc et Montpellier.
- Créer des lignes inter-urbaines à haut niveau de service positionnées sur le Réseau Routier d'intérêt Régional (RRIR) sur les axes : Alzon-RD999 puis RD7 et l'accès à l'A75.
- Renforcer plusieurs lignes inter-urbaines du réseau LiO sur les axes :
 - o Pont d'Hérault-Saint-André de Majencoules-Val d'Aigoual-L'Espérou-Saint-Sauveur-Camprieu-Lanuéjols-Trèves,
 - o Saint-André de Valborgne-Saint-Jean-du-Gard, puis en direction d'Alès.
- Créer des lignes inter-urbaines du réseau LiO sur les axes :
 - o Saint-Hippolyte-du-Fort- Lassalle-Saint-Jean-du-Gard,
 - o Saint-André de Valborgne- puis vers la Lozère,
 - o Alzon-Saint-Jean-du-Bruel-Trèves,
 - o Lanuéjols-Meyrueis,
 - o Lanuéjols-en direction de Millau.

3.1.3 FAVORISER LA MOBILITE SOLIDAIRE

Objectif n°83 : Favoriser le développement d'une mobilité automobile raisonnée, solidaire et moins polluante

Compte tenu de son caractère rural et de montagne, avec une faible offre de transports collectifs, l'usage de la voiture restera nécessaire pour desservir les vallées cévenoles et les secteurs peu denses. Il y a donc une nécessité à optimiser l'usage de la route en cherchant à augmenter le taux d'occupation des voitures. C'est une mesure à privilégier là où les infrastructures routières sont les plus chargées en heures de pointe (RD999) là où l'offre en transports collectifs fait défaut et pour conserver l'avantage offert par la voiture individuelle (porte-à-porte, maillage du territoire).

Le schéma de mobilité porté par le PETR s'appuiera également sur les possibilités offertes par les dispositifs d'autopartage et de covoiturage.

Concernant le covoiturage, il est préconisé d'utiliser le système d'autostop organisé destiné à favoriser l'utilisation partagée de l'automobile en milieu rural. Le principe est simple :

- Les usagers s'inscrivent sur internet ou en mairie, en tant que conducteurs et/ou passagers,
- Ils signent une charte et fournissent leur pièce d'identité,
- Ils reçoivent ensuite par la poste leur carte de membre, leur macaron à poser sur la voiture et/ou leur « fiche destination » vierge sur laquelle écrire sa destination.

Pour assurer son fonctionnement, des panneaux sont installés sur le bord de la route, à des endroits sécurisés. Les auto-stoppeurs doivent se rendre à ces endroits avec leur fiche de destination et attendre le passage d'une voiture. Il conviendra de préciser dans le plan d'actions du SCoT les emplacements les plus adaptés pour un bon maillage du territoire.

Objectif n°84 : Développer des taxis solidaires

Il s'agit également d'un service de déplacement à la demande qui permet de maximiser l'usage de la voiture. L'utilisateur contacte une structure dédiée qui dispose d'une liste de bénévoles ayant communiqué leurs disponibilités. La structure porteuse du service (association...) effectue ensuite la mise en relation. Le bénévole utilise un véhicule pour le transport du bénéficiaire.

Ce service permet de répondre aux demandes de personnes qui ne sont pas éligibles à la mise à disposition de véhicule, qui nécessite d'être inscrit dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle, et une prescription par un organisme habilité. Pour les personnes disposant d'un permis de conduire, il est proposé une mise à disposition d'un véhicule afin qu'elles se rendent sur leur lieu de travail ou de formation. Pour certaines communes, un véhicule électrique peut être affecté à cet usage.

Afin de ne pas tomber dans un fonctionnement de loueur conventionnel, les véhicules sont mis à disposition avec obligation de justifier des déplacements à réaliser, en lien avec un parcours d'insertion professionnelle ou dans une démarche cohérente pour lever des freins à l'insertion (par exemple, pour amener son enfant à l'école avant de partir travailler). Un contrôle du kilométrage parcouru est réalisé afin de s'assurer de l'utilisation qui est faite du véhicule. Idéalement les véhicules sont recyclés et entretenus depuis un chantier d'insertion mécanique et participe de l'économie circulaire.

Objectif n°85 : Expérimenter le transport à la demande (TAD)

Pour les secteurs les plus isolés, ou lors d'évènements ponctuels d'importance, en marge du réseau de transports collectifs interurbain, il est préconisé d'expérimenter un service de transport à la demande (TAD) dans la vallée de la Dourbie, entre les vallées Borgne et le secteur de Val d'Aigoual et dans la vallée de la Vis. Ce service de transports à la demande viendra se connecter aux pôles d'échanges multimodaux pour se rabattre sur les lignes de transports collectifs performantes.

Selon les résultats obtenus, et dans le cadre de l'élaboration du schéma de mobilité à venir, le service de TAD pourra être étendu à d'autres secteurs du SCoT pour les déplacements du quotidien mais également pour mieux desservir les sites touristiques emblématiques.

3.1.4 DEVELOPPER LA PRATIQUE DU VELO ET DE LA MARCHÉ AU SEIN DU SCOT

Objectif n°86 : Articuler mobilité et développement urbain

La mixité des fonctions et la compacité des formes urbaines adaptées aux morphologies des villages cévenols sont recherchées au sein des projets de développement urbain, d'implantation de commerces et d'équipements de proximité. Elles facilitent la possibilité de travailler et de profiter des services et équipements au plus près de chez soi. Cet objectif permet de réduire le nombre de déplacements automobiles, de favoriser les déplacements de proximité et d'améliorer la qualité de vie au sein des communes du SCoT.

Pour créer un environnement favorable à la pratique des modes actifs, la réduction des distances doit s'accompagner d'une politique d'aménagements urbains adaptés au travers de différentes mesures :

- Réduire et mutualiser les places de stationnements dédiées à la voiture,
- Réaliser les aménagements adéquats (piétonisation, zones de rencontres, zones 30),
- Proposer une offre de stationnements adaptée pour les vélos au plus près des équipements, au sein des espaces publics, dans les zones dédiées à l'emploi et aux commerces.

Les communes prioritaires au sein du SCoT Causses et Cévennes pour mener ces actions en faveur de centres bourgs apaisés figurent sur la carte de synthèse de la stratégie mobilité.

Objectif n°87 : Moduler l'offre de stationnement

Cet objectif conduira les gestionnaires de voiries à faire évoluer l'offre de stationnement en fonction des types d'usages :

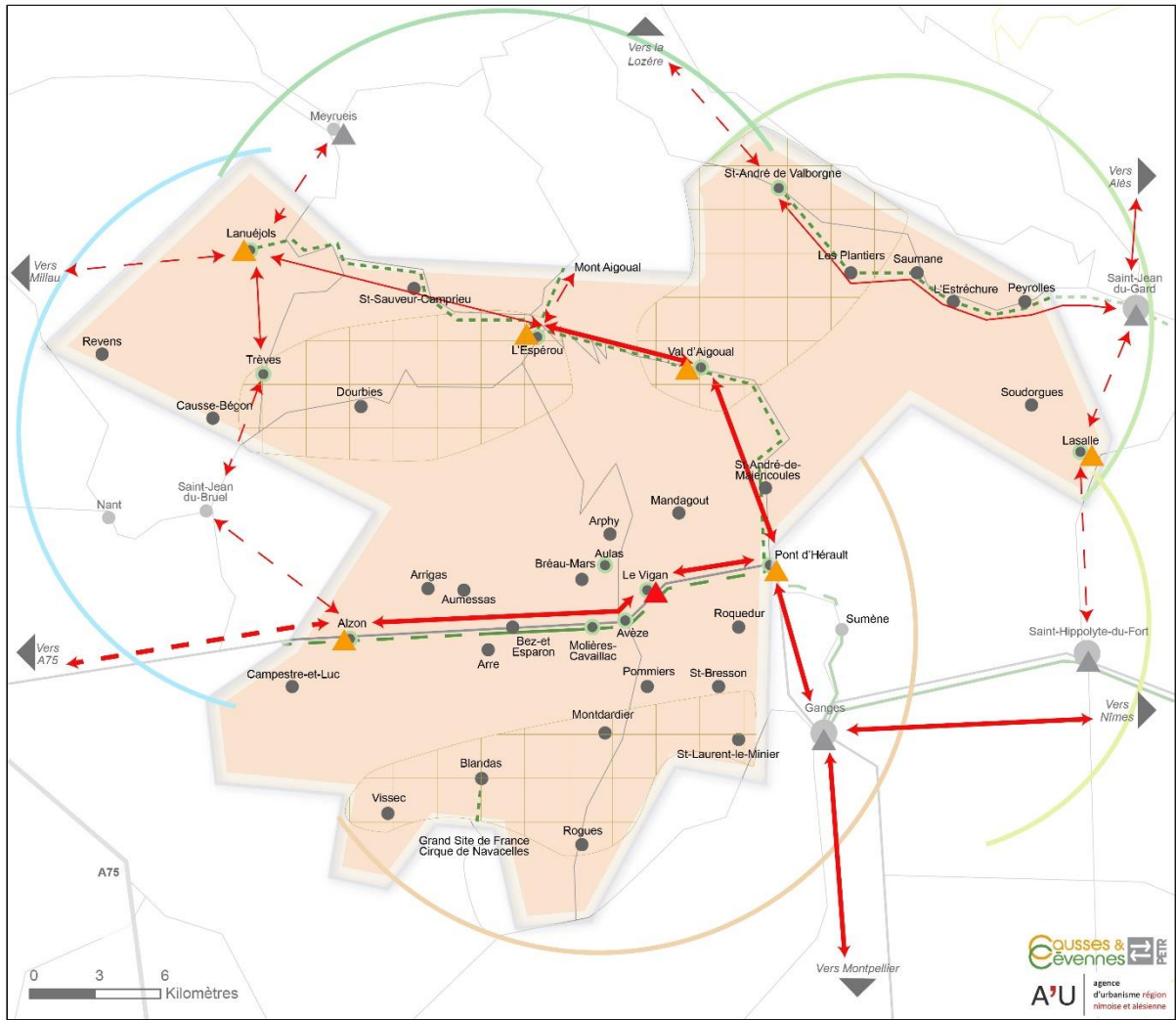
- Prévoir une offre de stationnement privée suffisante et bien dimensionnée dans les opérations à dominante résidentielle,
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour éviter l'utilisation de la voiture pour les déplacements courts (« la mise à distance de la voiture »). Le principe est de faire en sorte que la voiture reste le plus possible au garage, pour laisser la place aux modes de déplacements de proximité,
- Organiser l'offre de stationnement public en cohérence avec la répartition, la localisation et la nature des équipements publics, des commerces, services, arrêts de transports collectifs et pôles d'échanges multimodaux. Cette offre pourra être localisée en proximité mais en dehors des centres-bourgs pour inciter les déplacements par les modes actifs dans les centres,

- Intégrer ces aires de stationnements publics dans le paysage naturel ou urbain,
- Dans les communes qui le nécessitent, notamment à forte fréquentation de loisirs, dissocier les usages sur l'offre de stationnement : résidentiel, actif, tourisme.

Objectif n°88 : Créer des itinéraires vélo sur des axes stratégiques, au-delà des limites communales

La faible part du vélo entre villages ou hameaux du SCoT ou sur de longues distances est due à l'absence de place pour ce mode, rendant les déplacements difficiles, longs et dangereux. Les acteurs publics ont cependant des atouts à faire valoir pour développer la pratique cyclable qui présente de nombreux avantages : non-polluant, peu coûteux, accessible à tous, bon pour la santé et facteur d'attractivité territoriale. En complément, l'expérimentation de solutions de services dédiés à la pratique cyclable (location de vélo, de vélo à assistance électrique), en particulier pour les déplacements de loisirs et cyclo-touristiques sera testée, puis pérennisée si les résultats sont probants.

L'accès élargi aux très nombreux chemins forestiers et DFCl par les marcheurs et les cyclistes pourrait aussi être facilité avec une signalétique adaptée et sa présence sur les différents médias cartographiques.










Proposer des solutions de mobilité adaptée en milieu peu dense et de montagne





Un territoire ouvert sur plusieurs bassins de mobilités régionaux

-  Bassin Lozérien
-  Bassin Alésien
-  Bassin Nimois
-  Bassin Montpellierain
-  Bassin Aveyronnais

Améliorer l'accès au territoire

-  Pôle d'échange multimodal (PEM) routier en projet
 -  PEM rural à créer
 -  Améliorer les connexions avec les pôles d'interfaces
- Lignes de transports en commun :
-  cars à haut niveau de service sur le réseau routier d'intérêt régional (RRIR) à renforcer / à créer
 -  lignes régionales à conforter / à créer
-  Favoriser les pratiques solidaires (autopartage, autopstop...)
 -  Expérimenter le transport à la demande (TAD)

Favoriser les mobilités actives sur les axes stratégiques

-  Voies vertes existantes
-  Voies vertes en projet
-  Aménagements cyclables à créer
-  Développer les modes actifs autour des services de proximité

3.2 DEVELOPPER L'OFFRE EN SERVICES ET EN EQUIPEMENTS POUR TOUTES LES CATEGORIES DE LA POPULATION

VERS UNE SOLIDARITE TERRITORIALE RENFORCEE

Le territoire est inégalement desservi en équipements et services. Les besoins du quotidien de la population sont globalement assurés autour du Vigan, Ganges, Lasalle et Val-d'Aigoual qui sont assez bien équipés, contrairement à la partie ouest du SCoT pour laquelle les temps d'accès aux équipements et services sont relativement élevés. Tout l'enjeu consistera à savoir si ce niveau d'équipements et de services sera suffisant pour accompagner les perspectives démographiques mais également certaines caractéristiques telles que le vieillissement de la population, l'évitement de la désertification médicale et plus largement lutter contre l'isolement des personnes dépendantes.

3.2.1 ASSURER UNE REPARTITION EQUILIBREE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES

Objectif n°89 : Faire évoluer le niveau de services et d'équipements pour répondre aux enjeux démographiques

Les élus et acteurs du SCoT souhaitent que le niveau d'équipements progresse pour répondre aux besoins actuels et futurs. Le territoire souhaite renouer avec une croissance démographique positive et attirer de jeunes ménages. Cette dynamique est primordiale pour maintenir les équipements existants mais également développer de nouveaux équipements. Pour cela, il est nécessaire de renforcer le rôle moteur du pôle viganais. Ainsi, l'offre en équipements structurants (administrations principales, équipements structurants et services) doit se développer prioritairement dans ce secteur.

Compte tenu de la configuration géographique du SCoT et de la répartition de son poids de population, il est clair que toutes les communes ne pourront pas accueillir le même niveau d'équipement. Pour autant, pour mener une stratégie de rééquilibrage et de reprise démographique des communes qui n'ont pas encore amorcé leur inversion, il est absolument nécessaire de sanctuariser un niveau minimum de services et équipements du quotidien.

La mutualisation entre communes permettra de diminuer les coûts mais également de créer des équipements qui seront polyvalents dans leurs usages. Ces mutualisations pourront s'effectuer à l'intérieur des bassins de proximité en particulier dans les communes de polarité du SCoT : pôle viganais, centralités sectorielles, communes en complémentarités avec les pôles d'interface. Les conditions d'accès vers ces équipements seront renforcées.

3.2.2 RENFORCER L'ACCES AUX SERVICES DE SANTE ET LUTTER CONTRE LES DESERTS MEDICAUX

Objectif n°90 : Diversifier les services adaptés au vieillissement de la population

Dans nos territoires de montagne, peu denses, la proximité et le travail en réseau des acteurs de la santé peut produire des économies d'échelles substantielles et offrir une meilleure qualité de service. L'offre de santé existante doit être maintenue, mais une nouvelle organisation basée sur la création d'un maillage des services aux personnes âgées, notamment autour des maisons médicales et des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) reliées aux centres hospitaliers sera créé pour assurer la couverture intégrale du SCoT en faveur du maintien à domicile. La médecine itinérante pourra d'ailleurs être expérimentée. A moyen terme, un maillage des maisons de services aux publics pourrait voir le jour sur le territoire du SCoT. Le projet de télémédecine aux Plantiers, les maisons de santé à Saint-André-de-Valborgne, Lasalle, Val d'Aigoual viendront compléter cette offre dans le bassin de proximité « Vallée Borgne et de la Salindrenque » et dans le bassin « Haut Hérault ».

Il faudra également prendre en compte l'évolution majeure qu'est le vieillissement de la population et les adaptations nécessaires des modalités d'accueil aux besoins et demandes des personnes âgées, en

encourageant aussi les nouvelles formes d'habitats adaptés, voire intergénérationnels, pour le maintien en autonomie des personnes âgées (voir objectif n°66).

Objectif n°91 : Favoriser la solidarité intergénérationnelle

La solidarité intergénérationnelle est basée sur un échange dynamique entre les différentes générations qui ne partagent pas le même toit mais vivent dans un même ensemble résidentiel. Un immeuble intergénérationnel peut, par exemple, être composé d'un tiers d'appartements conçus pour des étudiants, un tiers pour des familles et un tiers pour des personnes âgées. En articulation avec la politique habitat, les acteurs du territoire mobiliseront les bailleurs sociaux en partenariat avec des associations ou des investisseurs privés pour créer au sein du SCoT l'habitat intergénérationnel. L'objectif à moyen terme est d'offrir aux résidents au moins un ensemble d'habitat intergénérationnel par bassin de proximité du SCoT, ce qui amorcerait déjà un changement significatif en faveur de la solidarité territoriale et de lutte contre l'isolement.

3.2.3 GARANTIR UN AMENAGEMENT NUMERIQUE ET DURABLE DU TERRITOIRE

Objectif n°92 : Offrir une couverture numérique et un accès au très haut débit pour l'ensemble du territoire

L'attractivité du territoire passe par la couverture numérique et l'accès au très haut débit pour concilier développement résidentiel et économique. Aujourd'hui, la couverture numérique est particulièrement défaillante sur le territoire en dehors des zones d'activités identifiées comme structurantes et prioritaires par le Département. La disparition des zones « blanches » constitue une priorité absolue pour le développement du territoire et le SCoT déclinera localement le schéma de développement numérique du Gard. La prise en compte de l'équipement numérique lors de nouveaux projets d'aménagements devra être assurée. Le campus connecté du Vigan et le projet de pôle d'enseignement supérieur (instituts de formation au soins infirmiers et aides-soignants et cité scolaire) illustrent de quelle manière le développement du numérique constitue facteur de rayonnement pour le territoire Causses et Cévennes.

Objectif n°93 : Développer un réseau de tiers-lieu au sein des polarités

L'aménagement numérique est devenu un élément essentiel dans nos vies quotidiennes. Au regard des nouvelles formes de travail et de la qualité du cadre de vie offert par les Causses et Cévennes, le territoire est propice au développement du télétravail. C'est pourquoi le SCoT souhaite développer un réseau de tiers-lieu, d'une part, pour faciliter le travail à proximité de son lieu d'habitation et réduire ainsi la dépendance à l'automobile et d'autre part, pour redynamiser certains villages avec la mise en place de nouveaux services. Les tiers-lieux constitueront des espaces hybrides, modulables pouvant servir à la fois de salle de travail, de lieu d'accueil pour des associations ou des entreprises, ou encore pour des événements culturels et artistiques de proximité.

3.3 SOUTENIR LES COMMERCES DE PROXIMITE ET LA LOGISTIQUE

VERS UN MAILLAGE COMMERCIAL CONFORTE

L'activité commerciale est assez faible sur le territoire avec une concentration de l'appareil commercial au Vigan. Pour renforcer l'attractivité résidentielle, le SCoT privilégie l'implantation des commerces et services structurants au sein du pôle viganais. Le programme « Petite ville de demain » du Vigan doit inciter les habitants à consommer dans les commerces de proximité. Les autres communes identifiées comme polarités du SCoT pourront également accueillir de manière privilégiée des commerces de petites tailles. En complément, au titre de la solidarité territoriale et pour accompagner le regain démographique souhaité, l'ensemble des communes du SCoT pourra accueillir des commerces intégrés dans le tissu bâti existant et dans le respect du patrimoine architectural cévenol.

3.3.1 FAVORISER LES COMMERCES DE PROXIMITE

Objectif n°94 : Soutenir l'activité commerciale des centres-villes et des villages

Le développement d'un tissu commercial, complémentaire avec la volonté de renforcer la dynamique démographique, est déterminant pour conforter le cadre de vie au sein du SCoT. Il s'agira dans un premier temps de préserver les commerces implantés dans les communes les plus vulnérables et de valoriser les marchés de plein vent, les marchés de producteurs et les commerces en circuits-courts.

Pour redynamiser les communes du territoire, il est primordial que les nouveaux commerces s'implantent dans les tissus urbains ou le cas échéant, en continuité des enveloppes urbaines existantes afin d'éviter des implantations sur des sites déconnectés du centre-bourg. Il faudra faire coïncider proximité et fréquence d'achats en privilégiant la coexistence des fonctions commerciales et d'habitation au sein de programmes mixtes autour des secteurs les plus accessibles en particulier les pôles d'échanges multimodaux. S'agissant des centres villes, la réflexion doit porter sur la résorption de la vacance commerciale qui crée du mitage et dégrade à terme l'image d'une rue ou d'un secteur.

Au Vigan, les outils mis en place dans le cadre des dispositifs « petites villes de demain » (PVD) et « Opération de revitalisation de territoire » (ORT) et du projet d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de renouvellement urbain seront particulièrement mobilisés. Dans une moindre mesure, les communes de Lasalle, Val-d'Aigoual, Saint-André de Valborgne, Trèves et Alzon concernées par les dispositifs « bourgs centre Occitanie » (BCO), pourront profiter des dispositifs régionaux liés.

Objectif n°95 : Ne pas créer de nouvelles zones commerciales ni de nouvelles grandes surfaces commerciales

Pour renforcer l'attractivité résidentielle, le SCoT privilégie l'implantation des commerces et services de proximité.

Plus précisément, pour attirer de nouveaux commerces, le SCoT souhaite disposer d'unités commerciales distinctes, organisées selon les principes suivants :

- Une offre de grande proximité du quotidien pourra s'implanter dans l'ensemble des communes (boulangerie, presse...). Afin de garantir une équité territoriale, le SCoT favorisera l'implantation des petits commerces, notamment de première nécessité et issus des circuits-courts, dans l'ensemble des communes du SCoT,
- L'offre intermédiaire correspondant à une fréquentation hebdomadaire (superette, commerces d'alimentation générale, pharmacie...) trouvera sa place dans les polarités du SCoT qui pourront également développer une offre de petites surfaces commerciales en articles légers (prêt-à-porter, loisirs, biens culturels...),
- Si des commerces de moyennes surfaces peuvent s'implanter dans le pôle du Vigan, l'offre devra être complémentaire et non concurrentielle avec l'offre existante, en cohérence avec le programme « Petite ville de demain » du Vigan,
- L'équipement commercial de moyennes surfaces proposant des produits d'achats occasionnels (meubles, gros électroménager...) devra être limité au pôle du Vigan,
- L'offre en très grandes surfaces commerciales sera proscrite.

3.3.2 ORGANISER LA LOGISTIQUE URBAINE POUR AMELIORER LA QUALITE ET LE CADRE DE VIE DE L'ENSEMBLE DES USAGERS

Objectif n°96 : S'appuyer sur un réseau logistique à différentes échelles

Le commerce et l'approvisionnement des commerces a toujours joué un rôle dans le désenclavement des zones rurales et isolées. La logistique est un secteur économique en plein essor, basé sur des services de transport et de stockage, et constitue un outil de développement économique, écologique vecteur de cohésion des territoires.

Les besoins et les pratiques des consommateurs ont évolué et continueront d'évoluer dans les prochaines années. La population du SCoT est âgée et sa part va progresser. Par conséquent, la question de l'accès aux commerces de proximité et de l'acheminement des marchandises et des commerces devient cruciale. Il faudra faire évoluer le commerce, le e-commerce, l'activité économique en intégrant en amont la gestion de la logistique à l'échelle des bassins de proximité et en proposant de nouveaux services. Une réflexion pourrait être menée pour mutualiser certains services tels que ceux de La Poste qui font face à la même préoccupation de maintien de leur offre en milieu rural et d'acheminement des fournitures et marchandises.

La logistique urbaine pourra se développer au Vigan et dans les centres-bourgs des polarités du SCoT pour s'engager dans cette transition et promouvoir de nouveaux modes d'approvisionnement en faveur du dernier kilomètre depuis des centres logistiques via des véhicules légers et écologiques (véhicules électriques, cyclo-logistiques...).

Concernant l'approvisionnement des grandes entreprises, la création d'une ou plusieurs plateformes logistiques positionnée(s) à des endroits stratégiques entre les vallées du SCoT Causses et Cévennes permettra de mieux gérer les flux de déplacements. La création de plateformes de stockage dédiées au développement de la filière bois serait particulièrement adaptée au profil du territoire (voir objectif n°101).

3.4 AGIR POUR UNE CULTURE SOCIALE ET INCLUSIVE

Objectif n°97 : Favoriser la culture de proximité

La culture de proximité et l'action culturelle constituent une véritable ressource pour le territoire. Ce secteur prend part à la construction du lien social, à l'animation des communes et donc à la qualité de vie. Fort de la présence de nombreuses initiatives culturelles présentes sur le territoire, le SCoT souhaite valoriser la filière culturelle de proximité dans toutes ses dimensions. Cette ambition se traduira par le renforcement et l'émergence de tiers-lieu et de lieux intermédiaires (voir objectif n°93), qui s'appuient sur la culture pour en faire un moteur de transitions à l'image de :

- Le pôle d'innovation territoriale qui s'appuie sur un programmes d'actions et de médiations artistiques et culturelles pour favoriser le dialogue entre les sciences et l'art en vue de faciliter l'adaptation au changement climatique sur le territoire et la construction des nouvelles solidarités.
- Le futur centre d'interprétation du changement climatique, de dimension nationale voire internationale, qui a vocation à devenir une des vitrines de la mise en mouvement du territoire. Sur site et de manière délocalisée, à travers des expositions permanentes et temporaires ainsi qu'un programme d'événements, il a vocation à sensibiliser et informer les populations sur les causes et les conséquences du changement climatique et à valoriser les dynamiques de transition et d'adaptation à l'œuvre sur le territoire.
- Le musée Cévenol, qui constitue un lieu d'interprétation de l'histoire des Causses et Cévennes et des identités locales sur la base desquelles doivent se construire les nouveaux récits.
- La maison de l'eau des Plantiers, qui permet à la fois de faire découvrir le patrimoine cévenol tout en proposant des séances d'éducation à l'environnement et de sensibilisation aux enjeux de préservation de la ressource en eau.
- La filature du Mazel, qui est favorable à l'accueil de structures culturelles et à l'émergence d'espaces de création. Elle impulse une dynamique collective afin de rompre avec l'isolement professionnel et offre des capacités de mutualisation et d'animation.

Le dynamisme culturel du SCoT se traduit par une programmation et une offre événementielle extrêmement riche, qualitative et diversifiée et par des synergies avec les domaines de la recherche et de la formation et les métiers culturels. Parmi les principaux projets, on peut recenser le centre interprétation du changement climatique de l'Aigoual, le campus connecté du Vigan (pôle d'enseignement supérieur et cité scolaire), la politique culturelle affirmée à Lasalle avec une forte concentration d'artistes, et le centre de formation et de création la Cure.

Les leviers d'action envisagés pour développer une offre culturelle reposent sur le maintien et la valorisation des événements culturels majeurs, vecteurs d'attractivité, l'implantation de commerces et d'associations culturelles de proximité (librairies, disquaires, théâtres, cinémas associatifs...) et l'émergence d'équipements culturels portés par les collectivités qui participent à l'offre de services des communes. La promotion de la filière culturelle permettra de bénéficier de retombées économiques induites (restauration, hébergement, transport...) et de diversifier les facteurs de développement de l'emploi et de l'économie sur le territoire.

La question de l'accès à la culture est également un sujet majeur pour le territoire. Il s'agira de trouver un juste équilibre entre une amélioration des solutions de mobilités vers les lieux culturels, mais également de faire en sorte que la culture soit itinérante pour aller à la rencontre des habitants dans les villes et villages cévenols.

Objectif n°98 : Promouvoir le patrimoine culturel cévenol

Le Parc national des Cévennes est le seul des parcs nationaux de France métropolitaine à être habité par une population permanente significative. Cette singularité confère à la culture une importance particulière et se traduit par un riche patrimoine immatériel.

L'inscription des Causses et Cévennes au titre des paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen met en évidence les interactions constantes entre les activités humaines et l'environnement. Il révèle tout un patrimoine immatériel indissociable de l'architecture et des paysages agropastoraux issus de ces interactions : pratiques agricoles et savoir-faire, représentations et relation de l'homme à la nature et à l'animal, dimension

événementielle et communautaire de la transhumance et des rituels... L'entente interdépartementale des Causses et Cévennes, gestionnaire du bien UNESCO, appuyée par le réseau des "Ambassadeurs du Bien Causses et Cévennes" et le Parc national des Cévennes impulsent aujourd'hui une meilleure connaissance de cette « culture agropastorale », notamment dans sa dimension contemporaine.

Les habitants du SCoT ont hérité d'un vaste patrimoine construit et façonné par des générations de paysans et d'artisans, au prix d'un travail acharné et continu d'aménagement de la nature. Même si de nombreuses techniques agricoles et artisanales ont disparu, des savoir-faire ont perduré à la faveur de niches économiques en devenir (pierre sèche, lauze, châtaignier, pélardon, plantes aromatiques).

Les dynamiques impulsées sont fortes, notamment autour des savoir-faire du bois, de la pierre sèche et de la lauze, ou encore de la transhumance : elles combinent recherche, formation des professionnels, valorisation et structuration des filières et sont des vecteurs de résilience et d'adaptation pour le territoire.

4

TERRITOIRES DYNAMIQUES



AMBITION 4 : FAVORISER L'EXPERIMENTATION ET L'INNOVATION

Le défi des transitions que le SCoT souhaite relever nécessite de repenser les modes de production en favorisant l'expérimentation et l'innovation dans l'ensemble des filières économiques présentes sur le territoire. Pour cela, le SCoT, doit adapter l'économie traditionnelle et s'inscrire dans une logique d'économie circulaire, pour un développement économique plus sobre et une gestion raisonnée des impacts environnementaux. Riche d'une économie spécifique, le territoire doit s'appuyer sur ses savoir-faire, ses forces vives et ses ressources pour répondre à son ambition.

Pour favoriser l'expérimentation et l'innovation, 4 orientations stratégiques ont été définies par les élus :

- Réinvestir les ressources spécifiques du territoire*
- S'appuyer sur les nouvelles activités pour le développement du territoire*
- Intégrer l'agriculture comme un pilier du développement*
- Garantir un tourisme durable*

4.1 REINVESTIR LES RESSOURCES SPECIFIQUES AU TERRITOIRE

Le territoire des Causses et Cévennes est doté de ressources spécifiques, qui forgent son identité et sa particularité. Les richesses paysagères du territoire et le savoir-faire traditionnel en présence sont de réels vecteurs de développement et de rayonnement économique. Confronté aujourd'hui au défi des transitions, le SCoT souhaite prendre appui sur les forces et potentialités que représentent ses filières économiques locales.

4.1.1 DIVERSIFIER LA FILIERE FORET-BOIS

Objectif n°99 : Dynamiser l'économie en s'appuyant sur la filière forêt-bois

Le territoire compte une surface boisée importante, principalement privée, localisée dans les vallées cévenoles et constituée aux deux tiers de feuillus. Les entreprises de la filière forêt-bois sont encore peu nombreuses au regard de l'importance du couvert forestier et du potentiel économique qu'il représente. Cette filière, dans sa multifonctionnalité, se positionne comme un véritable atout pour le développement local du territoire. L'aspect pluriel de la filière forêt-bois et notamment le développement de la filière mycologique est valorisé par le territoire et fait l'objet d'un événement annuel des journées mycologiques sur la commune du Vigan. La structuration de l'ensemble de la filière est une ambition forte du SCoT. Elle permettrait de développer des savoir-faire spécifiques, tout en promouvant une gestion forestière qualitative et durable aux retombées économiques intéressantes. Des initiatives sont déjà portées par les collectivités, notamment le Plan de Développement du Massif Forestier (PDM). L'essor de cette filière renvoie plus largement à l'organisation de la logistique relative à l'acheminement du matériau (voir objectif n°96) et à la gestion des flux touristiques, les chemins forestiers étant fortement empruntés pour accéder aux sites touristiques (voir objectif n°81). Pour dynamiser l'économie et l'emploi en prenant appui sur le développement et la diversification de la filière-bois, plusieurs interventions sont ciblées.

Objectif n°100 : Mettre en œuvre la charte forestière de territoire pour accompagner les entreprises, développer les actions de formation et les synergies entre acteurs

Le PETR s'est engagé dans l'élaboration d'une charte forestière de territoire, réel outil de définition d'une stratégie pour l'essor de la filière forêt-bois, mise en œuvre à l'initiative des acteurs locaux et des élus. Elle contribuera à structurer la filière, et devra répondre aux objectifs d'accompagnement des entreprises et de sensibilisation des propriétaires privés pour mobiliser la ressource et développer des actions de formation liées aux métiers du bois. Les actions décidées devront favoriser l'émergence de synergies entre acteurs : propriétaires privés, collectivités, entreprises et institutions. L'objectif est d'initier un fort travail partenarial pour adopter une charte forestière partagée et opérationnelle.

Objectif n°101 : Développer la filière bois énergie autour du potentiel de gisements

Le territoire est conscient que la diversification de la filière forêt-bois représente l'opportunité de répondre au défi des transitions, notamment de la transition énergétique, en développant la production de bois énergie, première source de chaleur renouvelable. En tant que sous-produit de l'exploitation du bois, l'utilisation de bois énergie contribue à la structuration et à la pérennisation de la filière bois. La filière bois énergie s'est développée peu à peu avec la mise en place de chaufferies bois sur l'ensemble du territoire et l'installation de trois plateformes de stockage et de séchage sur les communes d'Avèze, Molières-Cavaillac et Saint-Sauveur Camprieu. Un Plan d'approvisionnement Territorial en plaquettes forestières a également été mis en place par la CC du Pays Viganais. En continuité des initiatives privées et publiques entreprises, il s'agit de poursuivre cette dynamique, en favorisant l'implantation d'entreprises de matériaux combustibles pour intensifier la production. Pour consolider cette ambition, un projet de création de plateforme intercommunale de transformation de plaquettes est à l'étude sur la Communauté de Communes Aigoual Cévennes Terres Solidaires. L'objectif est également de permettre et encourager l'utilisation du bois énergie dans les bâtiments publics (réseaux de chaleur bois-énergie). Le territoire souhaite que la filière bois énergie, créatrice de nombreux emplois locaux, participe à l'économie circulaire et à la diminution du recours aux énergies fossiles, à la valorisation énergétique des bois en fin de vie et des cendres de bois (retour au sol par épandage).

Objectif n°102 : Valoriser les produits bois

Le territoire souhaite améliorer la valorisation locale des produits bois dans la construction/rénovation, en confortant l'économie locale du bois. Ce matériau à l'avantage de constituer une ressource renouvelable et présente des propriétés de stockage de CO2 qui contribue à diminuer l'effet de serre. Les objectifs sont de généraliser le recours au bois local dans la construction, la rénovation et plus largement l'artisanat et de faire la promotion des métiers du bois, en développant les savoirs faire par la formation. Pour l'habitat spécifiquement, la valorisation du bois s'inscrit dans l'ambition d'encourager la réutilisation de ce matériau dans les réhabilitations mais également dans la construction neuve, notamment pour les charpentes et les menuiseries, souvent réalisées en PVC ou en alu. La laine de bois pourrait être utilisée pour l'isolation. L'utilisation de ce matériau local permettra également de réduire les coûts liés aux acheminements puisqu'il relève de ressources in situ.

Objectif n°103 : Pérenniser et développer les établissements de première et seconde transformation du bois

La filière bois concerne le secteur de l'industrie, dont les entreprises interviennent sur la phase de première (sciage, tranchage, déroulage) et seconde transformation (séchage, rabotage, traitement, menuiserie, ébénisterie...) du bois. Quatre scieries sont présentes sur les communes de Molières-Cavaillac, Les Plantiers, Roquedur et Saint-Sauveur Camprieu. Elles contribuent à la valorisation de la filière bois. Le SCoT ambitionne de pérenniser et développer le maillage actuel de ces entreprises, pourvoyeuses d'emplois, qui contribuent à structurer la filière et génèrent de l'activité pour les exploitants forestiers. L'implantation de ces nouvelles entreprises devront permettre de mutualiser les déplacements, les coûts et les outils (concentration et organisation des implantations).

4.1.2 RENFORCER L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Objectif n°104 : Soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire

Le SCoT encourage les acteurs économiques du territoire à entreprendre autrement, pour générer des emplois durables, renforcer la cohésion sociale et fournir des solutions aux besoins socio-économiques. Le territoire est fort d'un tissu de structures relevant de l'économie sociale et solidaire, matérialisé par la présence de chantiers d'insertion, de recycleries/ressourceries et de coopératives alimentaires. Soucieux des impacts sociaux et écologiques sur le territoire, le SCoT doit répondre aux grands défis de la société en encourageant l'essor de l'économie sociale et solidaire et le développement de structures de type associations et entreprises sociales œuvrant à l'intérêt général et collectif. Cet objectif participe pleinement au souhait du territoire de s'inscrire dans les principes d'une économie circulaire.

L'ambition du SCoT est de favoriser la structuration d'un réseau d'entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire et d'encourager les initiatives locales dans une logique de coopération. Le SCoT soutiendra la création d'une maison de l'économie sociale et solidaire, afin de coordonner les actions individuelles pour plus de visibilité et mettre en réseau les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

4.1.3 DEVELOPPER LA FILIERE VERTE

Les Causses et Cévennes sont marquées par une longue tradition industrielle, issue de la présence d'entreprises relevant de la filière textile, dont la déprise est manifeste sur le territoire. Les emplois productifs sont concentrés majoritairement sur Le Vigan, Molières-Cavaillac, Avèze, Lanuéjols et Saint-André-de-Majencoules. La filière verte regroupe les activités qui s'inscrivent dans un objectif de croissance verte et poursuit des objectifs de préservation, de réduction et de mesure de l'impact des activités humaines sur l'environnement. Ce type d'économie peut être appliqué aux activités traditionnelles, par l'utilisation de procédés moins polluants ou moins consommateurs d'énergie, ainsi qu'aux éco-activités, dont la finalité est la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles.

Objectif n°105 : Réinterroger l'économie de production industrielle

Le secteur industriel traditionnel sur le SCoT des Causses et Cévennes repose sur la filière textile, le travail du bois et l'artisanat. Il est particulièrement présent en Pays Viganais, avec la filière historique de la bonneterie et notamment l'entreprise de collants et lingerie CSP Paris Fashion Group, 1^{er} employeur du territoire. La scierie UFv et l'imprimerie Clément constituent les deux autres employeurs industriels importants. De façon généralisée, le secteur est en déclin, et le nombre d'emplois rattachés à cette filière est en diminution. Toutefois, cette évolution ne doit pas masquer le rôle structurant du secteur industriel, qui représente 56% des emplois en 2019 et qui nécessite aujourd'hui de se réinventer pour se redéployer. Le SCoT ambitionne de maintenir le poids de ce secteur traditionnel sur le territoire, en favorisant la recherche et l'innovation, sous l'impulsion d'une économie circulaire. Dans cette perspective, la pérennisation du secteur textile, le soutien de la filière forêt bois et l'accompagnement de l'artisanat sont des axes forts du projet.

Objectif n°106 : Redéployer l'industrie par le biais de l'économie circulaire

Les défis environnementaux et économiques actuels sont venus réaffirmer la nécessité d'une transition du tissu industriel vers plus de sobriété. Aujourd'hui, le secteur industriel repose sur un modèle qui génère une production importante de déchets non recyclables. Ce modèle nécessite une refonte des modes de faire et le redéploiement d'une industrie moins polluante, fondée sur l'optimisation de la gestion des ressources. Le SCoT souhaite encourager les efforts d'innovation dans ce secteur et s'engager dans une gestion en circuit court. Il s'engage à accompagner une économie de production industrielle vertueuse et les porteurs de projets qui s'inscrivent dans cette dynamique pour contribuer à la création d'emplois locaux et durables.

Objectif n°107 : Favoriser l'implantation d'éco-activités

Fortement engagé dans la transition énergétique, le SCoT Causses et Cévennes souhaite favoriser l'implantation d'entreprises issues de la filière verte. Le développement d'éco-activités, dans le secteur de l'industrie, autour de l'eau et l'assainissement, le recyclage et la valorisation des déchets, les mobilités durables, la rénovation des bâtiments les énergies renouvelables, l'efficacité et la sobriété énergétiques sont autant de pistes à explorer pour concilier activités économiques et préservation de l'environnement et structurer progressivement une filière verte. La présence de scieries et le fort potentiel offert sur le territoire par la filière forêt bois ainsi que l'artisanat sont à encourager en vue de s'inscrire dans une économie durable.

4.1.4 CONSOLIDER LE TISSU ARTISANAL

Objectif n°108 : Intensifier le maillage de l'artisanat de proximité

Riche de nombreuses entreprises artisanales dans les domaines du BTP, mais aussi de la menuiserie, la ferronnerie, la poterie, le travail du cuir et de la laine, le territoire des Causses et Cévennes bénéficie d'un savoir-faire local traditionnel en matière d'artisanat. Un tissu de TPE d'artisans structuré en plusieurs réseaux locaux témoigne de cette spécificité. Aussi, le SCoT ambitionne de favoriser l'implantation d'entreprises artisanales, et de conforter et d'accompagner le maillage existant. Ce secteur majeur de l'économie productive doit trouver sa place sur tout le territoire. Il présente l'avantage, dans la majorité des cas, de rester compatible avec les fonctions résidentielles. Lorsque l'activité le permet, l'installation de ces professionnels dans les centralités des communes sera encouragée.

Objectif n°109 : Conforter et développer des zones artisanales

Le territoire recense quelques zones comptant des activités artisanales. Le SCoT souhaite conforter les zones artisanales existantes pourvoyeuses d'emplois et soutenir la création d'autres zones artisanales dans le respect des autres objectifs du SCoT. En tout état de cause, l'extension ou la création de zones d'activités devra être compatible avec la présence de construction d'habitations à proximité, la prise en compte des risques naturels, de la biodiversité et des paysages ainsi que des enjeux de préservation de la santé de la population.

Objectif n°110 : Favoriser l'implantation de petites industries classiques compatibles avec le projet économique d'ensemble

Les petites industries contribuent à la vitalité économique du territoire, sont pourvoyeuses d'emplois et répondent aux besoins quotidiens des habitants. Le SCoT veut permettre l'implantation de petites entreprises industrielles, qui intègrent des activités variées, telles que la fabrication de produits frais, meubles, vêtements, huiles essentielles...

4.2 S'APPUYER SUR LES NOUVELLES ACTIVITES POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le territoire peut compter sur ses filières historiques pour générer des emplois et dynamiser l'économie. Toutefois, il doit pouvoir se positionner sur le développement ou l'adaptation de nouvelles activités qui contribueront à répondre au défi des transitions.

4.2.1 RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Objectif n°111 : Créer 420 emplois à horizon 2040

Le SCoT prévoit un accueil démographique de 1350 habitants à horizon 2040. Le ratio emplois/habitants s'élève en 2018 à 1 pour 3,2. 41% des habitants en âge de travailler sont des actifs. Pour accueillir cette population nouvelle et offrir des conditions de vie agréables, l'objectif est de maintenir le ratio emploi/habitant actuel et de permettre ainsi la création de 420 emplois à horizon 2040.

Objectif n°112 : Conforter et requalifier les zones d'activités existantes

Le territoire compte 12 zones d'activités économiques, toutes situées entre le Vigan et Molières-Cavaillac, excepté une sur Lanuéjols. Près de 40 hectares sont dédiés aux zones d'activités. Quelques espaces sont encore disponibles dans les zones d'activités existantes. Le SCoT souhaite conforter ces zones d'activités et encourage à la requalification de ces zones, en apportant un soin particulier à la qualité paysagère et à la végétalisation, aux liaisons et connexions avec la centralité des communes et à la restructuration des implantations et des activités pour améliorer la lisibilité des fonctions.

Objectif n°113 : Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et activités

Le SCoT souhaite favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, créatrices d'emplois, au sein des zones d'activités existantes et à venir, ainsi que dans les centres villes et villageois. En matière de projets, le SCoT prévoit le développement d'activités économiques, dont la surface totalise environ 10 hectares.

Le SCoT accorde une grande importance à la localisation de ces nouvelles activités, variables selon leur nature. Pour les futurs projets structurants, le SCoT souhaite proposer un accès facilité au foncier pour dynamiser l'emploi sur le territoire.

L'accueil des nouvelles activités devra se réaliser préférentiellement :

- Par la mobilisation des locaux vacants et les délaissés non occupés
- Au sein des espaces urbanisés ou en extension en continuité du bâti existant
- Par le réinvestissement de friches stratégiques

Objectif n°114 : Veiller à l'intégration paysagère des nouvelles zones d'activités économiques

Pour ne pas dénaturer le cadre de vie offert à la population, les nouvelles activités, en extension comme au sein des espaces urbanisés, devront être intégrées à l'environnement et au paysage environnant. Le SCoT encourage les collectivités à établir des chartes de qualités architecturales, urbaines et paysagères pour les porteurs de projets, qui respecteront les principes d'un aménagement qualitatif des zones d'activités économiques.

Il s'agit de :

- Prévoir des dispositifs pour les circulations piétonnes, d'organiser les stationnements et de sécuriser les déplacements,
- Veiller à l'intégration du projet en tenant compte de la Trame Verte et Bleue,
- Végétaliser pour ombrager, embellir et structurer l'espace public,
- Intégrer la gestion de la ressource en eau et du risque et de favoriser la récupération des eaux de pluie, notamment pour l'entretien des espaces verts,
- Favoriser le recyclage des eaux non conventionnelles dans le respect des enjeux sanitaires,
- Faciliter l'infiltration des eaux par l'utilisation de revêtements perméables,
- Veiller à la qualité architecturale et environnementale des bâtiments, en particulier leur insertion dans le paysage (volumétrie, teinte des matériaux...) et leurs performances thermique et énergétique, par le recours aux dispositifs d'ENR et aux matériaux biosourcés.

4.2.2 DEVELOPPER LES FILIERES INNOVANTES

Le SCoT souhaite se positionner comme territoire d'accueil de recherche fondamentale et de recherche appliquée, par le développement de filières porteuses et innovantes. Des objectifs ont été retenus pour atteindre cette ambition.

Objectif n°115 : Développer la formation pour répondre aux besoins des habitants et des entreprises

Pour renforcer l'attractivité du territoire, attirer des entreprises dynamiques et des jeunes actifs, le SCoT souhaite s'engager pleinement dans le développement de filières innovantes, en s'appuyant sur son tissu économique propre.

L'innovation devra se manifester dans les domaines de l'industrie à travers le développement des filières vertes, de l'agriculture, par le déploiement d'une agriculture durable et d'une innovation dans l'alimentation locale (circuits courts...), et des services en permettant l'essor d'une économie du numérique (NTIC).

L'objectif d'innovation porté par le SCoT nécessite de répondre aux besoins des entreprises en matière de main-d'œuvre, de compétences et de savoir-faire et de développer une offre en lien avec les ressources du territoire et de ses besoins. Le SCoT souhaite permettre le renforcement de synergies entre formation, recherche et innovation, et le tissu économique local. S'appuyer sur la formation pour œuvrer à ce rapprochement constitue un levier important en vue de renforcer l'attractivité du territoire. Il s'agira d'anticiper les besoins en formations liées à l'émergence de nouveaux métiers, directement issus des innovations dans les filières spécifiques, porteuses pour l'avenir, notamment celles liées :

- Aux métiers de la filière forêt bois
- Aux métiers de l'économie verte
- Aux métiers de l'agriculture et de l'alimentation locale
- Aux métiers de la transformation et du conditionnement des plantes médicinales, tinctoriales ou aromatiques ; par la production locale de produits d'hygiène, de santé
- Aux métiers du numérique.

Des projets de recherche/développement et de création de formations sont en cours de réflexion :

- Aux Plantiers : centre de télémédecine et développement d'un pôle de recherche sur la thématique de l'eau
- A Lasalle : formation aux métiers culturels
- A Val d'Aigoual : sensibilisation au changement climatique et à l'adaptation du territoire avec le centre d'interprétation du changement climatique, actions de médiation de la filature du Mazel (Pôle d'Innovation Territorial et partenariat avec le PETR et les Beaux-Arts de Nîmes)
- Au Vigan : présence d'un campus connecté, projet de développement d'un pôle et d'une offre d'enseignement supérieur et cité scolaire

Objectif n°116 : Permettre l'accueil des entreprises du numérique

Le développement du numérique est un enjeu fort pour le territoire car il est facteur d'attractivité pour les entreprises qui souhaitent s'installer et pour la population. Le territoire est encore marqué par un accès inégal au très haut débit, avec une desserte plus importante au cœur du territoire et beaucoup moins marquée sur les parties sud, ouest et nord du territoire. Le SCoT affirme la nécessité d'un développement de l'offre numérique et se fixe pour objectif de faciliter l'accès au haut débit, par le développement d'espaces de coworking équipés, l'implantation de tiers lieux de travail et l'amélioration de la desserte numérique des espaces d'activités économiques. Plus largement, l'objectif est d'intensifier la desserte numérique et d'augmenter l'accessibilité globale, pour accroître la compétitivité des entreprises et répondre aux nouveaux besoins liés à l'essor du télétravail.

Le territoire souhaite attirer les entreprises du numérique. Cet essor permettrait au territoire de rendre plus visibles ses entreprises existantes, par les services qu'elles proposent et de contribuer à leur rayonnement. Le numérique reste toutefois très consommateur de ressources faiblement recyclables et d'énergie. Le SCoT souhaite encourager particulièrement l'implantation d'entreprises du numérique responsables, qui véhiculent des bonnes pratiques et prennent en compte le facteur environnemental sur des principes d'économie circulaire : allongement de la durée de vie et réparabilité des matériaux.

4.2.3 S'INSCRIRE DANS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE

Objectif n°117 : Faciliter l'ancrage de l'économie circulaire

Le déploiement de l'économie circulaire est un axe fort et transversal de développement du territoire. Le SCoT a l'ambition de le généraliser dans tous les champs de son économie, pour limiter le gaspillage des matières premières et l'utilisation des énergies fossiles. Cela nécessite de créer des passerelles solides entre les différents acteurs économiques du territoire, les acteurs du monde associatif et l'action publique, et d'intensifier les relations entre les entreprises, leurs partenaires et leurs clients. Cette dynamique, déjà mise en œuvre à partir d'initiatives habitantes et associatives, doit pouvoir se généraliser, à travers la définition d'une stratégie coordonnée de récupération des déchets et d'accueil d'acteurs de l'écoconception. Pour atteindre l'ambition de développer l'économie circulaire sur le territoire, le SCoT souhaite encourager les partenariats et créer une réelle dynamique de réseau, en augmentant la visibilité des acteurs complémentaires d'une même filière. L'objectif est de permettre la mise en commun volontaire de ressources par les acteurs économiques du territoire.

Objectif n°118 : Réduire le tonnage et rechercher l'autonomie dans le retraitement des déchets

Le SCoT affiche l'objectif d'atteindre l'autonomie du territoire dans le retraitement des déchets et de réduire les exportations des **déchets ultimes***. Cela suppose un mode de traitement qui limite le recours à l'incinération et au stockage et qui extrait la partie valorisable du déchet. Le territoire souhaite permettre le développement d'activités de réparation, de réutilisation et de recyclage des déchets et de créer des emplois durables au sein de cette filière. Les objectifs poursuivis sont ainsi :

- De sensibiliser les habitants et les entreprises au tri à la source pour optimiser la collecte sélective
- De faciliter l'implantation des entreprises du réemploi, de la réutilisation et de la réparation et donc de valorisation des déchets
- De valoriser l'ensemble des déchets, notamment les bio déchets,
- D'encourager les initiatives d'ateliers de réparation itinérants, pour donner une seconde vie aux objets.

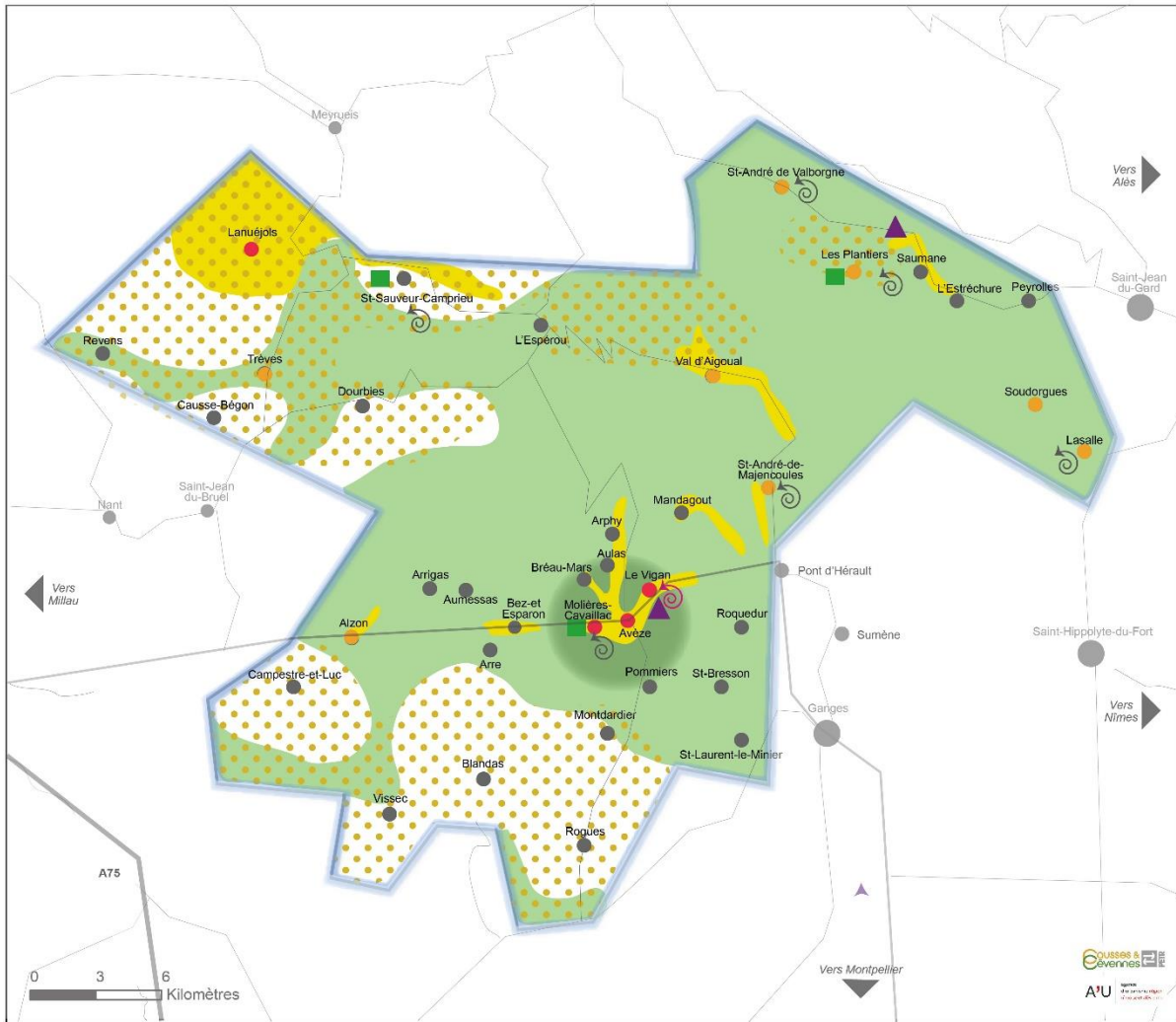
Par ailleurs, le SCoT incite les collectivités à faire évoluer leurs déchèteries pour répondre aux enjeux du réemploi. Le territoire souhaite également s'appuyer sur l'action des habitants et le tissu associatif pour réduire, gérer et recycler les déchets.

Objectif n°119 : Soutien de nouveaux modèles de consommation

S'inscrire dans une économie circulaire, c'est également s'engager dans la promotion de nouveaux modèles de consommation, plus responsables, en rapprochant les lieux de production et de consommation. Le SCoT souhaite ainsi encourager le développement d'une logistique qui permet de rapprocher les distributeurs des consommateurs. Dans cette perspective, une réflexion est en cours sur le développement d'un réseau de ressourceries et de lieux de vente dédiés temporaires ou non, de types brocantes, vides greniers.... Le territoire souhaite également faciliter l'installation de Fablabs, auprès desquels les habitants peuvent réparer, transformer et recycler leurs déchets. Dans le secteur alimentaire, l'ambition est de développer les circuits-courts et de permettre leur essor (voir objectif n°128). L'ensemble de ces dispositifs envisagés contribuent à proposer des alternatives de consommation, à changer les pratiques et à mettre en œuvre le principe de sobriété recherché par le SCoT.

Objectif n°120 : Elaborer une stratégie territoriale d'économie circulaire

Pour concrétiser le développement d'une économie circulaire et accroître la visibilité des potentialités du territoire, le territoire souhaite élaborer une stratégie, en disposant d'éléments de diagnostic nécessaires à l'identification des freins potentiels et en établissant une cartographie des acteurs intéressés pour s'impliquer. Ce travail permettra d'identifier des premières pistes de synergies à développer au niveau local, en fonction de complémentarités thématiques, les déchets des uns constituant une ressource pour d'autres.



Favoriser l'expérimentation et l'innovation

Réinvestir les ressources spécifiques du territoire

- Requalifier les zones artisanales et d'activités existantes
- Renforcer le tissu artisanal de proximité
- Diversifier la filière bois
 - S'appuyer sur le réseau de scieries
 - Gérer durablement la forêt

S'inscrire dans une économie circulaire

- 🌀 Prendre appui sur un réseau de ressourceries
- 🌀 Repenser le fonctionnement des déchèteries

S'appuyer sur de nouvelles activités pour accroître l'attractivité

- Promouvoir la recherche/développement/formation/culture
- Innover dans le secteur industriel traditionnel
- ▲ Innover dans les services grâce au numérique

Intégrer l'agriculture comme un pilier du développement

- Conforter et développer l'agropastoralisme
- Préserver les espaces agricoles à forte valeur agronomique

4.3 INTEGRER L'AGRICULTURE COMME UN PILIER DU DEVELOPPEMENT

L'agriculture qui caractérise le territoire est une agriculture variée et diversifiée, qui participe directement aux caractéristiques paysagères du territoire. L'agriculture est marquée par la présence de filières à fortes valeurs ajoutées, ainsi que par l'essor d'une agriculture biologique.

4.3.1 SOUTENIR L'ECONOMIE AGRICOLE

Objectif n°121 : Préserver les espaces agricoles à forte valeur agronomique

L'agriculture structurée autour de filières à bonne valeur ajoutée a un fort potentiel de développement et attire des candidats à l'installation. Le SCoT a l'ambition de soutenir l'économie agricole par la préservation des espaces agricoles à forte valeur agronomique. Un effort sera particulièrement porté sur les espaces agricoles suivants :

- Les grands espaces ouverts des Causses, les espaces autour de Saint-Sauveur Camprieu et le plateau du Lingas
- Les espaces résiduels à haut potentiel agronomiques : les vallées et le Causse Noir autour de Lanuéjols

Cet objectif sera concrétisé par une identification du foncier stratégique, qu'il conviendra de valoriser, pour éviter les démembrements et faciliter la transmission des exploitations. Le SCoT devra permettre le développement d'équipements nécessaires à l'activité agricole respectueux des paysages.

Objectif n°122 : Valoriser l'agriculture paysanne à forte valeur ajoutée

Plusieurs productions agricoles caractérisent le système agricole des vallées cévenoles, telles que l'oignon doux, les châtaignes, les pommes, le miel et la production de fromage de chèvre, le pélardon. Sur les Causses, les terres agricoles sont consacrées à l'élevage ovin et bovin. Ces productions ont conduit le territoire à obtenir de nombreuses labellisations (AOC et IGP). Le SCoT a la volonté de valoriser ses produits de terroirs et de favoriser l'agriculture porteuse de labellisations.

Objectif n°123 : Pérenniser les exploitations agricoles

En 2020, le SCoT compte 244 exploitations agricoles. 8% des emplois sont issus de l'activité agricole, avec un volume de 345 équivalent temps-plein en 2020. A l'image des dynamiques existantes à l'échelle départementale, la population agricole du territoire vieillit, ce qui pose la question du devenir des exploitations. Dans ce contexte, le SCoT ambitionne de pérenniser les exploitations agricoles et faciliter leur reprise. Plusieurs objectifs contribueront à s'inscrire dans cette ambition (voir objectifs n°125, n°129 et n°130).

Objectif n°124 : Accompagner le changement des pratiques agricoles

Pour répondre au défi du changement climatique et de l'épuisement des ressources naturelles, le SCoT souhaite accompagner les mutations liées aux pratiques culturales et d'élevage durables en favorisant une agriculture respectueuse de l'environnement (agroécologie), de la santé des populations et de la ressource en eau. Pour répondre à la demande citoyenne en matière d'alimentation, le territoire s'engage dans une production agricole de qualité (soutien aux labels) et d'agriculture biologique qui connaît ces dernières années une forte progression. Il conviendra d'accompagner la profession agricole pour qu'elle poursuive les efforts déjà engagés et pour faire évoluer les pratiques culturales vers une agriculture plus respectueuse des milieux.

Objectif n°125 : Optimiser les disponibilités foncières agricoles et faciliter l'accès au foncier

Au sein du territoire, le constat est aujourd'hui fait que certaines terres agricoles s'enfrichent et se referment tandis que les nouveaux agriculteurs ont des difficultés à trouver des terrains au sein desquels installer leurs activités. L'accès au foncier pour le développement et la diversification de l'agriculture est au cœur des enjeux. Le SCoT souhaite poser des conditions favorables à la pérennisation des exploitations agricoles, mais également développer sa filière agricole. Afin de retrouver un équilibre, il est prévu d'optimiser les disponibilités foncières agricoles, en mobilisant les friches agricoles, favorisant l'installation de nouveaux agriculteurs et aidant à la transmission des exploitations existantes. L'objectif de cette mobilisation est également de donner de la visibilité aux terres agricoles pour les protéger d'une urbanisation nouvelle. Pour l'agropastoralisme, activité traditionnelle et identitaire, l'objectif est de sécuriser le foncier, en identifiant préalablement les ressources locales à enjeu, telles que les pâturages disponibles et les terres cultivables.

4.3.2 CONFORTER ET DEVELOPPER L'ACTIVITE PASTORALE

L'activité agropastorale qui contribue au maintien de milieux ouverts est fortement pratiquée au nord-ouest, sur les Causses nord et sur les Causses sud. Activité traditionnelle et ancestrale, l'objectif du SCoT est de permettre sa préservation et son développement.

Objectif n°126 : Prendre appui sur le pacte pastoral

Le paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2011. L'accès au foncier, la transmission des fermes et la dégradation des chemins de transhumance constituent une réelle difficulté pour la pérennisation de l'agropastoralisme sur le territoire, qui représente une agriculture extensive de qualité. Pour faire face à ces difficultés, l'intercommunalité Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires a mis en place un pacte pastoral intercommunal qui repose sur un programme d'action visant à protéger l'activité. Cette initiative a conduit à dynamiser les installations et à asseoir la destination pastorale du territoire. Le SCoT souhaite prendre appui sur le pacte pastoral, garant de la stratégie de développement de l'agropastoralisme sur le territoire.

Objectif n°127 : Faciliter l'activité agropastorale et valoriser ses productions

Pour conforter et développer l'activité agropastorale, il est indispensable de prendre en compte les besoins spécifiques de cette activité et ses retombées indirectes lors de l'élaboration, ou de la révision, de documents de gestion et de planification. Le SCoT souhaite faciliter le développement de l'activité pastorale en permettant l'implantation et la réhabilitation des équipements nécessaires à l'activité, notamment les abris de troupeaux, les drailles, parcours et ponts moutonniers, les clôtures et les fermes, dans le respect du paysage (voir objectif n°47). Les documents d'urbanisme locaux devront permettre, sur les espaces opportuns, la pratique de l'agropastoralisme par la mise en place de zonages adaptés.

L'activité agropastorale génère une riche production agricole. Le SCoT souhaite valoriser et promouvoir ces productions locales agropastorales porteuses de labels AOC et AOP, telles que le Pélardon, le Bleu des Causses et le Roquefort, qui contribuent au rayonnement du territoire et à sa reconnaissance. Ces produits locaux devraient pouvoir être commercialisés sur les marchés locaux et régionaux, mais également grâce à l'essor du e-commerce.

Objectif n°128: Développer la filière laine

Au même titre que les produits issus de l'élevage, tels que la viande et le lait, l'agropastoralisme représente une opportunité pour redonner une valeur économique à la laine. La *laine* est un matériau résistant, durable, recyclable, économique en eau, et elle peut servir pour l'habillement aussi bien que le bâtiment en tant que matériau biosourcé. Le SCoT souhaite promouvoir la laine comme une matière première que les artisans et industriels locaux peuvent transformer, pour lancer une réelle dynamique territoriale inscrite dans l'économie circulaire.

4.3.3 ENCOURAGER L'ALIMENTATION LOCALE ET LES CIRCUITS-COURTS

Objectif n°129 : Favoriser l'agriculture locale

Le Pays Viganais a entrepris de favoriser l'agriculture locale en engageant une opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural du Conseil Régional (OCAGER) et deux opérations Terra Rural afin de permettre le développement des circuits courts. La Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires s'inscrit également dans cette dynamique, avec la présence à Val d'Aigoual d'une boutique de producteurs. Pour favoriser les circuits courts, le SCoT encouragera :

- L'installation de magasins de producteurs,
- L'installation de marchés de plein air,
- La valorisation et la création d'AMAP,
- La multiplication des possibilités de distribution, grâce à une meilleure desserte du numérique (commandes en ligne de produits locaux),
- L'utilisation de produits locaux dans les systèmes de restauration collective,

- La création d'une dynamique partenariale avec la grande distribution.

Objectif n°130 : Favoriser la diversification au sein des exploitations agricoles

La diversification agricole permet aux exploitations de maintenir leur activité et d'augmenter leur résilience face aux effets du changement climatique. Le SCoT souhaite favoriser l'expérimentation pour développer des activités de transformation et de vente à la ferme, du travail à façon, de la production d'énergies renouvelables (méthanisation, biocarburant), de l'accueil à la ferme et de l'agrotourisme. Le SCoT devra veiller toutefois à maîtriser les changements de destination du bâti agricole nécessaires à la réalisation de cette diversification. Le maintien des activités de transformation conditionne la viabilité du nombre d'exploitation et la valorisation des circuits courts. Le SCoT souhaite permettre la transformation locale de la matière première agricole, par la création d'unités de transformation de produits locaux, la préservation des lieux de stockage et l'approvisionnement des produits agricoles.

Objectif n°131 : Tendre vers l'autonomie alimentaire

Le SCoT se fixe l'objectif d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, dans le respect de la disponibilité de la ressource en eau. Pour atteindre cet objectif, le SCoT encourage la mise en œuvre des actions suivantes :

- La création de jardins partagés,
- La préservation de ceintures vertes favorables au développement de l'agriculture (voir objectif n°20),
- Le travail avec les maraîchers locaux,
- L'utilisation de l'espace public et la reconquête de certains espaces privés non utilisés,
- Une action foncière volontariste de la part des collectivités pour acquérir des terres et les proposer en location à des agriculteurs.

Cette agriculture locale devra prendre en compte les enjeux de la ressource en eau.

Le SCoT souhaite également promouvoir le développement de régies intercommunales ou communales agricoles, pour la production d'aliments de base, qui permettraient de fournir des produits de qualité, de préserver les espaces agricoles et de proposer un support éducatif pour les scolaires. Atteindre cet objectif permettra de réduire la dépendance aux territoires voisins, et de limiter les Gaz à Effet de Serre (GES) liés aux flux d'acheminement. Le SCoT encourage les collectivités à poursuivre l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), démarche entreprise en Pays Viganais, qui permettra de coordonner les actions à mettre en œuvre pour tendre, d'ici 2040, vers l'autonomie alimentaire.

4.4 GARANTIR UN TOURISME DURABLE, QUI CONCILIE ENJEUX DE PRESERVATION ET DE FREQUENTATION

Le territoire bénéficie d'un tourisme diffus, initié dans les années 1970-1980 par le développement des gîtes ruraux, des maisons familiales et des centres de colonies de vacances. La vocation touristique du territoire est principalement marquée par un tourisme de montagne et de nature. Riche d'importants atouts touristiques et de paysages préservés et reconnus (UNESCO, Grand Site de France, Réserve Internationale de Ciel Etoilé, label Forêt d'exception...), ainsi que de la renommée du réseau de randonnées pédestres, le territoire du SCoT est une destination convoitée. L'urgence liée aux changements climatiques conduit le territoire à adapter son modèle touristique, souhaité plus durable, responsable et résilient et à apporter une réponse aux nuisances induites par une fréquentation importante, qui nécessite de revoir les modes de gestion d'accueil.

4.4.1 S'APPUYER SUR LES SITES EMBLEMATIQUES POUR DIFFUSER LES FLUX TOURISTIQUES AU SEIN DU SCOT

Objectif n°132 : Valoriser les sites emblématiques

Le paysage est un important vecteur de développement touristique, et la présence de nombreux sites emblématiques sur le territoire renforcent son attractivité : le cirque de Navacelles, les cascades de la Vis et le Mont Aigoual font l'objet de fortes fréquentations. La station multi saisons Prat Peyrot constitue un lieu privilégié pour pratiquer les activités de pleine nature hiver comme été. L'ambition portée par la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires à travers le projet de pôle nature 4 saisons est de rendre le massif de l'Aigoual attractif en toute saison, dans un espace préservé et labellisé. L'objectif du SCoT est de poursuivre les dynamiques engagées par les différents acteurs et de faire des sites emblématiques du territoire des points d'accroche pour renforcer la visibilité touristique d'un patrimoine moins connu. Cet effet de diffusion permettra à tout le territoire de bénéficier de retombées économiques positives. Un soin particulier devra être apporté à la qualité de la desserte et des accès sur l'ensemble des sites et à la gestion du public, pour tenir compte des enjeux de préservation.

Objectif n°133 : Mettre en réseau les sites touristiques et faire connaître le patrimoine moins distingué

Le territoire regorge d'autres sites d'intérêt identifiés au titre de leur qualité paysagère et moins distingués et connus. Il s'agit de sites naturels, tels que la Cascade d'Orgon à Dourbies, l'abîme de Bramabiau à Camprieu, la cascade de l'Hérault à l'Espérou. Le territoire est également maillé d'arboretum (par exemple celui de Cazebonne à Alzon, celui de l'Hort de Dieu, à Val d'Aigoual), de lacs (par exemple le lac des Pises situé sur le massif du Lingas), de cols, principalement situés au sein de la vallée Borgne (col de l'Asclier, rocher de l'Aigle...), et de gorges (telles que celles du Trévezel). Le patrimoine bâti, constitué de châteaux, de mégalithes, de ponts remarquables, revêt également un fort intérêt touristique. L'identité patrimoniale et culturelle du territoire est également marquée par l'agropastoralisme, le tourisme prend ainsi appui sur de nombreux attributs agropastoraux du territoire pour se développer : parcours autour de drailles, ponts moutonniers, cabanes pastorales (jasses)... Pour faire connaître la diversité des richesses offertes par le patrimoine et bénéficier de retombées économiques conséquentes, le SCoT entend développer des itinéraires touristiques stratégiques et encourager la création de circuits touristiques alternatifs aux sites emblématiques, et s'appuyer sur les circuits de randonnée existants, ou sur les événements s'y rapportant (trails, raids équestres). Cet objectif contribuera à une mise en réseau des sites au sein du territoire et au-delà (liens avec Meyrueis, Saint-Jean du Gard...). Cette ambition suppose l'adaptation et l'entretien du réseau routier et la création de voies vertes. (Voir objectif 89). Pour les sites en zone de cœur du Parc National des Cévennes, tels que la cascade d'Orgon et le Lac des Pises, une attention forte sera portée à la préservation de la biodiversité par la mise en œuvre d'une gestion de la fréquentation renforcée.

Objectif n°134 : S'appuyer sur le réseau d'écomusées de portée locale et nationale

Plusieurs écomusées ponctuent le territoire et s'attachent à diffuser la culture. On distingue les écomusées qui portent sur les thématiques liées aux espaces naturels, tels que les écomusées de la Maison de l'eau aux Plantiers, le château d'Assas, la Maison du Parc sur le col de Serreyrède et celui du Belvédère de Blandas, ainsi que le Musée Cévenol au Vigan. Ces derniers contribuent au rayonnement local et régional. Le territoire se distingue par ailleurs par la présence d'un Centre d'Interprétation du Changement Climatique (voir objectif n°97), centre à vocation de rayonnement national et international, dont l'ambition est de valoriser les dynamiques de

transition à l'œuvre. Ce réseau d'écomusée contribue à faire connaître la culture et les paysages cévenols et représente un atout pour attirer les voyageurs. Le SCoT souhaite ainsi s'appuyer sur ces établissements pour diffuser les flux touristiques et proposer une nouvelle offre.

Objectif n°135 : Requalifier l'offre en matière d'infrastructures et d'hébergement touristiques

Le territoire bénéficie de lieux attractifs mais certaines infrastructures d'accueil, inhérentes aux sites ou liée à l'offre en hébergement, sont vieillissantes. Sur les infrastructures d'accueil, certains sites clés feront l'objet de travaux de modernisation et d'une évolution de l'offre, à l'image du Centre d'interprétation du changement climatique du Mont Aigoual, notamment le château d'Assas, la Maison de l'eau aux Plantiers et le Musée Cévenol au Vigan. L'utilisation des technologies numériques pour améliorer l'expérience des visiteurs et l'introduction de nouvelles activités est une piste à explorer. Le SCoT encourage les actions sur les sites clés, pour les moderniser, ainsi que sur les sites avec un équipement sous-dimensionné au regard de la fréquentation effective, tels que le site de la cascade de la Vis.

En ce qui concerne l'hébergement, le PETR offre de nombreuses capacités, toutefois, il est à noter une certaine inadéquation de l'offre à la demande en matière d'accueil. Le SCoT a ainsi l'objectif :

- D'inciter à la requalification de l'offre d'accueil et d'hébergement en portant une attention particulière au confort thermique des visiteurs et à la rénovation des infrastructures vieillissantes,
- De développer l'offre de façon raisonnée, en encourageant la mutualisation des équipements liés à l'hébergement touristique,
- De proposer une offre en hébergement comprenant des logements économes en eau et en énergie, proches de la nature, tels que les gîtes verts, les cabanes....

4.4.2 ADAPTER LE TOURISME FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectif n°136 : Diversifier l'économie touristique

Face aux changements climatiques à l'œuvre, le SCoT souhaite promouvoir la diversification des activités touristiques, pour éviter la mono-dépendance à une activité qui pourrait être menacée par l'évolution du climat. Des initiatives sont déjà en cours sur le territoire et marquent son engagement en faveur de la transition touristique, notamment à travers le projet de Pôle nature 4 saisons, porté par la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires ainsi que le Plan Avenir Montagne, déployé sur tout le territoire du SCoT depuis 2021 en tant que territoire pilote, qui vise à accompagner les territoires de montagne dans la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement vers un tourisme plus diversifié, durable et résilient. En continuité de l'engagement porté par le PETR, le SCoT a l'ambition de poursuivre cet effort de diversification de l'économie touristique sur l'ensemble du territoire, en travaillant sur deux leviers :

- La promotion du tourisme tout au long de l'année, les résidences secondaires seraient ainsi occupées plus longtemps dans l'année.
- Le développement des courts séjours et du tourisme de proximité, qui permet de limiter l'empreinte carbone des déplacements.

Objectif n°137 : Promouvoir le tourisme écologique et responsable

Dans une perspective de durabilité face au changement climatique, le SCoT ambitionne de promouvoir un tourisme écologique et responsable. Deux objectifs permettent de concourir à cette ambition : l'action de conforter le tourisme de plein air et de développer l'agro-tourisme.

Le tourisme de plein air fait partie intégrante du territoire. Avec une offre en hébergement, majoritairement représentée par des campings et une qualité des paysages qui rend favorable l'essor d'activités de plein air, le territoire dispose des ressources nécessaires pour conforter ce type de tourisme, qui encourage les voyageurs à découvrir et apprécier la nature tout en minimisant leur impact sur l'environnement. Le SCoT a l'ambition de promouvoir le tourisme écologique et le tourisme doux, en prenant appui sur le tourisme de plein air, déjà porteur et qu'il convient d'asseoir.

En raison de sa forte particularité liée à l'agriculture et l'agropastoralisme, le développement de l'agrotourisme constitue une opportunité pour le territoire, en permettant de combiner valorisation des produits agricoles, vente directe à la ferme, et découverte de la culture locale. Il contribue ainsi à la production et la consommation de produits locaux, en réduisant l'impact des transports et de la production alimentaire industrielle.

Le SCoT a pour objectif de :

- Permettre le développement d'une offre d'activités par les propriétaires d'exploitations agricoles. Cette offre pourrait s'orienter vers les visites à la ferme, la dégustation de produits locaux, la cueillette de légumes et la production artisanale.
- Permettre l'essor d'une offre d'hébergement pour les touristes de façon encadrée en secteur agricole. Un accueil de touristes à la ferme contribuerait également à la pérennité de l'exploitation et à maintenir les pratiques agricoles traditionnelles par l'apport de revenus supplémentaires.

Objectif n°138 : Poursuivre la sensibilisation des acteurs du tourisme et des voyageurs

La sensibilisation est un axe fort pour promouvoir un tourisme écologique et responsable. Le territoire s'inscrit dans cette dynamique, en proposant une offre de formation destinée aux professionnels du tourisme au sein du pôle d'enseignement supérieur du Vigan, pour former des guides naturalistes et sensibilisés à l'adaptation aux changements climatiques. Dans le dispositif du Plan Avenir Montagne, un des objectifs poursuivis est d'accélérer la transition écologique des activités touristiques de Montagne avec les acteurs du territoire. Le SCoT souhaite ainsi poursuivre la sensibilisation des professionnels du tourisme et des voyageurs au développement d'un tourisme frugal. Le territoire pourra compter sur le Centre d'Interprétation du Mont Aigoual, le Grand Site de France et le Parc National pour mener des actions de sensibilisation. L'implication des entreprises pour l'obtention de certifications et de labels est fortement encouragée. Cela contribuera à orienter les voyageurs vers des entreprises ayant adoptées des pratiques écoresponsables.

4.4.3 FAVORISER UN TOURISME VERT DE QUALITE

Objectif n°139 : Poursuivre l'inscription du territoire dans le tourisme de nature, de plein air et d'aventure tout en gérant son essor

Le tourisme vert est une forme de tourisme axée sur la découverte et la préservation de l'environnement. Le territoire, à travers son offre de tourisme orientée sur la nature, s'inscrit dans sa promotion, par la valorisation des nombreux atouts naturels du territoire, pour certains de renommée internationale. De nombreuses possibilités d'activités de pleine nature sont présentes sur le territoire : accrobranche, canyoning, pêche, saut à l'élastique, pratique des sports de neige (Prat Peyrot), mais également visite de formations géologiques exceptionnelles (Montpellier-le-Vieux, grotte de Dargilan, abîme de Bramabiau, aven Armand) . Le maillage de sentiers de grandes randonnées, par exemple le chemin de Saint-Guilhem le Désert, constitue un réel support de développement touristique. La présence d'établissements dédiés aux activités recensées positionne les Causses et Cévennes comme une destination privilégiée pour ce tourisme (escapades à vélo par exemple). Le SCoT encourage l'essor de ce type d'activités, qui valorise la richesse des paysages. Il s'agira également de conforter le tourisme de rivière très présent sur le territoire. Toutefois, le territoire souhaite encadrer cet essor de façon raisonnée en apportant une attention particulière sur la localisation des futurs projets, la qualité d'intégration paysagère des infrastructures et la cohérence des emplacements, dans l'objectif de préserver la qualité des paysages et de la biodiversité, les milieux, les ressources et plus largement le cadre de vie. Certaines pratiques devront évoluer en lien avec le changement climatique, notamment celles liées à l'eau et à l'enneigement.

Objectif n°140 : Intensifier les modes de déplacement alternatifs pour l'accès aux sites emblématiques

Le tourisme génère de nombreux flux de déplacements en période estivale et hivernale et principalement vers les sites emblématiques, avec un usage presque exclusif de la voiture individuelle. La fréquentation de certains sites a considérablement augmenté, en mettant en péril certains espaces naturels. Des dispositifs sont mis en œuvre pour l'accès au Cirque de Navacelles et conduisent à limiter l'usage hégémonique de la voiture par la mise à disposition de navettes, gérées par la structure de gestion des flux du Grand Site de France. Le SCoT souhaite

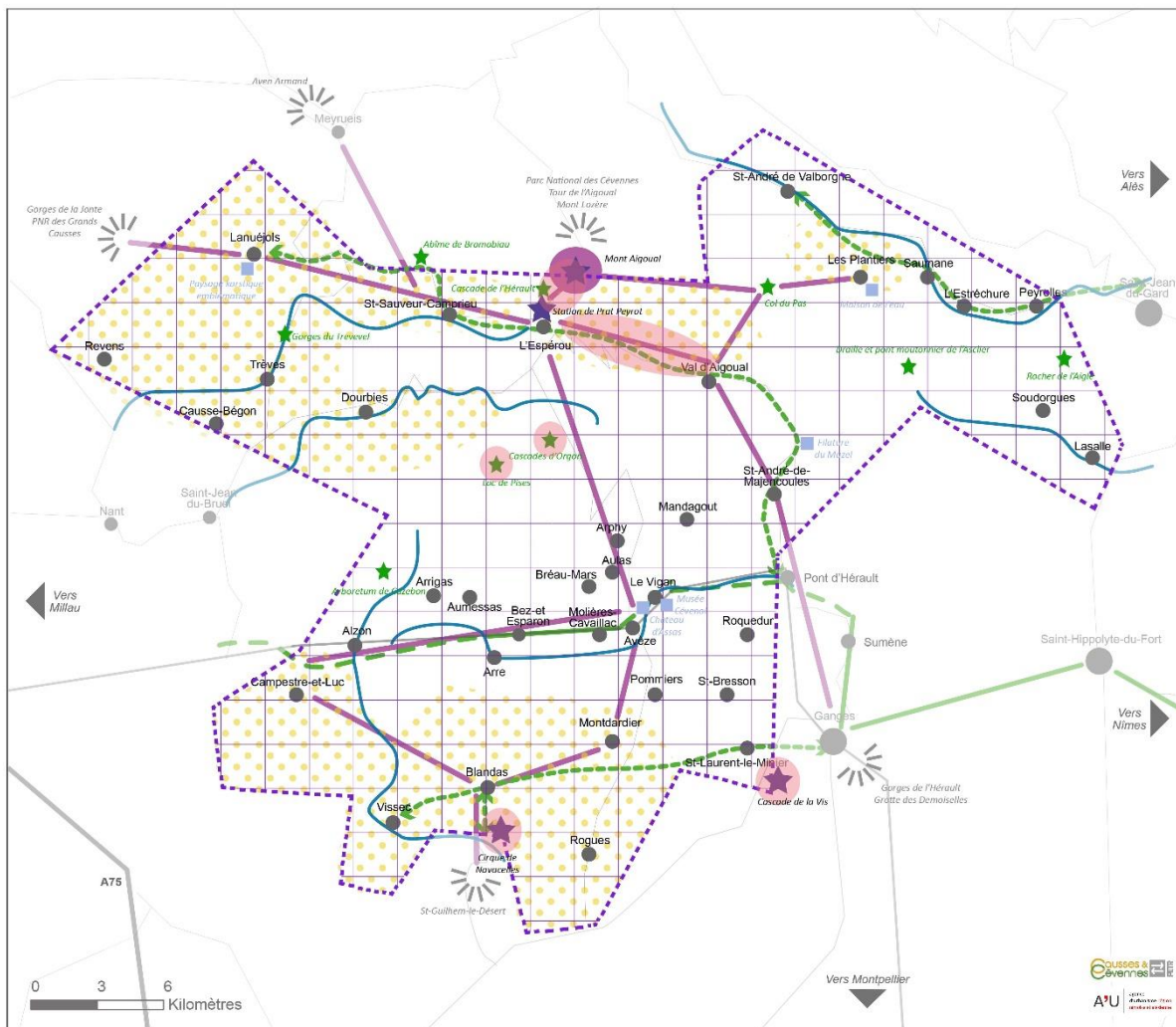
encourager le développement des modes actifs pour accéder aux sites d'intérêt et proposer d'autres formes de mobilités en particulier le covoiturage et les transports collectifs, notamment pour accéder au Val d'Aigoual. Le développement du cyclotourisme pourrait également s'y prêter, notamment sur l'axe Val d'Aigoual/Espérou/Serreyrède/Prat Payrot/Aigoual. Cette réflexion devra alimenter la question des mobilités au sens large, et répondre à la fois aux enjeux liés aux mobilités touristiques et quotidiennes.

Objectif n°141 : S'appuyer sur un réseau de pistes cyclables

Le PETR a pour objectif stratégique d'identifier les itinéraires touristiques à vélo afin de permettre leur aménagement et de mettre en place une signalétique adaptée. Ces itinéraires sont déjà fréquentés aujourd'hui, mais ne sont pas formalisés. Ces aménagements permettront de relier les sites touristiques majeurs de l'Espérou, du Mont Aigoual et le Cirque de Navacelles, ainsi que les stations vertes. Le SCoT souhaite mettre en scène les routes touristiques majeures, notamment la montée de l'Aigoual par le Col du minier et celui de la Lusette ainsi que la route départementale ouvrant sur le bassin de l'Hérault, en passant par Saint-André de Majencoules et Valleraugue.







Objectif n°142 : Gérer la saisonnalité et les flux touristiques

La saisonnalité constitue un élément dimensionnant pour le territoire. Plusieurs sites font l'objet de fortes fréquentations et nécessitent une amélioration des conditions de circulation pour optimiser et sécuriser le stationnement. Il s'agit des sites du Cirque de Navacelles, de la cascade de la Vis notamment sur la commune de Saint-Laurent le Minier, et des itinéraires très empruntés entre L'Espérou-Mont Aigoual - Val d'Aigoual. Pour améliorer la gestion des flux, une démarche a d'ores et déjà été entreprise par le SCoT voisin du Pays Cœur d'Hérault. De plus, le SCoT souhaite s'inspirer de l'expertise et des méthodes de gestion déployées par le Grand Site de France sur le cirque de Navacelles pour limiter les effets négatifs de la fréquentation du site. Ainsi, le SCoT renforcera les synergies entre le PETR, les structures gestionnaires, et les territoires voisins pour étendre les stratégies de gestion des flux touristiques et proposer des solutions alternatives permettant d'accéder en transports collectifs sur les sites à enjeux (voir objectifs n°82 à n°85 et amélioration la gestion du stationnement sur les sites très fréquentés). Concernant spécifiquement la cascade de la Vis, l'opportunité d'étendre le périmètre d'intervention du Grand Site de France pourra être étudiée.







Garantir un tourisme durable




S'appuyer sur les grands sites pour diffuser les flux touristiques

-  Valoriser les sites emblématiques
-  Prendre appui sur les Itinéraires touristiques stratégiques
-  Gérer les flux et la fréquentation
-  Favoriser le tourisme en réseau
-  Développer l'offre patrimoniale et culturelle
-  Valoriser la qualité exceptionnelle du ciel nocturne

Asseoir le tourisme vert (tourisme de rivière, d'aventure, de plein air)

-  Conforter le tourisme de rivière en tenant compte de la vulnérabilité au changement climatique
-  Promouvoir les sites naturels
-  Tirer parti du paysage agropastoral
-  Développer le pôle nature 4 saisons

Développer les itinéraires cyclables, supports d'attractivité touristique

-  Voies vertes existantes
-  Voies vertes en projet
-  Aménagements cyclables à créer

LEXIQUE

Atténuation et adaptation au changement climatique : L'atténuation et l'adaptation sont deux stratégies pour faire face au problème du changement climatique. L'atténuation traite des causes du changement climatique, elle vise à réduire les sources des gaz à effet de serre. L'adaptation constitue un ajustement des systèmes naturels ou humains aux impacts du changement climatique, afin d'en atténuer les effets néfastes.

Avifaune rupestre : ensemble d'espèces d'oiseaux nichant en falaise ou sur les parois rocheuses.

Déchet ultime : déchets qui ne sont plus valorisables, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique. A ce titre, ils sont réglementairement les seuls à pouvoir être stockés (enfouis) dans un Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU).

Filière-bois : chaîne des acteurs qui cultivent, coupent, transportent, transforment, commercialisent et recyclent ou détruisent le bois ; de la source à l'utilisateur final.

Lavogne : petite dépression aménagée par l'Homme sur les causses pour collecter l'eau de pluie et abreuver le bétail.

Logements vacants : au sens de l'INSEE, un logement est vacant s'il est inoccupé et :

- proposé à la vente, à la location,
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,
- en attente de règlement de succession,
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,
- sans affectation précise par le propriétaire (logement vétuste, etc.).

Part modale : Répartition en % des différents modes de déplacements (voiture, transport en commune, marche à pied, vélo, etc.).

Pôle d'échange multimodal (PEM) : lieux de connexion entre différents modes transport, par exemple la voiture et les transports collectifs, le train et le vélo. En reliant les modes de déplacements alternatifs à la voiture, ils facilitent l'intermodalité et offrent une alternative à l'usage du véhicule individuel.

Résidences secondaires : au sens de l'INSEE, une résidence secondaire est un logement utilisé pour des séjours de courte durée (week-ends, loisirs, ou vacances). Les logements meublés mis en location pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. Distinguer logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

Résilience : Capacité d'un système, une communauté ou une société exposée aux risques, de réduire au maximum les impacts d'un danger, notamment par la préservation et la restauration de ses structures essentielles et de ses fonctions de base.

Ripisylve : Ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau.

Sobriété : Consommation modérée et économie des ressources. Capacité à faire fructifier, prospérer les ressources dont on dispose sans en abuser.

Tourbière acidophile ou alcaline : zone humide, colonisée par la végétation, dont les conditions écologiques particulières ont permis la formation d'un sol tourbeux. Ces dernières peuvent être localisées sur des sols plus ou moins acides, avec des tourbières acidophiles localisées sur les sols acides et des tourbières alcalines sur les sols basiques.

Zéro Artificialisation Nette : Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif qui vise à ralentir le rythme d'artificialisation des sols. Le ZAN se séquence en deux temps : d'abord, d'ici 2030 il s'agirait, à l'échelle nationale, de diviser par deux le rythme de consommation d'espaces par rapport à la période de référence 2011-2021, puis, d'ici 2050, d'arriver à une artificialisation nette qui soit nulle.

